

Revenu de Base

Table des matières

Introduction.....	5
Remarques préalables.....	8
1. Importance et limite du Revenu de Base.....	8
2. Des mécanismes variés.....	8
a. Que remplacerait le Revenu de Base ?.....	8
b. Comment serait financé le Revenu de Base ?.....	8
c. Un choix de départ, et des variantes.....	9
3. Simplification.....	9
4. Redistribution des "riches" vers les "pauvres".....	10
5. Disparition des effets de seuil.....	10
6. Foyer fiscal, ménage ou individus ?.....	10
a. Comprendre les quotients conjugaux et familiaux.....	11
b. Individualisation du système fiscal et social.....	12
c. En pratique.....	13
7. Bénéficiaires du RdB.....	13
8. Protection sociale et temps de travail.....	13
9. Travail au noir.....	14
10. Non affectation des recettes aux dépenses.....	15
Financer le RdB par les revenus.....	16
a. Schéma : des revenus primaires au revenu disponible.....	17
Scénarios A & B : cotisations sociales inchangées.....	20
a. Scénario A, IRPP majoré.....	20
b. Scénario B, ajout d'une CSG bis et maintien de l'IRPP inchangé.....	21
c. Commentaire sur les scénarios A et B.....	22
d. Critique du maintien tel quel des cotisations sociales.....	22
Scénario C, avec rationalisation des cotisations sociales.....	24
1. Commentaires sur ces résultats.....	25
a. Données chiffrées sur quelques cas types.....	26
b. Effet sur les employeurs.....	27
c. Effet sur les bas / hauts salaires.....	27
d. Effet sur les familles.....	27
e. Le SMIC dans le scénario C.....	28
f. Options diverses.....	29
g. Effet sur les retraités.....	29
Autres scénarios.....	31
a. Scénario C, 250 / 500 €, effet sur les très hauts revenus.....	31
b. Scénario D, 250 / 500 €, IRPP supprimé.....	31
c. Scénario E, 250 / 500 € avec TAN.....	32
d. RdB 250 / 600 €, scénario C.....	33
e. RdB 250 / 800 €, scénario C, ASPA et APL supprimés.....	34
Remarques fiscales diverses.....	35
1. Les "niches".....	35
a. CESU.....	35
b. Dons aux œuvres.....	35
2. Cotisations sociales contributives.....	36
3. Plus-values.....	36
4. Logements.....	37
5. Sociétés.....	38
a. Impôt sur les sociétés et revenus financiers.....	38
b. Aides à la recherche / développement.....	39
c. Subventions à l'agriculture.....	39
d. Taxe professionnelle.....	39

e. Formation.....	40
f. Taxes affectées.....	40
g. Cas des entreprises personnelles et professions libérales (TAN).....	40
6. Auto entrepreneurs.....	40
Devenir des principales aides et exonérations.....	43
1. Familles et enfants.....	43
a. Avantages remplacés par le RdB.....	43
b. Avantages conservés.....	45
c. Cas particulier : de 0 à 6 ans, gardes d'enfants.....	45
2. Santé, handicap.....	46
a. Avantages remplacés par le RdB.....	46
b. Avantages conservés.....	46
3. Personnes âgées.....	47
a. Avantages conservés.....	47
4. Faibles ressources.....	48
a. Avantages remplacés par le RdB.....	48
b. Avantages conservés.....	51
5. Autres.....	51
Divers.....	52
1. Mise en place du RdB.....	52
a. Fichier des ayants-droit.....	52
b. Mesures partielles vers un RdB.....	52
c. Faire un test dans une zone géographique.....	52
d. Préparer un "bing bang".....	52
2. Impact du RdB sur la croissance et l'emploi.....	53
3. Un RdB partiellement européen ?.....	53
4. Options non retenues ici pour financer le RdB.....	53
a. Création monétaire.....	53
b. Utiliser la TVA.....	54
c. Supprimer le chômage et les retraites.....	54
d. Autres idées.....	54
Vers un scénario RdB détaillé.....	55
a. Individualisation.....	55
b. IRPP.....	55
c. Enfants.....	55
d. Adultes à faibles revenus.....	56
e. Adultes à revenus élevés.....	56
f. Personnes âgées.....	56
g. Entreprises.....	56
h. Catégories particulières.....	56
i. Imposition des revenus financiers et revenus divers.....	56
j. Logement.....	57
k. Bénéficiaires du RdB.....	57
l. Modalités de paiement (cotisations) ou de versement.....	57
m. Étude d'impact sur l'emploi.....	57
n. Repérage des soutiens et oppositions au RdB.....	57
o. Questions juridiques.....	58
p. Incidence européenne et internationale.....	58
Rembourser la dette.....	59
1. Le scénario soi-disant impossible : imposer le patrimoine.....	59
a. Augmenter l'ISF.....	60
b. Augmenter les droits de succession et donation.....	60
c. Taxer les hauts revenus.....	60
2. Le scénario de l'implosion : ponction brutale sur le patrimoine.....	61
3. Le scénario charognard : traire la bête jusqu'au bout.....	61
4. Le scénario croissance.....	61
5. QE4People, un joker ?.....	62
L'Europe et la mondialisation.....	63
1. Harmonisation fiscale et réglementaire.....	63

2. L'euro.....	63
a. Faux débat sur la monnaie unique.....	63
b. Systèmes d'échanges locaux et monnaies locales.....	64
3. Déséquilibres financiers mondiaux.....	65
L'emploi.....	66
1. Sécurité de l'emploi.....	67
a. Tous en CDD précaire !.....	67
b. Cas des fonctionnaires.....	67
2. Temps de travail.....	69
3. Contrat de travail (emploi).....	69
a. Renoncer au plein emploi ?.....	70
b. Niveau de salaire.....	70
4. Chômage.....	70
5. Un poids plus lourd des inactifs ?.....	71
L'écologie.....	72
a. Décroissance ou fuite en avant ?.....	72
b. Consommer mieux : durée de vie et compatibilité des produits.....	72
c. Consommer moins : la publicité.....	73
Baisse des coûts et gratuité.....	74
a. Libération d'un travail d'esclave.....	74
b. Les péages onéreux.....	74
c. Les complémentaires santé.....	75
d. Les péages contre-productifs.....	76
e. Droits d'auteur et brevets.....	76
f. Concurrence artificielle.....	76
g. Un nouveau rôle pour l'État.....	76
h. Finances et écologie.....	77
i. Et les banques ?.....	77
Débattre du changement.....	79
1. Des objectifs à bien définir.....	79
2. Dialogue interpersonnel.....	79
a. J'ai raison.....	79
b. L'affectif.....	79
c. Les chiffres.....	80
d. Les enjeux.....	80
3. Dialogue institutionnel.....	80
a. Les pro de la communication.....	80
b. Les représentants du personnel.....	80
c. Le niveau politique.....	81
Conclusions.....	83
1. Évolution ou révolution ?.....	83
2. Un système Motivant – Juste – Simple.....	84
3. Pourquoi le Revenu de Base ?.....	85
a. Pour plus de social (visée "de gauche").....	85
b. Pour plus de liberté (visée "de droite").....	85
c. Un droit légitime.....	86
4. Une "feuille de route" possible.....	86
Annexes.....	87
A. Définitions relatives aux revenus.....	87
B. Tableur ChiffrageRB.ods.....	87
C. Autres repères chiffrés.....	88
D. Zoom sur les retraites.....	90
a. Réversion.....	91
b. Orientation long terme.....	91
E. Illustration de la complexité du système socio-fiscal.....	93
F. Financer le Revenu de Base par la TVA ?.....	94
1. Le projet allemand.....	94

2. La solution belge "Vivant"	95
a. Caractéristiques principales.....	95
b. Commentaires.....	95
3. Avantages / inconvénients d'un financement du RdB par la TVA.....	96

Bibliographie et liens..... 97

a. MFRB.....	97
b. AIRE.....	97
c. BIEN.....	97
d. film de Enno Schmidt et Daniel Hani.....	97
e. Liens divers.....	97
f. Livres.....	99
g. Le RdB et les partis.....	99

Introduction

Pour télécharger la **version la plus récente** de ce document, voir
https://leonregent.fr/Revenu_de_Base.htm

On trouvera à la même adresse le tableur ChiffrageRB qui donne de nombreux chiffres non répétés ici, et qui permet des simulations à la fois vu de chacun (incidence du RdB sur mon revenu disponible ?) et de l'État (quel incidence sur le budget national ?).

Le Revenu de Base est un droit inaliénable, inconditionnel,
cumulable avec d'autres revenus,
distribué par une communauté politique à tous ses membres,
de la naissance à la mort, sur une base individuelle,
sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie,
dont le **montant et le financement** sont ajustés démocratiquement.

Le présent texte vise à éclairer la question "**comment financer un Revenu de Base**".

Avant de s'intéresser aux modalités possibles de mise en œuvre de ce remède de cheval, encore faut-il avoir **reconnu la maladie** de notre société et sa gravité. Le lecteur pourra se reporter au site <https://leonregent.fr/> qui en propose une analyse. [François de Closets](#) et bien d'autres le disent à leur manière.

En 2014, certains économistes de renom (voir "L'imposture économique" de Steve Keen, préfacé par Gaël Giraud) commencent à dire que la pensée économique classique est basée sur des postulats erronés. C'est dire si le mal est à la racine !¹

Ensuite, il faut comprendre les **principes du Revenu de Base**. La littérature sur le sujet ne manque pas, claire et convaincante. Voir une bibliographie page 97.

Enfin, le **volet financier de la crise** fait l'objet d'affirmations contradictoires par rapport auxquelles il est nécessaire de prendre du recul pour ne pas se laisser mener en bateau !

Contrairement aux apparences, les principes monétaires et financiers sont simples. La complexité est un ajout qui permet aux intérêts personnels de se parer des vertus du bien commun. Évidemment, un coup de projecteur sur cette situation dérange. Il ne dérange pas seulement "les autres", mais chacun !

Le document [Quelle autre économie après le capitalisme](#) téléchargeable sur le même site explique la monnaie et la dette. L'élément clé est l'équation toute simple :

$$\text{Dettes} = \text{créances}$$

Il est vivement conseillé d'y réfléchir longuement pour se convaincre de sa justesse. Elle rejoint les notions de débit/crédit et actif/passif. Elle est le fil conducteur qui permet de ne pas se perdre dans la démagogie ou l'illusion de tout le discours ambiant : réduire les dettes, c'est réduire l'épargne.²

Je ne me suis pas attardé sur les aberrations et turpitudes du **système financier mondial**, conséquences du libéralisme sauvage. Les spécialistes sont nombreux à les dénoncer, par exemple Gaël Giraud et Cécile Renouard qui ont écrit avec d'autres "20 propositions pour réformer le capitalisme" et dont on pourra lire [mon analyse](#), ou [Olivier Berruyer](#)³

¹ Pour la France, voir "Les imposteurs de l'économie" de Laurent Mauduit (2012). Il décrit le monde des économistes au service de la pensée unique, au service des puissants.

² La création monétaire tente certains. On peut discuter ses effets inflationnistes. Mais la masse monétaire ainsi créée ne tarderait-elle pas à se retrouver entre les mains des plus riches, augmentant les inégalités ?

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, dévoile la vraie cause du mal dans son livre "**Le prix de l'inégalité**" (2012) : l'appropriation des richesses par 1 % de la population. La pauvreté n'en est que la conséquence.

Un [rapport de l'OCDE](#) (décembre 2014) indique une corrélation entre augmentation des inégalités et baisse de la croissance et fait des recommandations.

L'énorme travail de Thomas Piketty ("[Le capital au XXI^e siècle](#)", 960 pages, septembre 2013) éclaire sous un angle un peu différent la même question.

Le [rapport économique, social et financier du projet de loi de finances pour 2013](#) reprend ce thème (tome 1 pages 133-137). On n'évite pas les conséquences (pauvreté) sans éradiquer les causes (richesse excessive d'une minorité). L'[INSEE](#) constate en France en 2013 une inversion de tendance : le revenu du décile le plus bas augmente, tandis que celui du décile le plus élevé baisse (du fait de la baisse des revenus du patrimoine). Mais rien n'est dit des 1 % les plus riches.

Je reprends ici quelques phrases de Paul Jorion, tirées de la préface qu'il a écrite pour le livre de Jean-François Gayraud : **Le nouveau capitalisme criminel** :

La cause majeure de la crise économique et financière actuelle réside dans des structures défectueuses dont les vices sont exacerbés par la représentation fautive qu'en offre la « science » économique.

Un comportement de nos élites devenu mafieux, suite à leur conversion au cynisme distillé par les écoles de commerce les plus prestigieuses.

Toute banque apparemment en bonne santé est en permanence, dans certains de ses départements, une pyramide : une machine de Ponzi qui vit essentiellement sur la réputation d'honorabilité de la banque.

La banque britannique HSBC se voit pratiquement exonérée alors qu'elle a été prise la main dans le sac d'un blanchiment massif d'argent sale... too big to fail... too big to jail.

Un petit groupe de 147 firmes contrôle 40 % de la finance et de l'économie mondiales ; le nombre monte à 737 si l'on veut atteindre les 80 %... Daladier disait en 1934 : « Deux cents familles sont maîtresses de l'économie française et, en fait, de la politique française ».

Collusion des autorités et des établissements financiers, enfreignant d'un commun accord les principes de saine gestion pour sauver in extremis un système entièrement dérégulé... En 2008 au Royaume-Uni les autorités contactèrent discrètement les banques pour leur enjoindre – sur un ton allusif – de sous-évaluer les taux Libor exigés d'elles par leurs consœurs, pour tenter de berner le marché des capitaux quant au niveau d'insolvabilité globale atteint en réalité.

Exactions des dirigeants de la banque Dexia que la fièvre de l'or avait rendus fous, escroqueries sur lesquelles la raison d'État exige que l'on fasse maintenant une croix.

Le high frequency trading a permis aux gouvernements de manipuler les cours de la Bourse à la hausse. Cela fait croire, dans une prophétie autoréalisatrice, que l'économie recouvre la santé.

Les clients les plus importants de Madoff étaient au courant de la supercherie et se taisaient, les nouvelles règles comptables permettent aux dirigeants des entreprises de piller la richesse de celles-ci selon leur bon vouloir.

La création de richesses a cessé d'exiger du travail humain. S'acquittent désormais de toutes les tâches les robots qui ont envahi les usines, les algorithmes qui passent leurs ordres sur les marchés...

Dans le milieu bancaire... cynisme du « pas vu, pas pris »... on l'appelle dans les hautes sphères, « esprit d'équipe ». Et c'est l'esprit d'équipe conçu de cette manière qui s'inculque dans les écoles de commerce. C'est au sein de celles-ci également qu'on apprend à ignorer le démenti par les faits, la

³ Le projet de séparation et de régulation des activités bancaires débattu début 2013 est un faux semblant qui ne résout rien. Sa complexité permet aux lobbies bancaires de le rendre inoffensif. Gaël Giraud, un des rares à dénoncer avec compétence cette imposture, a fait l'objet de pressions pour se taire, ainsi que [Terra Nova](#) qui publie son analyse. [Olivier Berruyer](#) précise le risque : les engagements bruts sur produits dérivés des 4 premières banques françaises sont de 60 fois le PIB !

révérence manifestée envers les modèles qui « conviennent » aux milieux financiers ayant, à l'intérieur de leurs murs et sur leurs bancs, acquis la priorité sur tout autre type de considération.

Jean-François Gayraud ajoute : *Les crises financières sont consubstantielles au capitalisme... Une conception dogmatique du libéralisme tend à nier et à dissoudre le caractère corrosif du crime dans le fonctionnement des marchés, quand elle ne l'encourage pas au nom de l'omniscience, de l'infailibilité et des capacités autostabilisatrices desdits marchés libres et dérégulés... Un large pan de la pensée économique classique, par un positivisme étroit, refuse de considérer le crime comme une variable explicative pertinente. La plupart des économistes considèrent que la question criminelle ne les concerne pas... La « main invisible » : une illusion fondée sur le crime ?*

Cette digression conforte mon orientation : je ne crois pas qu'il soit possible de réformer un système opaque qui se nourrit de la complexité... par un accroissement de réglementation.⁴ Surtout en l'absence d'un projet politique commun partagé : vers quelle société voulons-nous aller ?

Je travaille avec Marc de Basquiat et je me suis très largement appuyé sur [sa thèse d'économie](#) (2011).

* *
*

*A partir de là, j'élargis la perspective aux autres défis qu'il nous faut affronter : la dette à rembourser, l'Europe et la mondialisation, l'emploi, l'écologie, la gratuité. Avec une question : le Revenu de Base va-t-il aider à les relever ? Et un horizon : **une société de tempérance solidaire.***

Cet élargissement m'est personnel. Beaucoup de ceux qui défendent le Revenu de Base ont un souci d'efficacité. Ils veulent convaincre, au risque de minimiser les efforts à faire et de ne pas bien préciser "qui paye". Ils ne veulent pas charger la barque avec tous les malheurs du monde.

Il est vrai que dans la situation compliquée qui est la nôtre, la tentation est de ne traiter qu'un problème à la fois. Mais n'est-ce pas comme faire un puzzle en ne s'intéressant qu'à certains morceaux ? J'ai fait l'inverse. J'ai cherché à inclure dans ma réflexion tous les grands problèmes de notre société capitaliste.

Cela m'a bousculé. Plusieurs fois, j'ai cru tenir une solution, et j'ai dû l'abandonner pour ne pas tricher en faisant l'impasse sur une difficulté.

J'ai remis en cause des présupposés inconscients, souvent relatifs à l'argent. J'ai vécu des conversions salutaires. Peut-être le lecteur en vivra-t-il en se battant avec telle ou telle affirmation qui le choque ?

Au bout du compte, le fruit de cet effort est un ensemble qui me semble cohérent... jusqu'à une prochaine remise en cause !

Pour poursuivre ce travail, je serais heureux d'avoir des avis différents ou contradictoires.

⁴ Le Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act du 21 juillet 2010 (voir [Wikipedia](#)) compte 848 pages. Presque toutes ses mesures ont été édulcorées par le Congrès. La rédaction de 235 règles et 70 études est confiée à 11 régulateurs. Début 2012, 40 règles étaient finalisées.

Une mesure statistique de la complexité serait un préalable nécessaire pour fixer et suivre un objectif de simplification. Par exemple, volume de textes législatifs créés, existants et supprimés. Cette mesure ne semble pas exister.

Remarques préalables

1. Importance et limite du Revenu de Base

Le RdB est du niveau macro-économique. Il est financier, systématique, universel, non ciblé en fonction des besoins précis de chacun.

Il est essentiel pour corriger les défauts paralysants de notre superstructure socio-fiscale. En ce sens, rien n'est possible sans lui.

Mais en même temps, tout ce qui est du niveau micro-économique (la vie dans les entreprises, dans les quartiers, dans les foyers...) ou qui est hors champ financier est aussi vital. Le RdB ne saurait suffire à résoudre tous nos problèmes de vie en société.

2. Des mécanismes variés

Les propositions de revenus de base sont variées. On peut croire que la différence principale vient de son montant, mais ce n'est pas le plus important.

a. Que remplacerait le Revenu de Base ?

Certains laissent entendre qu'il s'ajoute aux aides et allocations existantes.

Pour d'autres, il se substitue au RSA et aux principales allocations familiales. Pour être clair, il faut bien sûr élaborer une liste précise de ce qui est maintenu, ou intégré dans le RdB, ou modifié.

Pour d'autres enfin, qui visent un RdB d'un montant plus élevé, il remplace aussi les aides au logement, l'ASPA (ex minimum vieillesse), les indemnités de chômage et les retraites (qui deviennent un Revenu de Base d'un montant identique pour tous les retraités).

b. Comment serait financé le Revenu de Base ?

Certains prévoient une majoration des prélèvements sociaux et fiscaux, calculée de manière à ce que l'équilibre du budget de l'État soit maintenu au niveau actuel. Les sources de financement peuvent être :

- Des prélèvements sur les revenus salariaux et/ou financiers (cotisations sociales, CSG, IR...)
- Des prélèvements sur les patrimoines,
- Des prélèvements sur la consommation (TVA),
- D'autres prélèvements : taxes écologiques, taxes sur les transactions financières, taxes sur l'ensemble des flux financiers et commerciaux...,

ou un dosage de ces divers types de prélèvements.

Remarque : le budget de l'État (et sa dette !) est unique. Le RdB est financé par une modification de l'ensemble de la fiscalité. Lui dédier une source particulière de financement est un abus de langage.

D'autres refusent la contrainte de l'équilibre budgétaire. Ils explorent la voie de la création monétaire soit dans le cadre de l'euro (Quantitative Easing for people), soit en créant une nouvelle monnaie (euro-franc, monnaie locale, monnaie peer to peer type bitcoin...).

Dans cette approche, il ne s'agit pas de partager le gâteau tel qu'il est, mais d'en augmenter la taille. Le RdB ne fait alors que des gagnants. La difficile question du partage (qui sera "perdant ?) et des inégalités est éclipée.

Bien sûr, on peut panacher fiscalité et création monétaire, sans oublier de préciser le domaine du

gratuit qui pourrait être étendu ou au contraire restreint (voir page 74).

c. Un choix de départ, et des variantes

Le choix de départ dans ce document est un RdB :

- Bousculant "peu" l'actuelle hiérarchie des revenus,
- n'intégrant pas des modifications souhaitables en soi, mais qui peuvent techniquement être dissociées du RdB, par exemple la rationalisation du système de retraites.
- d'un niveau suffisant pour simplifier notre système socio-fiscal, en remplaçant notamment le RSA et les principales prestations familiales sans que les foyers à bas revenus y perdent : 500 € par adulte et 250 € par enfant de moins de 18 ans.⁵
- Financé par prélèvements sur les revenus. On peut ainsi comparer assez facilement les revenus de différents types de foyers avant et après RdB, et déterminer qui est "gagnant" et qui est "perdant".

Commencer plus bas et augmenter peu à peu serait séduisant. Malheureusement, c'est un scénario techniquement impossible. L'existant est trop complexe pour évoluer proprement une fois par an.

Par contre, différentes variantes seront examinées, et comme son nom l'indique, le choix de départ laisse la porte ouverte à des phases ultérieures (augmentation du RdB par exemple).

Avant d'entrer dans le détail, quelques remarques sont utiles.

3. Simplification

La simplification inhérente au RdB en est un avantage important.

La complexité de notre système fiscal et social, quand y regarde de près, dépasse tout ce qu'on peut imaginer⁶. Elle coûte très cher (fonctionnaires d'un côté, experts pour en tirer le meilleur parti d'un autre côté, aspects judiciaires...). Elle rend très difficile le moindre changement. Elle favorise l'opacité. Elle dépossède le citoyen et même l' élu de sa capacité de comprendre et donc d'avoir un avis⁷. Plus on ajoute de textes aux textes au nom de la justice, de l'emploi ou de l'écologie, plus l'injustice et l'inefficacité se développent.

Mais si elle va croissant malgré les discours qui promettent le contraire, c'est qu'elle protège beaucoup d'intérêts. Nos lois sont truffées de détails, obtenus ou non par lobbying, dont certains tirent parti abusivement. Elle permet au pouvoir de diviser pour régner (avec un nombre incalculable de régimes de retraites, un front uni des retraités est peu probable...). Elle crée des emplois.

⁵ Le RSA est un échec [selon de Centre d'Etudes de l'Emploi](#) en juin 2013 : inefficace pour le retour à l'emploi, et non demandé par beaucoup d'ayant droit car exigeant trop de justificatifs. Voir une [étude de la CAF de 2014](#) sur le non-recours : demander le RSA activité est complexe au point que c'est une activité en soi !

Dans sa thèse, [Marc de Basquiat](#) constate que le revenu disponible actuel (y) est une fonction linéaire des revenus primaires (x) : $y = ax + b$. C'est à dire que l'on passe par une extrême complexité pour arriver à un résultat très simple. En 2010, $b = 384$ € (et un peu plus de 200 € pour les enfants) et $a = 70$ %. Les montants retenus ici sont actualisés et arrondis par le haut.

⁶ Voir par exemple l'article de mars 2015 : [L'incroyable gabegie des allocations familiales](#)
Il faut absolument jeter un coup d'œil sur le [formulaire de demande de RSA](#). Ubuesque.

⁷ L'article L.311-3 du code de l'action sociale et des familles définit sept garanties fondamentales dans la ligne de la liberté de l'usager et de son droit à être informé. Les moyens importants qui y sont consacrés (livret d'accueil, conseil de la vie sociale, médiateur, conciliateur, arbitre, personne qualifiée pour défendre les droits, organisation contentieuse avec le CDAS, le CCAS...) ne permettent évidemment pas d'atteindre l'objectif d'information affiché : le système socio-fiscal reste incompréhensible.

Les effets simplificateurs du RdB pourraient être la cause tacite de son rejet...

4. Redistribution des "riches" vers les "pauvres"⁸

C'est l'effet qui vient naturellement à l'esprit. Selon Yoland Bresson, un RdB de 15 % du PIB correspond au rendement du patrimoine physique et de connaissances que nous ont légué les générations passées, et qui est la propriété de tous. Ainsi, le créateur de Facebook a ajouté une fonction très rémunératrice à une infrastructure internet qui est un bien collectif : la collectivité a droit à une part des gains, à un "loyer".

Donner un RdB de 500 € / 250 € à 66 millions de bénéficiaires dont 14,6 millions d'enfants représente 300 G€ (milliards d'euros) : 350 G€ brut et 50 G€ d'aides supprimées.

On pourrait le financer par un impôt supplémentaire de 22 % sur tous les revenus (assiette : 1400 G€).

Le célibataire qui gagne 2000 € bruts recevra 500 € et paiera 440 € (solde de + 60 €).

Le célibataire qui gagne 4000 € bruts recevra 500 € et paiera 880 € (solde de - 380 €).

Le couple qui gagne 4000 € bruts recevra 1000 € et paiera 880 € (solde de + 120 €).

75 à 80 % des 350 G€ correspondra à un jeu d'écriture à somme nulle. Le "taux de prélèvement", apparemment augmenté, n'aura plus le même sens.

L'impact sur les différents niveaux de revenus dépendra des modalités de financement.

5. Disparition des effets de seuil

Dans le système actuel, de nombreuses aides sont conditionnées à un seuil de revenus. Dépasser légèrement ce seuil, c'est voir ses ressources disponibles diminuer.

Pour éviter cette anomalie, la progressivité est parfois rétablie par un système de tranches (IRPP, APL, PMSS pour les charges sociales...) ou des formules spécifiques (réduction Fillon, RSA d'activité). C'est plus juste, mais beaucoup plus complexe.

Financer le RdB par un impôt à taux uniforme (par exemple sur tous les revenus, dès le premier euro), est un mécanisme à la fois redistributif, simple et sans effet de seuil.

6. Foyer fiscal, ménage ou individus ?

Il y a plusieurs notions différentes de "ménages", ceci concourt à la complexité de notre système.

- Un **"foyer fiscal"** est un ensemble de personnes qui font une unique déclaration de revenus.
- Un **"ménage fiscal"** est l'ensemble des foyers fiscaux qui partagent un même logement. Ainsi, les concubins font deux déclarations de revenus et payent une unique taxe d'habitation.

⁸ Le revenu salarial net moyen 2012, hors revenus tels que chômage ou retraite (qui majorent de revenu salarial de 8 % en moyenne), est de 20100 € /an, en croissance de 0,2 % par an depuis 2007 en euros constants. Le revenu salarial médian est de 18070 €.

85 % des disparités constatées s'expliquent par le nombre d'heures travaillées (précaires, temps partiels), et 15 % par les disparités de taux horaire. Le premier centile commence à 82178 € pour un revenu moyen de 135606 €, en croissance de 1,4 % depuis 1995 (deux fois plus que la moyenne).

Si le revenu est supérieur de 12 % dans la fonction publique à ce qu'il est dans le privé, c'est d'abord du fait de la stabilité de l'emploi dans la fonction publique (10%), et un peu du fait d'un taux horaire supérieur (2%).

Le revenu net moyen d'un EQTP du privé est de 25560 €.

L'écart hommes – femmes est de 24 %. 52 % de cet écart s'explique par la durée travaillée (temps partiels, périodes non travaillées). 14 % s'expliquent par la nature et le niveau des emplois. Restent 34 % inexpliqués. L'écart hommes – femmes éventuellement imputable à une discrimination est donc au maximum de 24 % x 34 % = 8 %.

Voir [Insee, France portrait social 2013](#) pour éviter une interprétation simpliste.

- Un "**ménage**" est l'ensemble des personnes partageant une même résidence principale.

Pour calculer l'IRPP, la notion de foyer fiscal prédomine. Mais certains détails par individu (par salarié par exemple) sont aussi utilisés, notamment pour le calcul des frais professionnels.

La PPE, supprimée en 2015, était calculée par foyer fiscal. Une personne pouvait en bénéficier alors que son concubin était aisé, ce qui a suscité des critiques.

Le RSA (et l'ex RSA d'activité) sont calculés par ménage fiscal, d'où les efforts de la CAF pour traquer les éventuels fraudeurs (concubinage non déclaré). La Prime d'Activité (2016) reste essentiellement calculée par ménage fiscal, mais il pourra s'y ajouter un petit complément individuel !

Notre système vient du code civil Napoléonien (1804). Celui-ci s'appuie sur le principe de subsidiarité : les proches ont une obligation d'entraide (les parents vis à vis de leurs enfants, les enfants vis à vis de leurs vieux parents...), et l'État n'intervient qu'en dernier recours. Malgré les évolutions, ce principe reste présent dans les esprits ("il n'est pas normal d'aider une personne dont les proches sont aisés") et dans certaines lois : l'État peut prendre une partie de l'héritage d'une personne qui a bénéficié de l'ASPA, la CAF peut conditionner l'aide à une personne seule à un procès au père ne payant plus la pension alimentaire, une pension de réversion est perdue en cas de remariage avec un conjoint aisé... Ce système fait payer les dettes des pauvres par leurs proches, alors que les riches se partagent les héritages. On le retrouve dans les pays latins (Italie, Espagne, Portugal...). Dans l'Europe du Nord, l'individualisation est beaucoup plus forte.

a. Comprendre les quotients conjugaux et familiaux

Le contexte ("mariage pour tous"...) est sensible. En décembre 2013, [un rapport](#) aborde le sujet au plan politique, mais via les aspects partiels "quotient conjugal" et "condition féminine". Il provoque un débat partial laissant le citoyen incapable d'en comprendre l'essentiel. Le présent paragraphe veut clarifier et objectiver ces notions.

L'effet de ces quotients est lié à la progressivité de l'IRPP (système de tranches). Leur principe est que ce n'est pas le revenu du foyer détermine la tranche d'imposition, mais le ratio revenu / nombre de parts.

La justification de cette progressivité est que les revenus moins indispensables (ou superflus) sont davantage taxés que les revenus vitaux. Les seuils à partir duquel on passe du "vital" au "moins indispensable" et au "superflu" ne sont pas les mêmes pour un célibataire, un couple ou une famille nombreuse. C'est le principe du "sacrifice égal", qui coexiste avec un autre principe différent, celui de l'égalité (même montant par enfant des allocations familiales jusqu'au 1/7/2015).

Le plafonnement du quotient familial, même s'il touche les familles aisées, est ainsi ressenti par certains comme injuste⁹. Deux autres mesures auraient été possibles :

- Augmenter le taux ou baisser le seuil des tranches élevées. Cette mesure aurait aussi touché les célibataires et les couples sans enfants, pas seulement les familles.
- Baisser le nombre de parts attribué à chaque enfant. Compter une part entière pour les enfants à partir du troisième (les deux premiers ne comptent que pour une demi-part) relève plus d'une politique généreuse pour les familles nombreuses que d'une estimation du coût d'un enfant

⁹ En particulier dans certains milieux imprégnés d'une "morale chrétienne". Cette morale est en fait tout à fait humaine, "naturelle", issue de notre civilisation occidentale. Elle a de la valeur, mais n'est pas sacrée.

Depuis 2012, les familles nombreuses aisées sont malmenées par les changements fiscaux : plafonnement du quotient familial, baisse des allocations familiales à partir d'un certain revenu, fiscalisation de la majoration des retraites des parents de 3 enfants et plus... Face à une dépossession qui peut être ressentie comme injuste, l'Évangile nous guide dans un étrange chemin : *Heureux les pauvres, le royaume des Cieux est à eux. Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des Cieux est à eux (Mt 5,3;10).*

supplémentaire dans un foyer.¹⁰

On peut dire la même chose du quotient conjugal : au niveau des principes, il est juste, mais son niveau (l'avantage qu'il procure par rapport à deux impositions distinctes) peut être discuté.

b. Individualisation du système fiscal et social

L'évolution des mœurs rend la notion de foyer fiscal de moins en moins pertinente. Les conséquences financières complexes d'un changement (mariage, PACS, divorce, décès) fragilisent les personnes au lieu de les soutenir. Certains peuvent chercher un statut optimisant leur situation fiscale, voire frauder¹¹.

D'autres pays européens ont déjà évolué vers un système beaucoup plus individualisé que le nôtre.

La perspective d'un RdB individuel invite à une réflexion sur une individualisation complète du système socio-fiscal.

Remplacer, par un Revenu de Base simple, tous les avantages **familiaux** qui se succèdent de la naissance (gardes d'enfants) à la situation d'étudiant (bourses, réductions fiscales) en passant par l'école ne pose pas de problème notable. Il pourra être ponctuellement avantageux ou désavantageux, mais la situation moyenne dans la vie d'un enfant (0 – 18 ans) ou d'une famille (qui passe de 0 enfants à charge à X puis revient à 0) restera équivalente.

Ce RdB "enfants" inclura l'assurance santé des enfants, y compris la mutuelle obligatoire (qui aujourd'hui repose sur la mutuelle de l'un des parents... on imagine la complexité de gestion pour choisir lequel et éviter les doublons). L'idéal serait que la SS couvre tout le champ obligatoire. A défaut, la part mutuelle serait comprise dans le montant financier du RdB.

Par contre, cette individualisation va changer davantage l'équilibre entre **couples et célibataires**.

1. Le quotient conjugal revient à considérer que les revenus sont également répartis entre les conjoints. Individualiser pourrait pénaliser certains couples à revenus dissymétriques, si un IRPP progressif est maintenu.

La solution est de permettre le transfert au fil de l'eau à son conjoint d'une partie de ses revenus et des droits à pension y afférant (voir page 91), comme cela se fait en Allemagne. Cela permettrait du même coup de supprimer le système de pension de réversion, et de clarifier les droits de chacun en cas de divorce. Ce "partage" pourrait avoir un sens symbolique fort : l'individualisation pensée dans cet esprit serait tout le contraire d'une négation des valeurs de la famille.

2. Au contraire, côté aides (RSA, vieillesse...), le barème "couple" est inférieur au barème "2 célibataires" (souvent 150 % au lieu de 200%). Les couples sont gagnants avec le RdB.

Il faut l'accepter. On ne peut pas se satisfaire d'un système complexe et inquisiteur qui favorise la nuptialité des riches et décourage celle des pauvres.

Favoriser diverses formes de vie en commun (foyers, colocation...) plutôt que de financer la solitude est un choix politique intéressant.

Les familles monoparentales qui ont des avantages spécifiques importants pourraient être

¹⁰ On trouvera à <http://www.generationlibre.eu/notes/une-autre-politique-familiale-est-possible/> une analyse limpide et précise d'octobre 2014. L'objectif d'une politique familiale n'est pas de maintenir le niveau de vie relatif des très riches, ni de promouvoir la natalité (toutes les études montrent qu'on ne fait pas un enfant pour des raisons financières). Il est d'assurer à chaque enfant, par le biais d'un montant uniforme et inconditionnel, les moyens de son existence et en particulier de son éducation.

¹¹ Selon la CAF, le concubinage non déclaré est la seconde cause de "fraude", après la non mise à jour des dossiers. Certaines personnes au contact avec des situations de grande détresse reconnaissent le recommander !

perdantes, mais des mesures compensatoires au profit des "orphelins" sont possibles (voir ASF page 45).

3. Le patrimoine sera individualisé (50-50 en cas de communauté de biens), et le barème ISF sera adapté en conséquence.

Dans le cadre d'un revenu de base financé par un impôt à taux uniforme, les quotients familiaux et conjugaux sont sans effet, et il n'y a là aucune injustice.

Si l'impôt n'est pas tout à fait uniforme, mais majoré pour les très hauts revenus, la mécanique décrite ne prévoit pas que le seuil à partir duquel l'impôt est majoré dépende du nombre d'enfants. On pourrait l'imaginer (quotient familial réintroduit), mais l'avantage retiré en terme de justice serait minime (peu de foyers riches concernés, et pour des montants faibles), et l'inconvénient en terme de complexité très important.

c. En pratique

Techniquement, on peut individualiser le système actuel progressivement, en commençant avant d'introduire le RdB, et le RdB individuel pourra fonctionner sans que cette individualisation soit totale.

Par exemple, on peut plafonner le quotient conjugal. Pour apprécier l'effet du quotient conjugal, il faut comparer l'impôt actuel du couple à celui du conjoint 1 + celui du conjoint 2 (soit 3 impôts à calculer).

7. Bénéficiaires du RdB

Les cas particuliers d'**étrangers** vivant en France ou de français vivant à l'étranger devront être examinés pour définir les ayants-droit, en cohérence avec ceux qui payent des impôts (le critère actuel est le lieu de résidence et non pas la nationalité) ou des cotisations sociales, ou qui reçoivent déjà des aides (voir par exemple les conditions d'attribution du [RSA aux étrangers](#)). Si le RdB est européen, chacun devra le recevoir une fois et une seule.

L'[observatoire des subventions](#) dénonce ce que la famille de Leonarda aurait coûté à la collectivité. Le calcul est suspect, mais illustre que la complexité est source d'opacité et de défiance. Un RdB octroyé plutôt généreusement serait préférable à un empilage obscur d'aides publiques et privées.

Loin d'attirer davantage les étrangers pauvres vers la France, le RdB pourrait rendre leur situation plus difficile : un travailleur sans papiers privé de RdB aura un revenu plus faible qu'un français.

Certains envisagent que le RdB des **enfants** leur soit versé au moins partiellement à la majorité. Ce serait un encouragement à une culture de capitalisation (épargne des uns, et donc dette des autres), avec le risque de comportements de flambeurs. Ceci dit, l'aide à l'installation des jeunes, notamment au logement, est une vraie question que le RdB ne résout que partiellement.

Le RdB des enfants sera versé par défaut au père et à la mère (50 % chacun) ou à ceux qui en assument la fonction, sauf décision conjointe des intéressés, ou judiciaire.

Le RdB des personnes logées et nourries gratuitement (enfants en pension, malades ou prisonniers de longue durée...) pourrait être versé à l'institution concernée.

8. Protection sociale et temps de travail

La protection sociale est organisée dans le cadre d'une relation bilatérale stable entre un salarié et son employeur. Ce cadre ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. La protection sociale doit être repensée pour prendre en compte la nécessaire mobilité, les périodes de transition, les divers exclus des

CDI de longue durée. Elle ne doit plus reposer sur les épaules du seul employeur. Le RdB a vocation à en assurer une partie.

Les garanties individuelles de l'emploi, dont le SMIC (mais aussi les lourdeurs administratives, la difficulté de licencier, le terriblement volumineux droit du travail...), sont fortement dissuasifs pour les employeurs potentiels. Les réduire irait dans le sens de favoriser globalement l'emploi, de dynamiser l'économie en donnant plus de souplesse.

Cet aspect est important pour que les "entrepreneurs" y voient un avantage en compensation de la redistribution qui ponctionnera une partie de leurs gains.

Un autre aspect, c'est que **le SMIC est rapporté à une durée travaillée**. Or, pour de plus en plus d'emplois, la durée du travail n'a pas de sens ou n'est pas vérifiable. C'est le cas de l'enseignement (avec le temps de préparation des cours), du travail à domicile grâce à internet, du travail itinérant... La durée déclarée est souvent déconnectée de la réalité, avec les "optimisations" qui peuvent en résulter¹². Des taux de cotisations sociales fonction du salaire horaire sont une aberration technique. C'est pourtant ce qui existe, et qu'on accentue en 2015 (réduction Fillon, CICE...).

L'État ne doit pas utiliser la durée travaillée pour déterminer les cotisations et les impôts, mais uniquement les sommes versées. La durée travaillée a tout son sens pour encadrer les conditions de travail (hygiène et sécurité). Elle peut aussi être utilisée par les employeurs dans les cas où ils jugent que c'est un critère pertinent pour eux.

Le RdB est le moyen de revenir à une situation saine.

Le RdB va augmenter le revenu disponible des smicards, faiblement pour les célibataires et davantage pour les couples.

On peut :

- Soit supprimer la notion de salaire minimum, en pensant que les employeurs ne trouveront pas de main d'œuvre s'ils proposent des salaires trop faibles. C'est brutal, personne ne sait ce que sera le nouvel équilibre demande / offre d'emploi avec le RdB.
- Soit situer le nouveau SMIC au niveau où il assurera un revenu disponible, RdB inclus, égal au revenu disponible actuel.

Ceci veut dire que les nouveaux salariés pourront avoir un salaire un peu inférieur aux anciens.

Les emplois aidés, qui sont une manière de contourner la rigidité du SMIC, perdront de leur nécessité. Ce sujet est sensible. Il s'agit de passer d'une longue tradition de luttes sociales et d'avantages catégoriels durement acquis à la recherche en commun d'un optimum global. Partir sur de mauvaises bases serait lourd de conséquences. Certains défenseurs du RdB ne veulent pas en parler par peur de "plomber le dossier", mais la question est techniquement incontournable (voir page 28). Elle est au cœur du paramétrage du RdB entre les tenants du libéralisme (SMIC faible) et du socialisme (SMIC fort). Ne pas en parler ouvertement, c'est laisser la décision se prendre dans l'opacité.

9. Travail au noir

Le RdB consiste à redistribuer uniformément des montants ponctionnés par l'impôt. Le travail au noir pourrait devenir plus tentant pour échapper à une imposition plus lourde qu'aujourd'hui.

Mais il pourrait aussi aider certaines personnes à résister à l'emprise de mafias tentant de les exploiter en les faisant travailler dans des conditions non seulement illégales, mais inhumaines.

Dans tous les cas, il importe de bien préciser ce qui est admis et ce qui ne l'est pas (simplifier et

¹² Dans le cas d'un temps partiel, on peut déclarer une durée qui maximise la réduction Fillon sur les charges patronales.

clarifier le code du travail), et de faire respecter les règles¹³.

Typiquement, le secteur de la production non monétisée, celui de l'auto-production et de l'échange de voisinage, qui permet de mieux combattre la pauvreté tout en renforçant la résilience de la population et qui s'organise parfois avec une monnaie locale (voir page 64) est à la frontière.

On pourrait diminuer la tentation de frauder en basculant sur d'autres impôts (TVA, patrimoine...) une partie des cotisations sociales, mais chaque impôt a ses qualités et ses défauts.

10. Non affectation des recettes aux dépenses

Ce principe budgétaire fondamental est trop souvent perdu de vue. Or, les logiques "recettes" et "dépenses" sont différentes.

La visée de l'IRPP et des impôts sur le patrimoine est redistributive.

La visée des taux différents de taxes sur les produits (TVA...) est de favoriser la consommation de certains biens par rapport à d'autres, par exemple pour des raisons écologiques (fuel) ou sanitaires (tabac).¹⁴

La taxe spécifique sur l'audiovisuelle est l'exemple type d'une taxe imbécile parce qu'affectée à une dépense. Gérée par un service particulier, elle a coûté très cher pendant des années. Étant la même pour tous, elle est anti-redistributive (et favorable aux couples qui ne la payent qu'une fois).

Il n'est pas possible de bâtir un système fiscal cohérent et de laisser certains impôts (taxe d'habitation...) à la discrétion des régions, départements ou communes.

Cette décentralisation en trompe l'œil, s'accompagne de subventions croisées opacifiant le système. Les collectivités locales ont vocation à gérer de manière optimale un budget forfaitaire alloué par l'État, et non pas à faire la chasse aux subventions.

¹³ Exemple : la limitation à 1000 € des paiements en liquide, envisagée en 2013, générerait les comportements frauduleux. Dans un [rapport de juin 2014](#), le CESE chiffre le travail au noir à 11 % de l'activité en France. Il propose des mesures pour le réduire. On peut penser à des sanctions plus lourdes pour les employeurs mais aussi les employés.

Le RdB pourrait contribuer à réconcilier les contribuables avec les impôts et les taxes. Un jeune percevant le RdB pendant ses études en percevrait bien l'intérêt et accepterait plus facilement de financer ensuite les dépenses de l'État.

¹⁴ La raison d'être de taux réduits pour les produits de première nécessité disparaît avec le RdB. Les dispenses actuelles de TVA (santé, enseignement, export, œuvres sociales...) pourraient être conservées, c'est un sujet indépendant du RdB. Pourrait-on imaginer des taux réduits pour les produits bio et du commerce équitable, sans complications trop élevées ou risque de fraude ?

Financer le RdB par les revenus

Nous allons examiner différentes manières de financer le RdB à 100 % par prélèvements sur les **revenus** salariaux et financiers : IRPP, CSG, cotisations sociales. Ce n'est pas un choix de fond, mais un choix pédagogique. Une fois compris ce mode de financement, ses qualités, ses limites et les principaux paramétrages possibles, il restera possible d'envisager des variantes allégeant les ponctions sur les revenus pour en transférer une partie sur d'autres assiettes (impôts sur le patrimoine, TVA, création monétaire et inflation...).

Le RdB lui-même n'est pas imposable. S'il l'était, il faudrait le majorer en conséquence, ce serait une complication inutile.

Il y a **différents acteurs**, principalement : employeurs, fonctionnaires¹⁵, salariés, temps partiels, indépendants, auto-entrepreneurs, intérim, intermittents, retraités, chômeurs, épargnants, État. Nous nous fixons comme contrainte que l'introduction du RdB soit neutre pour l'État. Parmi les autres acteurs, il y aura des perdants et des gagnants, le total étant un jeu à somme nulle.

Les particularités relatives aux acteurs non soulignés demanderaient des études spécifiques.¹⁶

Cette réflexion est technique et non pas **idéologique**. Par exemple, on envisagera de maintenir ou de supprimer l'IRPP. Ce qui est idéologique (social de gauche ou libéral de droite) n'est pas ce choix technique, mais les barèmes, ajustables dans toutes les hypothèses, qui vont assurer une redistribution plus ou moins importante des "riches" vers les "pauvres".

Cette réflexion est technique et non pas **marketing**. On peut penser que le marketing viendra après, pour "vendre" la solution technique qui semblera la meilleure.

Mais plus radicalement, peut-on espérer un réel changement si les efforts à faire sont masqués ? On constate tous les jours un décalage entre le discours politique et la réalité.

- Par exemple, on parle à la fois de réduire la pauvreté et de réduire les prélèvements obligatoires de l'État. Le résultat, c'est un transfert de facto d'une partie des remboursements de la sécurité sociale vers les 500 mutuelles privées qui se disputent ce marché lucratif.
- On ne réduira jamais les inégalités si on n'a pas le courage d'afficher des mesures pénalisant les plus riches.
- On ne réduira jamais les coûts de la fonction publique, même en supprimant des régions, si on n'a pas le courage de remettre en cause ce qui, dans les statuts et les habitudes, permet un immobilisme stérile.
- Les exclus (sans CDI, non propriétaires de leur logement) resteront exclus si le mur qui protège les inclus (SMIC, code du travail...) n'est pas remis en cause.

Le marketing devrait donner du sens aux efforts, sans les sous-estimer.

¹⁵ Le cas de la fonction publique (20 % des salariés) est paradoxalement beaucoup plus complexe que celui du privé, notamment à cause notamment d'un invraisemblable maquis de primes.

Les cotisations salariales sont un peu plus faibles que pour le privé, mais elles restent voisines de 20 % du salaire brut.

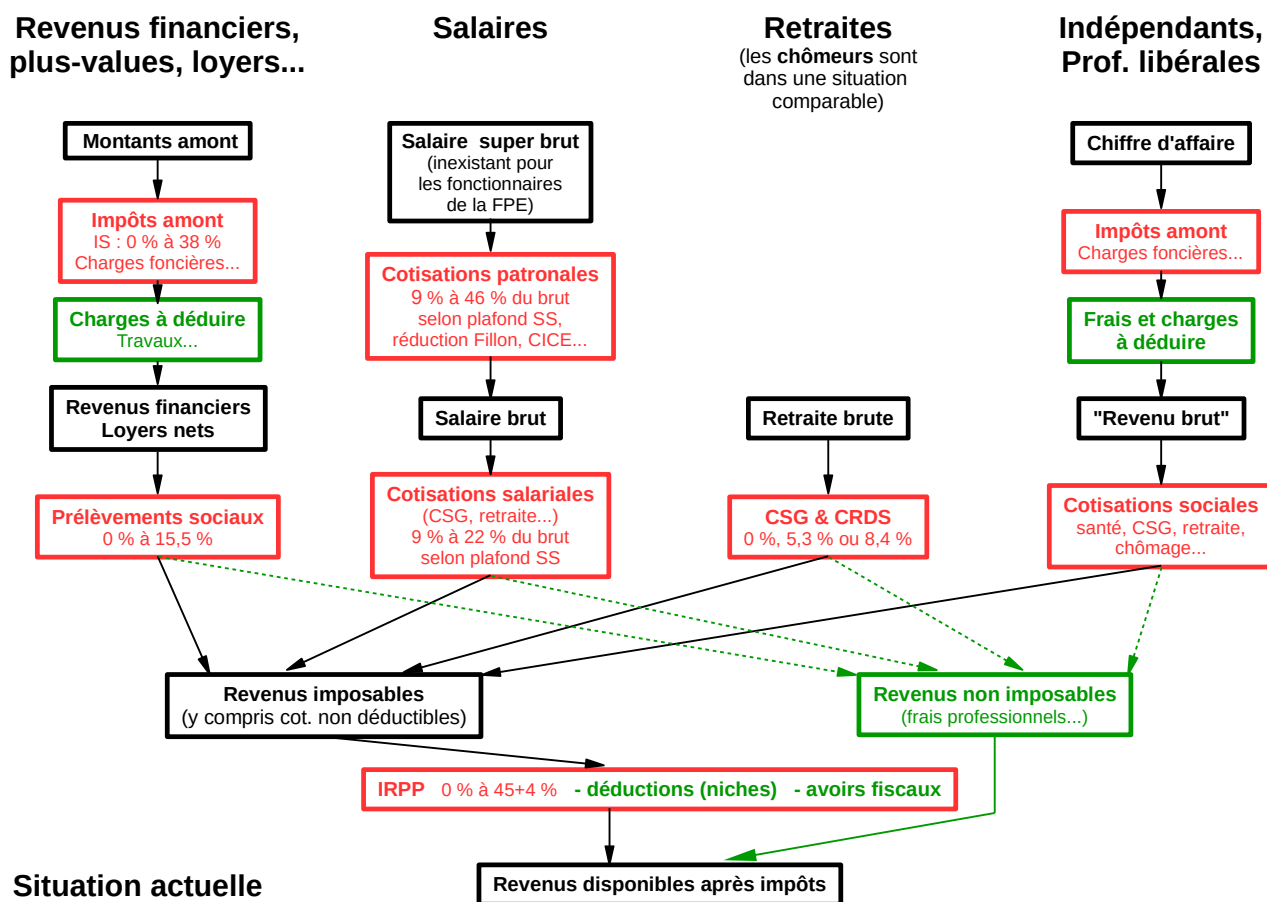
Les fonctions publiques territoriales et hospitalières ne cotisent pas au chômage et payent des cotisations patronales "retraite" élevées. La "réduction Fillon" n'existe pas.

¹⁶ Les particularités concernant l'outremer ou des zones particulières (Corse, zones franches...), extrêmement nombreuses, ne sont pas traitées non plus ici. Elles bénéficient à la fois aux autochtones (y compris aux plus riches d'entre eux, quand il s'agit de TVA réduite, de réductions de charges...) et aux investisseurs. Quand les médias parlent d'une d'entre elles, c'est l'arbre qui cache une impénétrable forêt.

Le RdB pourrait permettre de supprimer ces spécificités géographiques, puisqu'il serait ressenti comme d'autant plus conséquent que le niveau de vie est faible.

a. Schéma : des revenus primaires au revenu disponible

Voici un schéma de la situation actuelle :



Dans un premier scénario (A), nous envisagerons le statu quo des cotisations et des CSG¹⁷ (haut du schéma). Le RdB sera financé par un IRPP majoré : taxation de tous les revenus¹⁸ dès le premier euro.

Dans un second scénario (B) a priori moins favorable aux plus riches, nous insérerons une "CSGbis" entre le haut du schéma, toujours inchangé, et l'IRPP actuel qui sera conservé.

Dans un troisième scénario (C), nous modifierons aussi les cotisations sociales. Une CSG unique remplacera les CSG existantes et les cotisations non contributives. L'IRPP actuel sera conservé.

¹⁷ Le taux de CSG est de 7,5 % pour les revenus d'activité, 6,2 % pour les revenus de remplacement (allocations chômage et indemnités journalières), 6,6 % pour les retraites (avec des taux réduits à 3,8% et 0 %), 8,2 % pour les revenus du patrimoine et des placements, 9,5 % pour les produits des jeux. Il s'y ajoute la CRDS. Les revenus financiers ont droit en plus à 4,5 % de "prélèvement social", 2 % de "prélèvement de solidarité" et 0,3 % de "contributions additionnelles" pour un total de 15,5 % de prélèvements sociaux. Un supplément de cotisation de 1 % a été instauré en 2015 sur les retraites complémentaires, on ne l'a pas nommé CSG pour brouiller les pistes.

¹⁸ L'assiette ressemblerait à celle de la CRDS, un peu plus large que celle de la CSG, en y ajoutant des divers (intérêts des livrets défiscalisés...).

Tous les avantages salariaux devraient être taxés (cotisations sociales et impôts) comme des salaires. Ceci concerne par exemple les stock-options, les retraites "chapeau", les bonus, l'intéressement, l'épargne salariale, la participation, la retraite et prévoyance complémentaire, les aides au logement, les titres restaurant, les accessoires non assujettis (accordés par les comités d'entreprise). Le "forfait social" de 20 % est une manière complexe de réduire en partie ces exemptions.

A noter aussi les primes des fonctionnaires, certains frais professionnels forfaitaires, des heures supplémentaires dans les TPE, les contrats d'apprentissage, les pompiers volontaires, des exonérations territoriales, des exonérations relatives à des organismes sociaux... (voir les 108 fiches de l'annexe 5 du PLFSS 2014).

Les loyers pourraient être exclus de l'assiette, voir page 37.

Les scénarios D et E sont des explorations d'options différentes du scénario C.

Pour pouvoir comparer ces scénarios, nous retenons pour chacun les mêmes options "de détail".

- Les paramètres sociaux et fiscaux sont ceux connus en janvier 2015.
- Les revenus salariaux sont majorés d'un pourcentage moyen de revenus financiers (sauf quand nous analyserons le SMIC).
- Les revenus sont supposés identiques à ceux des années précédentes, pour s'affranchir de règles qui définissent parfois des prestations ou des impôts en fonction des revenus des années n-1 ou n-2.
- L'ISF n'est pas pris en compte.
- Les niches relatives à l'IRPP sont supposées réduire uniformément son montant actuel de 34 %.
- Une taxe d'habitation et une taxe foncière moyennes sont prises en compte. Les abattements pour enfants ou les dégrèvements fonction du revenu sont supprimés.
- La redevance audiovisuelle, régressive, est supprimée.
- RSA, PPE et prime de Noël sont supprimés.
- Allocations familiales, complément familial, supplément familial (fonctionnaires), allocation de rentrée scolaire, réduction d'IRPP pour enfants scolarisés, PAJE de base et prime à la naissance sont supprimés.
- Le Complément Libre Choix d'Activité (CLCA) est maintenu.
Les aides aux gardes d'enfants sont maintenues, sauf la réduction d'IRPP correspondantes qui disparaît dans les scénario qui suppriment les "niches".
L'ASF (foyers monoparentaux) est maintenue.
- L'ASPA (ex minimum vieillesse) est réduite pour juste maintenir le niveau de vie des bénéficiaires actuels.
- Les APL sont maintenues selon le barème "célibataire". Les majorations d'APL pour les couples et les enfants sont supprimées. (voir page 11).
- Le Revenu de Base est supposé être de 500 € /adulte et de 250 € /enfant. Ce montant arrondi par le haut compense les aides supprimées, et certaines autres non listées ici car non universelles (exemple : les bourses soumises à condition de revenu). Il assure un revenu disponible au moins égal à celui d'aujourd'hui à plus de 90 % des personnes en-dessous de revenu médian. Les exceptions correspondent en général à des aberrations du système actuel (par exemple, cumul d'un revenu de l'année N avec des aides calculées sur le revenu de l'année N-2).

Chaque scénario préserve l'équilibre actuel du budget de l'État. Voici une vue d'ensemble :

	Actuel	Scén. A	Scén. B	Scén. C	Scén. D	Scén. E
Cot patronales et indépendants	298	298	298	208	208	208
Réductions (Fillon, CICE...)	-31	-31	-31			
Cot salariales	116	116	116			
CSG actuelle	101	101	101			
CSG nouvelle			327	603	652	577
IRPP	69	374	49	49		
TAN						92
Redevance audiov.	4					
RdB ¹⁹		-351	-351	-351	-351	-351
Dégrèv. Taxe Hab.	-5					
Taxe Foncière	17	18	18	18	18	
Logement (APL...)	-17	-10	-10	-10	-10	-10
RSA	-12					
PAJE base & naissance	-5					
Familles	-14					
Divers (ASPA, ARS...)	-5					
TOTAL (milliards €)	516	515	517	517	517	516

Le TOTAL n'a aucun sens. Il vise à vérifier que le total des impôts et aides modifiés reste inchangé.

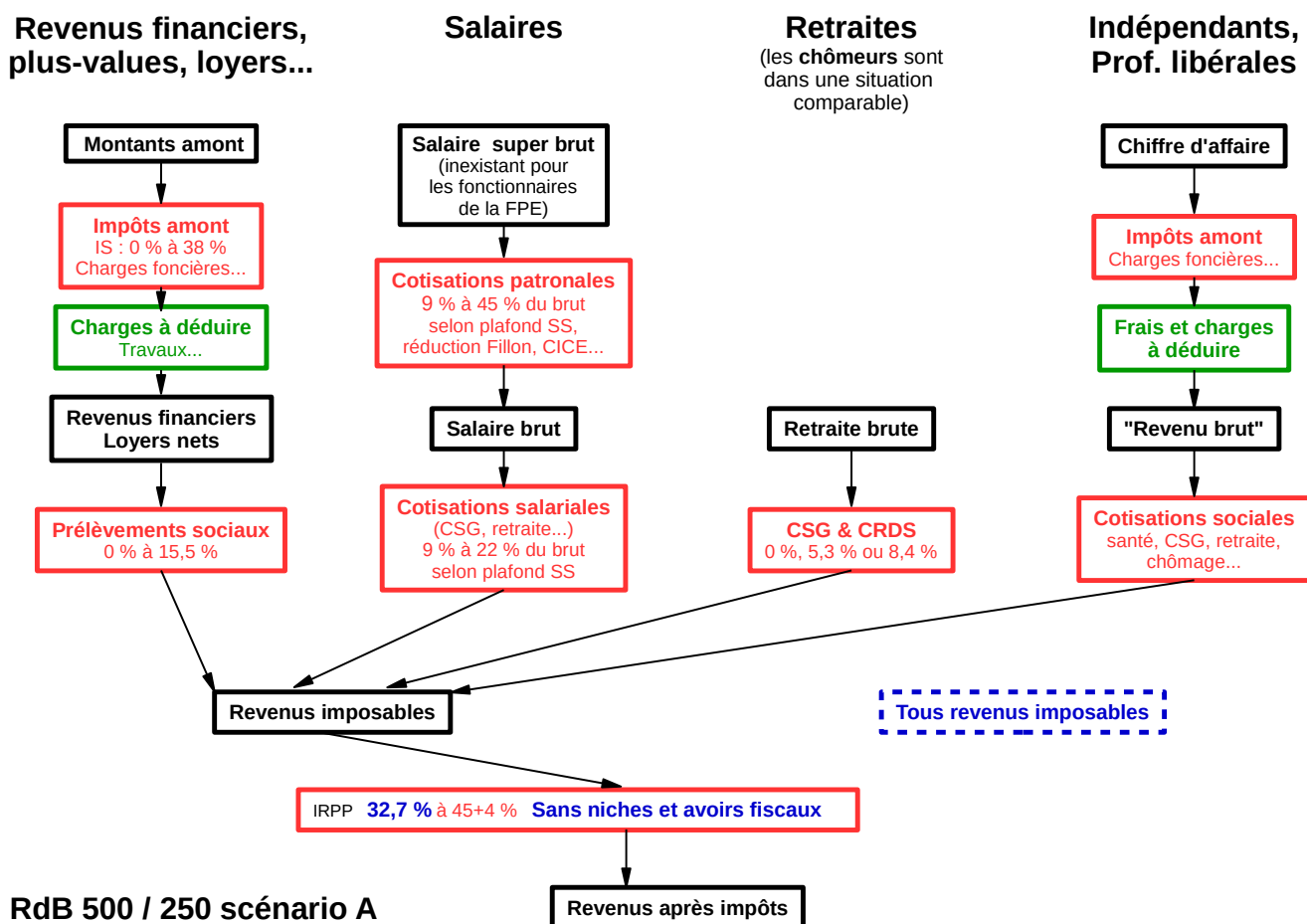
¹⁹ Environ 80 % de ce montant reste dans la même poche et ne correspond donc ni à une redistribution, ni à une augmentation du taux de prélèvement. Certains préfèrent la notion "d'impôt négatif" pour ne faire apparaître que le solde "RdB – impôts supplémentaires". Au final, c'est exactement la même chose.

Marc de Basquiat et Gaspard Koenig, dans un document publié par "[Génération Libre](#)" en mai 2014, présentent le RdB, appelé Liber, sous la forme d'un impôt négatif, la Libertaxe.

Scénarios A & B : cotisations sociales inchangées

a. Scénario A, IRPP majoré

Voici le schéma relatif au scénario A (les modifications par rapport à l'existant sont **en bleu**)

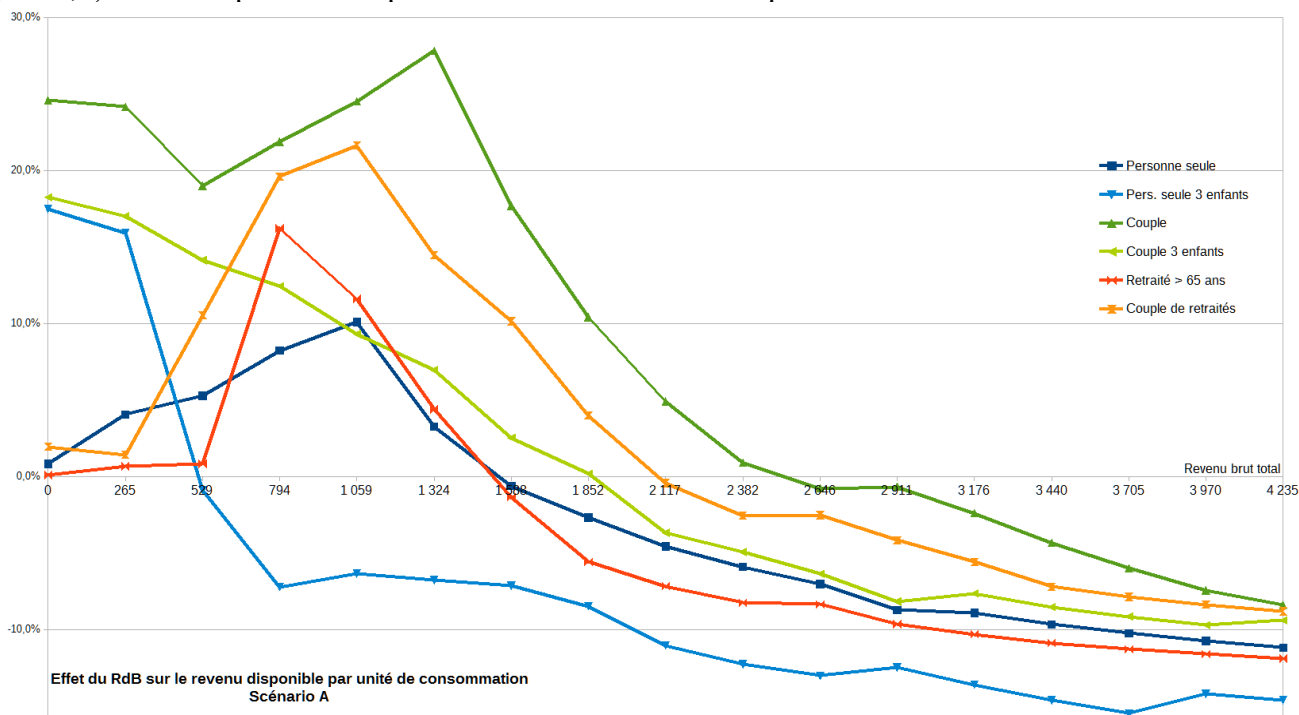


Le barème de l'IRPP est modifié avec un taux plancher de 32,7 % dès le premier euro. Les taux supérieurs (41 %, 45 % et majorations de 3 % ou 4 % pour les très hauts revenus) sont maintenus tels quels. Voir page 19 l'impact en milliards d'euros sur le budget de l'État.

- Tous les revenus (y compris intérêts du livret A...) deviennent imposables. Les niches sont supprimées.
- La déductibilité des frais professionnels, la décote et la réduction d'IRPP pour les personnes âgées à faibles revenus sont supprimées.
- Le quotient familial est supprimé.
- Le quotient conjugal est supprimé (l'IRPP est individualisé). Mais cette suppression n'a un petit effet que sur les couples à revenus suffisamment élevés et dissymétriques pour atteindre des tranches d'impôts différentes. Ce cas n'est pas examiné ici.

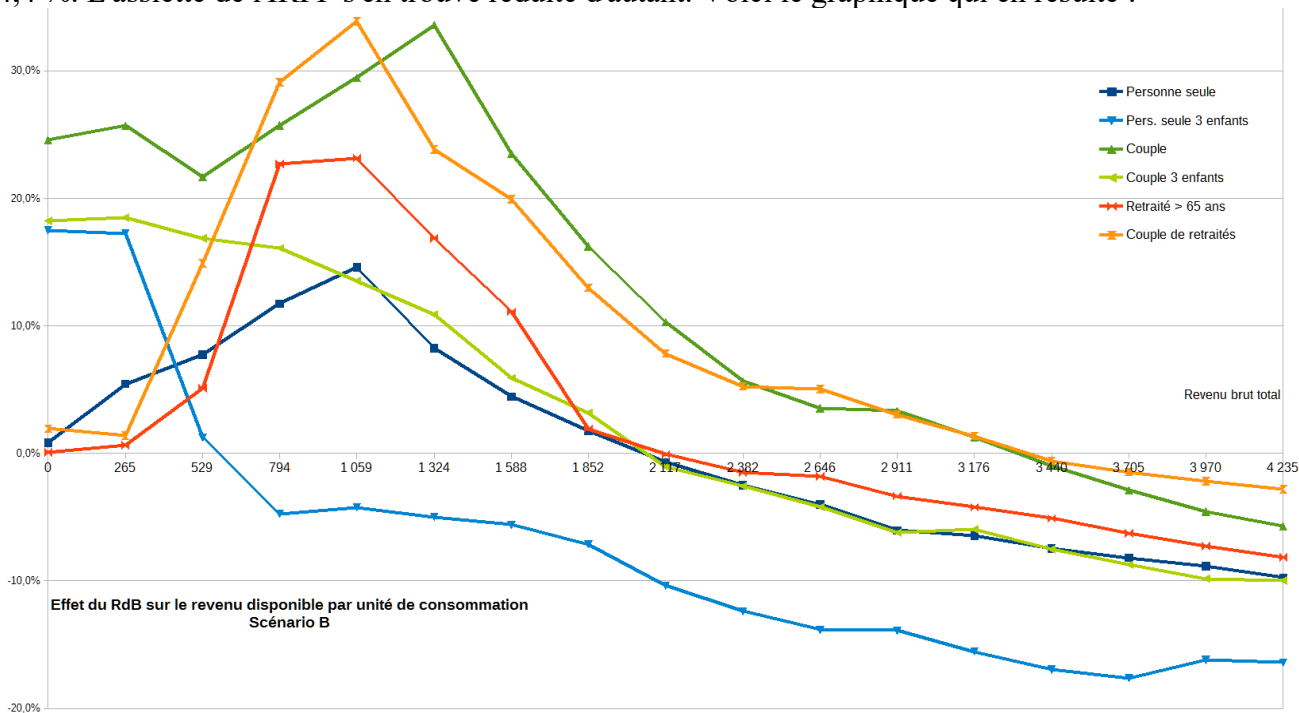
Voici un graphique montrant l'effet de ce scénario sur quelques foyers typiques.

Attention, en abscisse figure le revenu par unité de consommation. Par exemple quand il est indiqué 1588 € /mois (SMIC + 9 % de revenus financiers), cela correspond aux revenus bruts salariaux et financiers d'un célibataire. Il faut lire $1588 \times 1,5 = 2382$ € pour un couple, et $1588 \times (1 + 0,5 + 0,5 + 0,3 + 0,3) = 4129$ € pour un couple avec 3 enfants dont un de plus de 14 ans.



b. Scénario B, ajout d'une CSG bis et maintien de l'IRPP inchangé

Avant d'appliquer l'IRPP actuel aux revenus imposables, on leur applique une CSG bis déductible de 24,4 %. L'assiette de l'IRPP s'en trouve réduite d'autant. Voici le graphique qui en résulte :



c. Commentaire sur les scénarios A et B

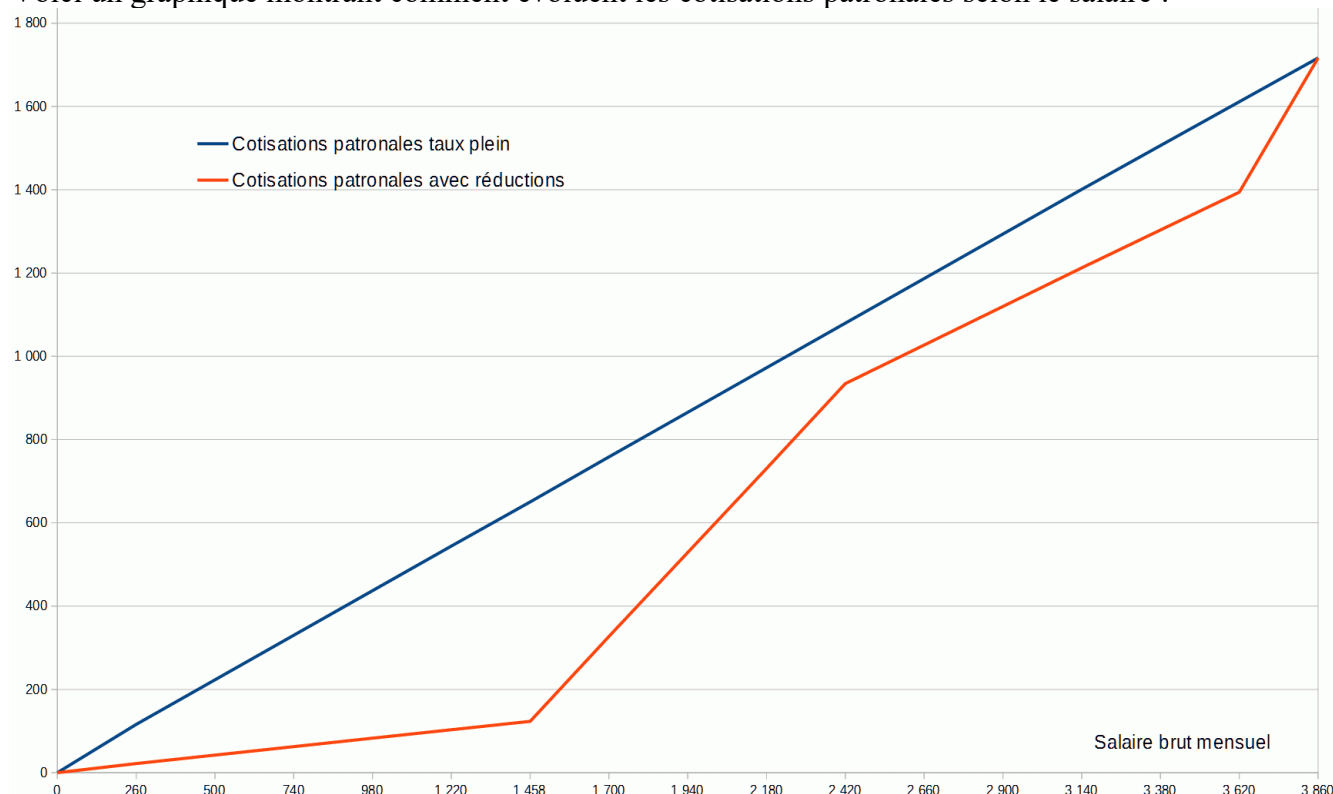
Dans le scénario A, les revenus de la tranche 0 % se voient imposés à 32,7 %. Par contre, les revenus déjà imposés à plus de 32,7 % (tranches de 41 %, 45%) ne subissent pas de majoration directe. Cela revient à un plafonnement de la contribution des hauts revenus au financement du RdB, sauf effet de la suppression des niches et de la déductibilité des frais professionnels.

Le scénario B corrige ce point en ajoutant aux CSG existantes une CSGbis touchant tous les revenus. Ainsi, les revenus de la tranche 0 % de l'IRPP sont imposés à 24,4 %, et les revenus de la tranche 45 % sont taxés à 24,4 % et 45 %. Le graphique montre que par rapport au scénario A, il avantage les bas salaires.

L'IRPP porte sur une assiette amputée de la CSG bis, et il reste mité : la déductibilité des frais professionnels et les niches sont maintenues. Son rendement diminue. C'est un premier pas vers sa fusion avec la CSGbis (et donc le prélèvement à la source²⁰, la suppression des niches et de la déductibilité des frais professionnels) qu'il semble difficile d'atteindre brutalement, à la fois techniquement (année de double imposition liée au passage au prélèvement à la source) et politiquement (suppression des avantages actuels pénalisant fortement les hauts revenus).

d. Critique du maintien tel quel des cotisations sociales

Voici un graphique montrant comment évoluent les cotisations patronales selon le salaire :



En 2015, les charges patronales sont réduites :

- de la réduction Fillon (taux dégressif entre 1 SMIC et 1,6 SMIC),
- d'une réduction sur la cotisation "allocations familiales" en-dessous de 1,6 SMIC (cette cotisation n'a plus de sens avec le RdB, elle devrait au moins être rebaptisée),
- du CICE (6 % du salaire brut) en-dessous de 2,5 SMIC.

²⁰ Un impôt sur les revenus s'appliquant dès le premier euro peut difficilement n'être payable que l'année d'après : il y aurait de nombreux défauts de paiement parmi les foyers les plus modestes.

Or, ces réductions ont de multiples effets pervers :

- Effet de seuil (le CICE cesse à 2,5 SMIC).
- Trappe à bas salaire entre 1 et 1,6 SMIC (une augmentation coûte très cher à l'employeur²¹).
- Complexité croissante des [règles](#). Par exemple, depuis 2011, les calculs mensuels sont rectifiés en fin d'année pour assurer un lissage.²²
- Manipulations possibles pour optimiser les réductions.

En effet, elles dépendent du temps de travail qui n'est souvent qu'un paramètre administratif déconnecté de la réalité mesurable. Pour les temps partiels, déclarer un peu plus d'heures en réduisant le salaire horaire est avantageux !

Comme des primes de fin de contrat s'ajoutent le dernier mois d'un CDD (voir [exemple](#)), mieux vaut pour l'entreprise que le contrat s'achève en janvier qu'en décembre !

Ces réductions visent à réduire le coût des bas salaires pour les employeurs, pour réduire le chômage des personnes peu qualifiées. **Elles font double emploi avec le RdB** qui assure cette même fonction sans effets pervers.

Maintenir ce doublon, c'est rendre sa suppression ultérieure très difficile : le double avantage sera considéré comme un droit acquis.

²¹ Une augmentation de 100 € du salaire brut d'un smicard fait perdre à l'employeur 47 € de réduction Fillon.

²² Pour illustrer la complexité : *la rémunération des temps de pause, d'habillage ou de déshabillage versée en application d'une convention ou d'un accord collectif étendu en vigueur au 11 octobre 2007 ne sera plus neutralisée dans le calcul de la rémunération annuelle brute, et ce pour toutes les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2015*. Ce qui aura pour conséquence de diminuer le montant de la réduction Fillon pour les entreprises concernées.

Scénario C, avec rationalisation des cotisations sociales

On peut légitimement souhaiter non seulement supprimer les réductions de cotisations patronales et leurs effets négatifs, mais également rationaliser le système des retraites (d'une injustifiable complexité), du chômage et de la santé (pourquoi transférer à des mutuelles privées des assurances jugées indispensables et rendues quasi obligatoires ?).

Mais ces dossiers lourds ne sont pas techniquement liés au Revenu de Base. On peut les traiter avant ou après. Nous choisissons donc, dans les scénarios C, D et E, de ne pas les traiter.

Le scénario C consiste simplement à ajouter au scénario B une rationalisation minimale des cotisations sociales :

- Les cotisations patronales sont remplacées par l'ensemble des cotisations contributives actuelles (essentiellement : retraite et chômage²³). Ces cotisations financent des avantages individuels de type assurance. Comme ces avantages sont plafonnés (selon le plafond de la sécurité sociale), ces cotisations sont aussi plafonnées. Les hauts salaires en payent moins.
- Les cotisations non contributives (essentiellement : santé²⁴) et le financement du Revenu de Base sont intégrés dans une CSG à taux unique, appliquée à tous les revenus et déductible. Pour les salariés, cette CSG remplacera aussi les cotisations salariales. Elle sera prélevée à la source.
- L'IRPP actuel est maintenu, avec une assiette réduite du fait de la CSG déductible.²⁵

Les feuilles de paye seront rendues très simples.

En jouant sur le barème de l'IRPP (ici supposé inchangé), on pourra ajuster le niveau de redistribution à ce qui sera politiquement souhaité. Ce scénario n'est intrinsèquement ni libéral de droite, ni social de gauche.

Cette CSG sera un impôt très lourd (rapportant environ 600 milliards, voir page 19). Si au plan technique, il est unique, on peut l'expliquer en distinguant plusieurs parties.

Voici le schéma de principe correspondant. Voir page 19 l'impact sur le budget de l'État.

Voici le graphique qui en résulte :

²³ Voici la liste des principales cotisations contributives :

Charges employeur et salarié : Vieillesse (plafonnée), Chômage (plafonné),

Retraite complémentaire non cadre : T1, T2, AGFF T1, AGFF T2, Prévoyance (plafonnés)

Retraite complémentaire cadre : ARCCO TA, AGFF TA, AGIRC, AGIRC cadres sup., APEC, AGFF TB, Contribution exceptionnelle temporaire (plafonnés).

Charges employeur seul : Accident du travail, Fonds de garantie des salaires (plafonné).

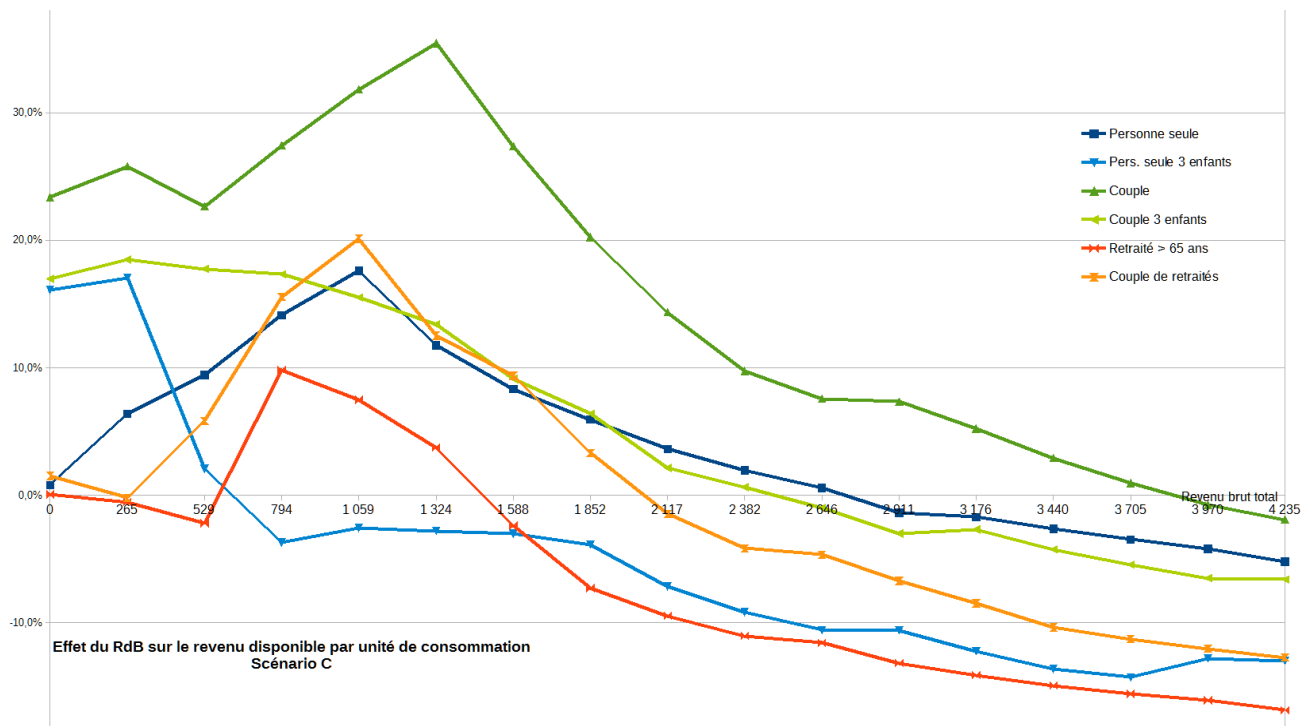
²⁴ Voici la liste des principales cotisations non contributives :

Charges employeur et salarié : Sécurité sociale (maladie sauf indemnités journalières, maternité, invalidité, décès), Vieillesse déplafonnée, Prévoyance autres (selon convention collective), Taxe d'apprentissage (3 taux selon l'effectif de l'entreprise), Participation à l'effort de construction (entreprises de plus de 20 salariés).

Charges employeur seul : Allocations familiales, Cotisation logement, Contribution de solidarité pour l'autonomie, Versement de transport (variable selon les régions), Prévoyance obligatoire décès.

Charges salarié seul : CSG et CRDS non déductible, CSG déductible.

²⁵ La Cour des Comptes, dans un [rapport de début 2015](#), estime la fusion CSG – IR impossible. Le scénario C évite cet obstacle, avec toutefois une différence : la CSG serait intégralement déductible (pour réduire l'assiette de l'IRPP) et non pas intégralement non déductible comme le propose le rapport.



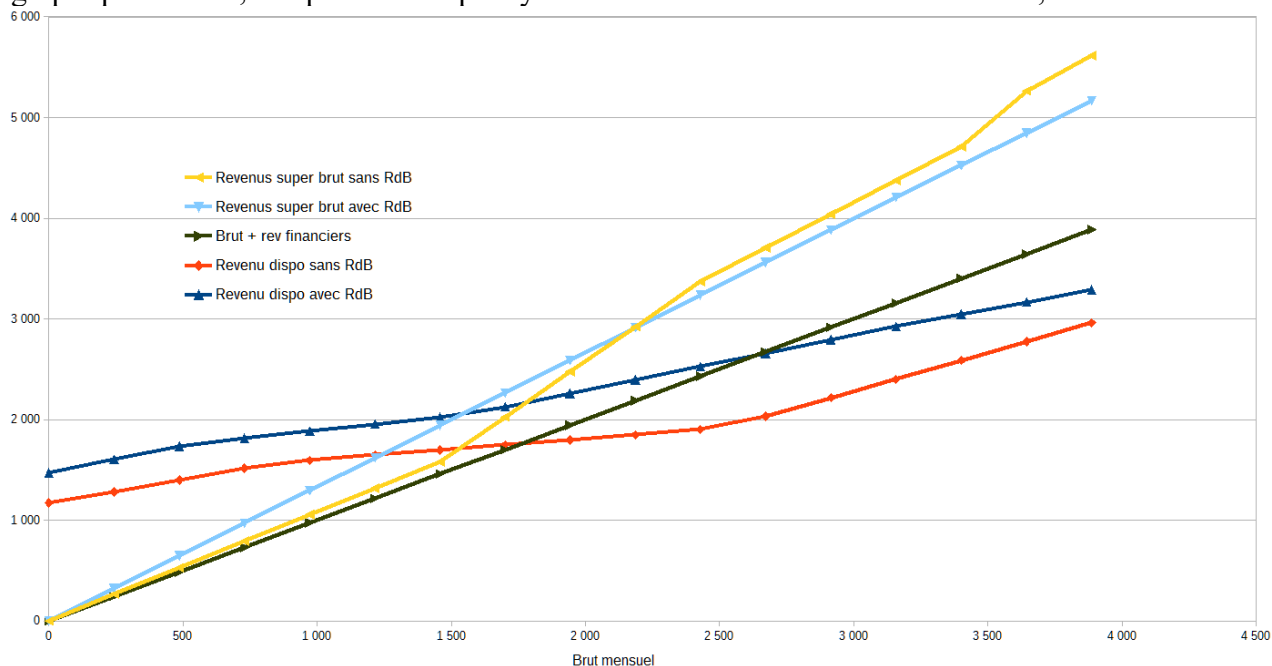
IRPP 0 % à 45+4 % - déductions (niches) - avoirs fiscaux

Revenus après impôts

RdB 500 / 250 scénario C

1. Commentaires sur ces résultats

Comme pour les scénarios A et B, le graphique est mouvementé, surtout dans sa partie gauche (bas revenus). En effet, quand on remplace un système constitué de multiples mesures incohérentes et ineptes par un système simple, rationnel, lissé, on ne peut pas obtenir le même résultat après qu'avant. Le graphique suivant, fait pour un couple ayant un enfant et sans revenus financiers, l'illustre :



Ce sont les courbes jaune (superbrut actuel en fonction du brut) et rouge (revenu dispo actuel en fonction du brut) qui sont heurtées, et non pas les courbes correspondantes "avec RdB".

a. Données chiffrées sur quelques cas types

Salarié au SMIC (1458 € brut) + 9 % de rev. financiers

	Situation actuelle	Scénario A	Scénario B	Scénario C
Cot. patronales	8,5 %	8,5 %	8,5 %	33,2 %
Cot. salariales	22,1 %	22,1 %	22,1 %	
CSG nouvelle			24,4 %	43,3 %
IRPP	0	32,7 %	quasi nul	quasi nul
Revenu disponible	1308 €	1300 €	1365 €	1417 €

Salarié 1,6 SMIC (2332 € brut) + 9 % de rev. financiers

Cot. patronales	38,6 %	38,6 %	38,6 %	33,2 %
Cot. salariales	22,1 %	22,1 %	22,1 %	
CSG nouvelle			24,4 %	43,3 %
IRPP	Tr. 14 %	32,7 %	Tr. 14 %	Tr. 14 %
Revenu disponible	1875 €	1753 €	1812 €	1895 €

Salarié 2,5 SMIC (3644 € brut) + 9 % de rev. financiers

Cot. patronales	44,5 %	44,5 %	44,5 %	33,0 %
Cot. salariales	21,8 %	21,8 %	21,8 %	
CSG nouvelle			24,4 %	43,3 %
IRPP	Tr. 30 %	32,7 %	Tr. 14 %	Tr. 14 %
Revenu disponible	2771 €	2480 €	2531 €	2654 €

Salarié 20 SMIC (29150 € brut) + 19 % de rev. financiers

Cot. patronales	28,3 %	28,3 %	28,3 %	23,7 %
Cot. salariales	17,5 %	17,5 %	17,5 %	
CSG nouvelle			24,4 %	43,3 %
IRPP	Tr. 45+3 %	Tr. 45+3 %	Tr. 45+3 %	Tr. 45+3 %
Revenu disponible	20315 €	16468 €	16656 €	16758 €
dont niches	3862 €	0	2836 €	2662 €

Les trois scénarios semblent donner des résultats semblables. Mais ils dépendent beaucoup de la situation de chacun par rapport aux "niches". Le système actuel a été rendu complètement opaque, les conséquences d'une rationalisation par le RdB sont non maîtrisables.

Retraité 2,5 SMIC + 9 % de rev. financiers

Cot. salariales	7,4 % + 1 %	7,4 % + 1 %	7,4 % + 1 %	
CSG nouvelle			24,4 %	43,3 %
IRPP	Tr. 30 %	32,7 %	Tr. 30 %	Tr. 14 %
Revenu disponible	3163 €	2803 €	2938 €	2654 €

A brut égal, le revenu disponible d'un retraité est supérieur de 14 % à celui d'un salarié. Impossible de dire si cette situation est anormale, ou si elle correspond à une manière indirecte d'augmenter un niveau de vie des retraités jugé insuffisant. Les scénarios A et B maintiennent cet "avantage", le scénario C le supprime.

Revenus financiers

Prél. sociaux	15,5 %	15,5 %	15,5 %	
CSG nouvelle			24,4 %	43,3 %
IRPP	0 % à 45+4 %	32,2 % à 45+4 %	0 % à 45+4 %	0 % à 45+4 %

b. Effet sur les employeurs

Dans le scénario C, c'est le salaire brut qui est supposé maintenu. En effet :

- maintenir le superbrut serait très pénalisant pour les salariés au SMIC, car leur superbrut est faible du fait des réductions de cotisations (Fillon...) dont bénéficient leur employeur²⁶.
- Il y aurait une disparité inacceptable entre un smicard dont l'employeur bénéficie de la réduction Fillon, et un smicard dont l'employeur n'en bénéficie pas (secteur public...).

Le RdB scénario C conduit donc à une augmentation du coût salarial superbrut pour les smicards, du fait de la suppression des réductions de cotisations. A partir de 1,5 SMIC, le nouveau superbrut devient plus faible que l'actuel.

Si l'on suppose que l'ensemble des employeurs bénéficie pleinement des réductions de charge, la masse salariale globale augmenterait de 1 %.

Mais ce n'est pas vrai. Il y a des conditions restrictives pour obtenir les réductions. La réduction Fillon et le CICE coûtent beaucoup moins à l'État qu'ils ne devraient. Les employeurs sont donc en moyenne gagnant. Dans le tableau page 19, leur gain est estimé à $298 - 208 + 31 = 59$ milliards, mais le calcul est difficile, ce montant est douteux (sur-estimé).

La simplification réduit aussi leurs dépenses administratives.

Dans d'autres hypothèses (niveau de RdB différent...), il se peut que la masse salariale globale superbrute ne reste pas semblable à ce qu'elle est aujourd'hui. Un cadrage est possible en modifiant uniformément les salaires bruts de x % lors de l'introduction du RdB.

c. Effet sur les bas / hauts salaires

Dans les scénarios B et C, les taux marginaux CSG + IRPP applicables aux hauts revenus bruts (salariaux et financiers) peuvent être élevés. Si on trouve que c'est trop, on peut choisir de réduire les taux du barème de l'IRPP.

On peut aussi, pour un effet inverse, réduire les niches de l'IRPP.

d. Effet sur les familles

Cas d'une personne seule. Le système actuel (RSA, ASPA...) est moins généreux pour un couple que pour deux célibataires. Il incite à ne pas déclarer un lien conjugal. L'État, en poursuivant les fraudeurs, s'immisce dans la vie privée de manière intolérable. Le revenu de base individuel corrige cette anomalie, il est plus favorable aux couples qu'aux personnes seules.

Pour une personne seule sans revenu, le RdB se contente de remplacer le RSA. Le gain croît ensuite et atteint un maximum vers 1000 €, car le RSA est devenu faible à ce niveau de salaire. Puis il diminue et devient une perte au-delà de 2700 € bruts /mois (2000 € de revenu disponible).

Cas d'un couple. L'analyse est la même que pour une personne seule, avec deux différences

²⁶ Ce serait aussi inapplicable à la Fonction Publique de l'État : les cotisations patronales de ces fonctionnaires ne sont pas individualisées (effectives), elles sont "imputées". L'employeur État paye directement les retraites, qui sont d'ailleurs très chères (cas des militaires...).

A noter qu'il est techniquement possible, pour assurer un cadrage plus précis, de définir un nouveau salaire brut égal à l'ancien majoré ou minoré de x %.

principales :

- Le RdB est supérieur au RSA qu'il remplace.
- Dans la simulation, on limité les APL au montant prévu pour les personnes seules. Ce choix réduit d'environ 100 € /mois l'avantage procuré aux couples par le RdB dans la plage 700 – 1100 € /mois de revenu brut par UC.

Les couples avec 0 ou 1 enfant (27 % des foyers) sont gagnants en moyenne de 11 %.

Cas des enfants. Le système actuel est très généreux pour le 3^{ème} enfant, moins pour les suivants et peu pour le premier. Le revenu de base enfants ne fait pas de différence entre les enfants. Les familles avec 3 enfants apparaissent du coup pénalisées ou moins favorisées. Il faut remarquer que dans toutes les familles nombreuses, le nombre d'enfants à charge évolue au fil du temps. Le système actuel leur est plus favorable certaines années et moins à d'autres moments.

Cas des familles monoparentales. Elles sont très favorisées dans le système actuel. Pour éviter une trop forte baisse de leur pouvoir d'achat, l'ASF (96 € /mois /enfant sans condition de ressource) a été maintenu. Mais il y a là une entorse discutable au principe d'individualisation.

Cas d'une personne seule avec 3 enfants. C'est un cas ultra favorisé actuellement et assez rare (0,7 % des foyers sont monoparentaux avec au moins 3 enfants). Le gain qu'apporte le RdB est important pour les revenus nuls ou très faibles, car le RSA et les allocations familiales sont largement incompatibles (en gros, le RSA est réduit du montant de ces dernières, mais la majoration pour les enfants de 14-20 ans se cumule avec le RSA !). Il y a ensuite une perte limitée grâce au maintien de l'ASF. Elle ne devient plus importante qu'à partir d'un revenu brut par UC de 2000 € (soit un revenu disponible de 4000 €).

Les foyers monoparentaux de plus de 2 enfants sont perdants en moyenne de 8 %,.

e. Le SMIC dans le scénario C

Quand on touche aux cotisations sociales, la question du SMIC, politiquement délicate, se pose avec des enjeux contradictoires :

- Augmenter le niveau de vie des travailleurs actuellement au SMIC, qui gagnent moins que le revenu médian. Le RdB l'assure largement pour les couples, plus difficilement pour les célibataires.
- Ne pas augmenter le coût d'embauche des nouveaux smicards (salaire superbrut), pour inciter les employeurs à créer des emplois accessibles aux travailleurs peu qualifiés. Or, dans le scénario C, maintenir le SMIC brut légal à 1458 € ferait passer le superbrut de 1581 € à 1942 €.
- Supprimer les réductions de cotisations sociales limitées aux bas salaires (Fillon, CICE, cotisation "allocations familiales") qui ont des effets pervers très importants et font doublon avec le RdB.
- Ne pas engendrer malaise et discrimination en imaginant des mesures pour certains cas particuliers (étudiants...). Selon [l'INSEE](#), on a déjà créé 17 sortes d'emplois aidés !

Voici comment se présente la situation (les revenus financiers sont ici éliminés des chiffres) :

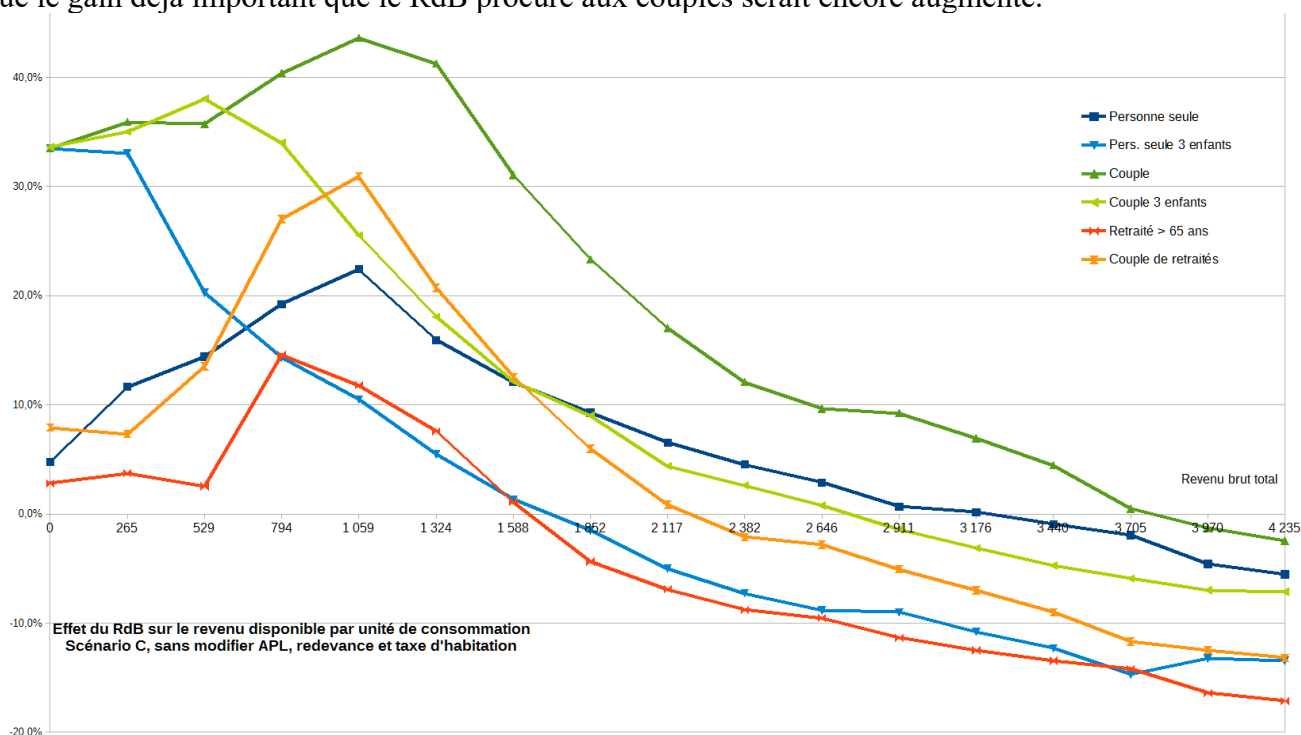
Scénario C, SMIC	Situation actuelle	RdB scénario C	Nouveau SMIC légal ?
Superbrut sans réductions	2108	1942	1581
Superbrut avec réductions	1581		
Brut	1458	1458	1187
Revenu disponible avec aides au logement	1185	1296 soit + 9 %	1219

Si l'on définissait un nouveau SMIC légal au niveau d'un superbrut inchangé (1581 €), soit 1187 € brut, on obtiendrait les résultats suivants :

- Le niveau de vie des célibataires salariés actuels au SMIC augmente de 9 %.
- Le niveau de vie des futurs smicards célibataires reste sensiblement celui d'aujourd'hui si l'on prend en compte les aides au logement (qui sont fonction du revenu).
- Le demandeur d'emploi, assuré d'un RdB, sera en meilleure position qu'aujourd'hui pour négocier un salaire supérieur au minimum légal.
- Embaucher un smicard ne coûte pas plus cher qu'aujourd'hui à l'employeur.

f. Options diverses

On a choisi de réduire l'APL des couples, de supprimer la redevance audiovisuelle (aussi chère pour un célibataire que pour un couple) et de supprimer la réduction de taxe d'habitation pour les bas revenus. On pourrait choisir de ne pas le faire au motif de ne remettre en cause l'existant que le moins possible. En scénario C, le taux de la CSG passerait de 43,3 % à 44 % pour tous. Le graphique suivant montre que le gain déjà important que le RdB procure aux couples serait encore augmenté.



Cet exemple peut inciter à chercher d'autres micro-mesures qui à la fois simplifieraient ce qui existe et réduiraient l'écart avant / après RdB.

g. Effet sur les retraités

Le principe de l'ASPA (minimum vieillesse plancher de ressources pour tous) est conservé. Pour les très faibles revenus, il n'y a donc pas de changement de revenu disponible quand on introduit le RdB. Puis le RdB, cumulable avec les autres revenus, apporte un avantage. Mais cet avantage est rapidement compensé, dans le scénario C, par l'importance de la nouvelle CSG par rapport aux cotisations anciennes. Au-delà de l'équivalent du SMIC, les retraités sont perdants.

Les retraités célibataires (14 % des foyers) sont perdants en moyenne de 11 %.

On peut réduire un peu cet écart en supprimant la déductibilité des frais professionnels, qui avantage les salariés plus que les retraités.

On peut corriger ce résultat en agissant sur l'actualisation des retraites plutôt qu'en maintenant une

fiscalité spécifique.

On peut aussi examiner l'idée d'un **RdB plus élevé pour les personnes âgées**.

Si l'on portait à 800 € le RdB des personnes de plus de 65 ans, cela aurait plusieurs conséquences intéressantes :

- Augmenter le niveau de vie des plus pauvres parmi cette population fragile.
- Réduire la perte de revenus constatée chez les retraités célibataires dans le scénario C.
- Intégrer l'ASPA (ex minimum vieillesse) comme un droit inconditionnel pour tous.

Mais 3600 € de plus par an pour 11 millions de personnes représente un budget annuel de 40 milliards, une somme difficile à supporter par les actifs, même si ce RdB majoré remplace un certain nombre d'aides (ASPA, subventions aux maisons de retraite et autres à recenser).

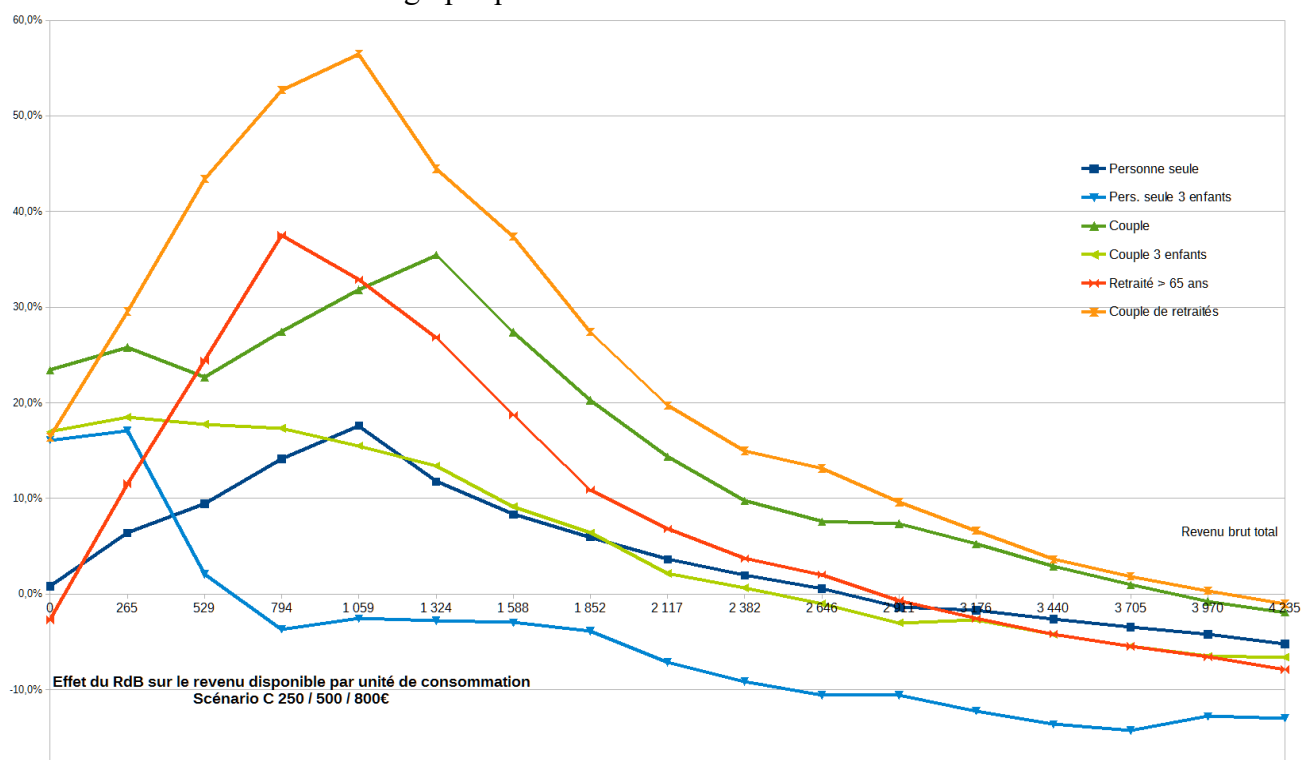
Une idée pourrait être de financer cette dépense par les **droits de succession**.

Le patrimoine des français est d'environ 11000 milliards. Les 1 % les plus âgés en possèdent 1,2 % (selon l'échantillon Piketty / Marc de Basquiat), soit une base taxable annuelle de 130 milliards.

Les droits de succession actuels rapportent seulement 10 milliards (moins de 8 % des patrimoines transmis). Un taux moyen de 30 % pourrait être compris s'il est une manière de "rendre" à l'État le supplément reçu par chacun à partir de 66 ans. 3600 € par an pendant 25 ans, cela représente 90 000 € en moyenne au moment du décès.

Un effet collatéral serait une réduction des inégalités de patrimoine.

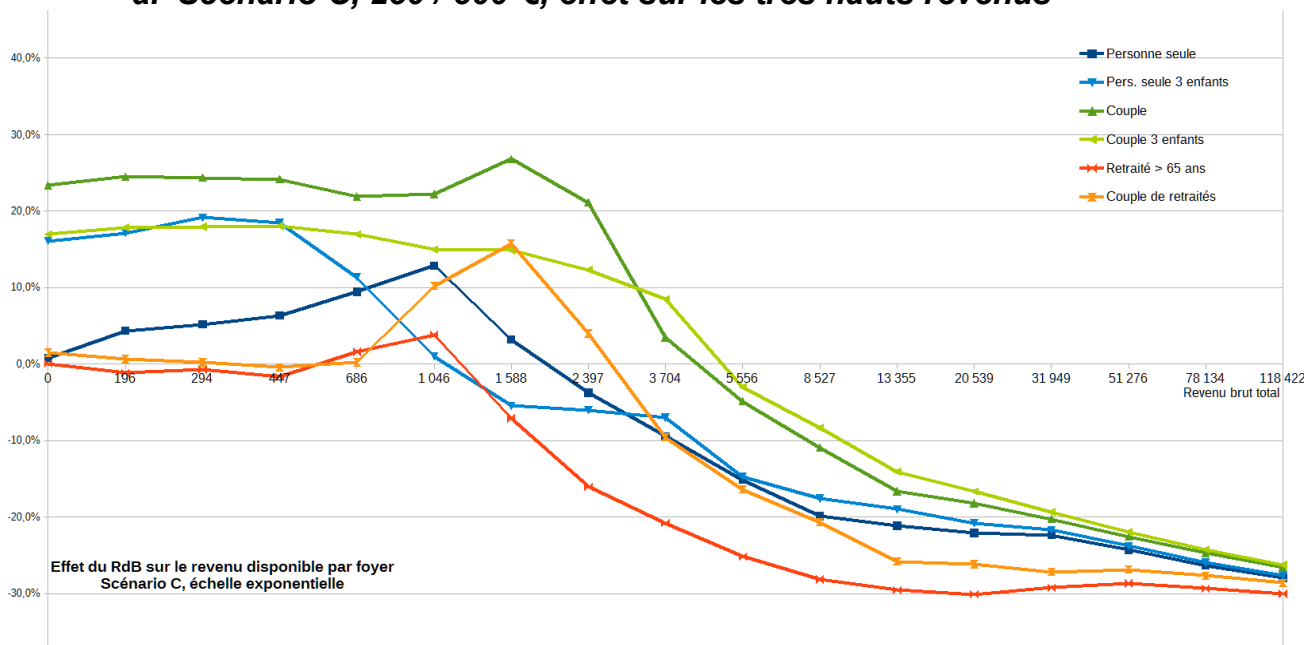
Voici comment serait modifié le graphique du scénario C :



Autres scénarios

Les graphes suivants incluent les hauts revenus sur une échelle exponentielle. En abscisse on a mis le revenu par foyer et non plus par UC.

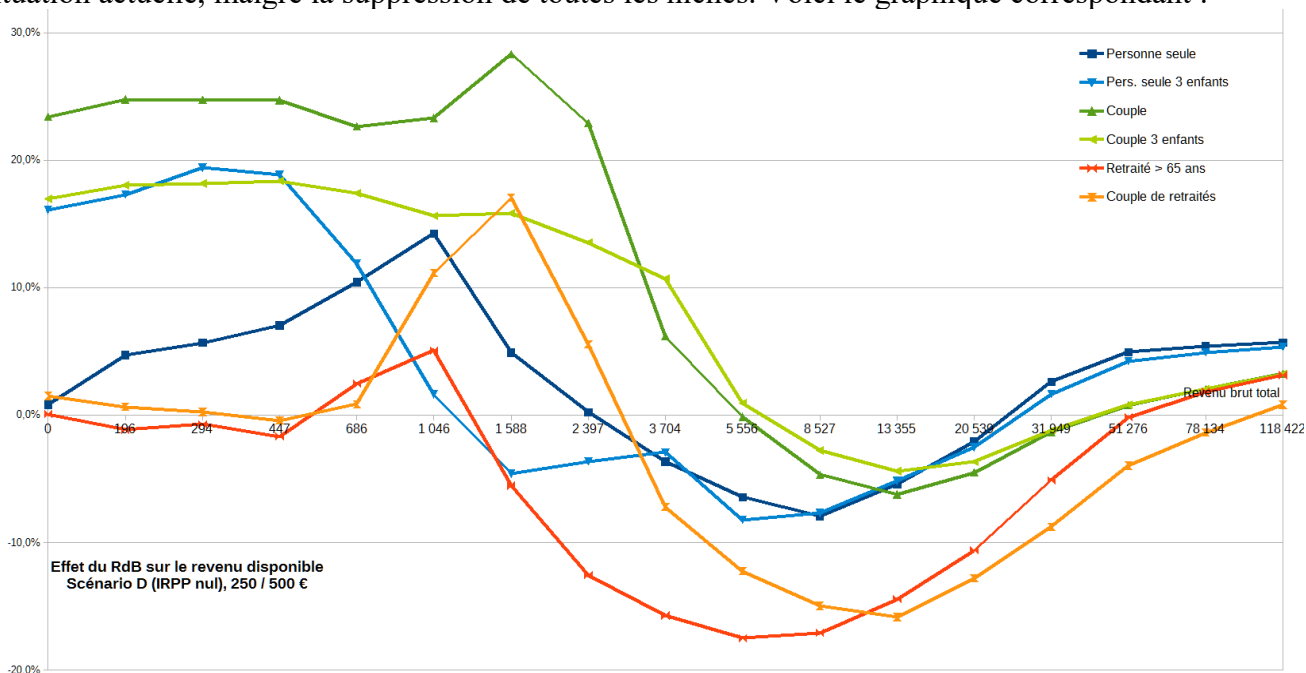
a. Scénario C, 250 / 500 €, effet sur les très hauts revenus



Remarque : les multiples effets de seuil et irrégularités du système socio fiscal actuel a comme conséquence que l'allure des courbes n'est pas la même quand les points choisis en abscisse changent.

b. Scénario D, 250 / 500 €, IRPP supprimé

Les plus riches, au lieu de subir la CSG et un IRPP à taux élevé, ne subissent plus que la CSG (au taux de 46,8 % pour compenser la suppression de l'IRPP). Ils s'en trouvent gagnants par rapport à la situation actuelle, malgré la suppression de toutes les niches. Voici le graphique correspondant :



c. Scénario E, 250 / 500 € avec TAN

Pour clarifier le débat sur la taxation des patrimoines, trois questions doivent être distinguées :

1. Veut-on réduire les inégalités patrimoniales, qui sont croissantes et beaucoup plus prononcées que les inégalités de revenus ?
2. Si oui, comment y parvenir (évasion fiscale...) ?
3. En vue de financer quoi ?

Ces questions, et notamment le devenir de l'ISF et les droits de succession (DMTG), dépassent le cadre du financement du RdB et sont abordées plus complètement page 59.

Une excellente option pour financer une partie du RdB est une taxe de 1 % sur tous les actifs nets des ménages (TAN). Marc de Basquiat la retient dans sa thèse.²⁷

Le scénario E ajoute une Taxe sur les Actifs Nets de 1 % au scénario D. Le taux de CSG est réduit à 41,4 %. La taxe sur les patrimoines, supposée rapporter 92 milliards, pèse plus lourdement sur les plus riches, dont le ratio patrimoine / salaire est plus important.

La taxe foncière ménages (17 milliards) est supprimée. L'ISF est supposé inchangé, mais c'est une option discutable qui ne change pas sensiblement les résultats, vu le faible rendement de cet impôt mité.

L'option TAN peut sans difficulté technique être mise en œuvre après une phase 1 du RDB qui ne la retiendrait pas.

²⁷ Voici quelques remarques techniques sur la TAN :

L'essentiel de l'assiette ne pose pas de problème d'évaluation (avoirs bancaires) ou pas plus qu'aujourd'hui (immobilier). Le mobilier courant serait forfaitisé.

Le taux de 1 % pourrait être remplacé par un taux progressif (0 % pour les faibles patrimoines), en veillant toutefois à ce que l'assujettissement de la majorité des foyers légitime le principe d'un tel impôt

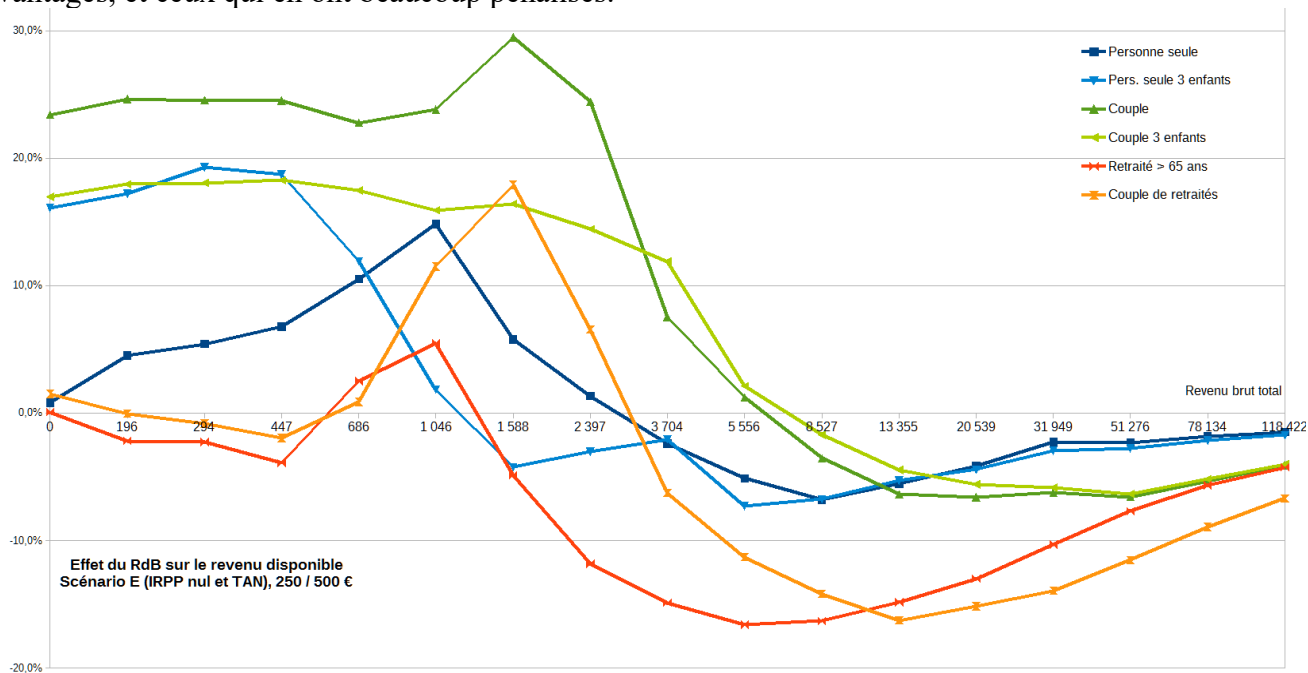
L'ensemble TAN + RdB serait un excellent binôme pour faire face à la déflation. La déflation encourage en effet l'attentisme des épargnants. Un patrimoine monétaire dormant voit son pouvoir d'achat augmenter, et ceci sans fiscalisation puisqu'il n'y a pas de revenus. Le RdB redonnera du pouvoir d'achat aux plus démunis, ce qui constituera une relance de l'activité par la consommation.

Pour éviter de voir leur patrimoine perdre de sa valeur par l'impôt, les épargnants auront intérêt à chercher des investissements plus risqués. Ces investissements, orientés pour satisfaire la demande de l'ensemble de la population, seront socialement plus utiles que les investissements orientés vers le luxe.

On peut penser à certains aménagements :

- Un actif net total négatif (surendettement) pourrait se traduire par un avoir.
- Dans certains cas, le paiement pourra être reporté à la vente du bien ou au décès du propriétaire
- Les sous-évaluations constatées à la revente des biens seront surtaxées à ce moment-là (majoration de l'imposition sur les plus-values).

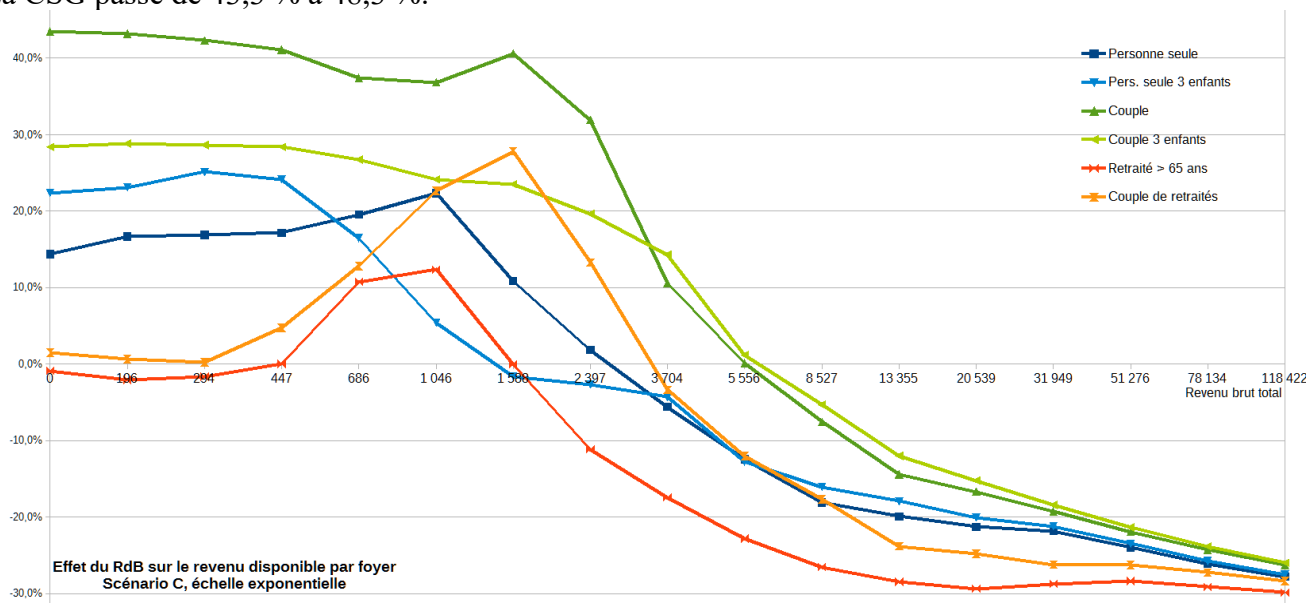
Le graphique ci-après ne décrit qu'une situation moyenne : ceux qui ont peu de patrimoine sont avantagés, et ceux qui en ont beaucoup pénalisés.



d. RdB 250 / 600 €, scénario C

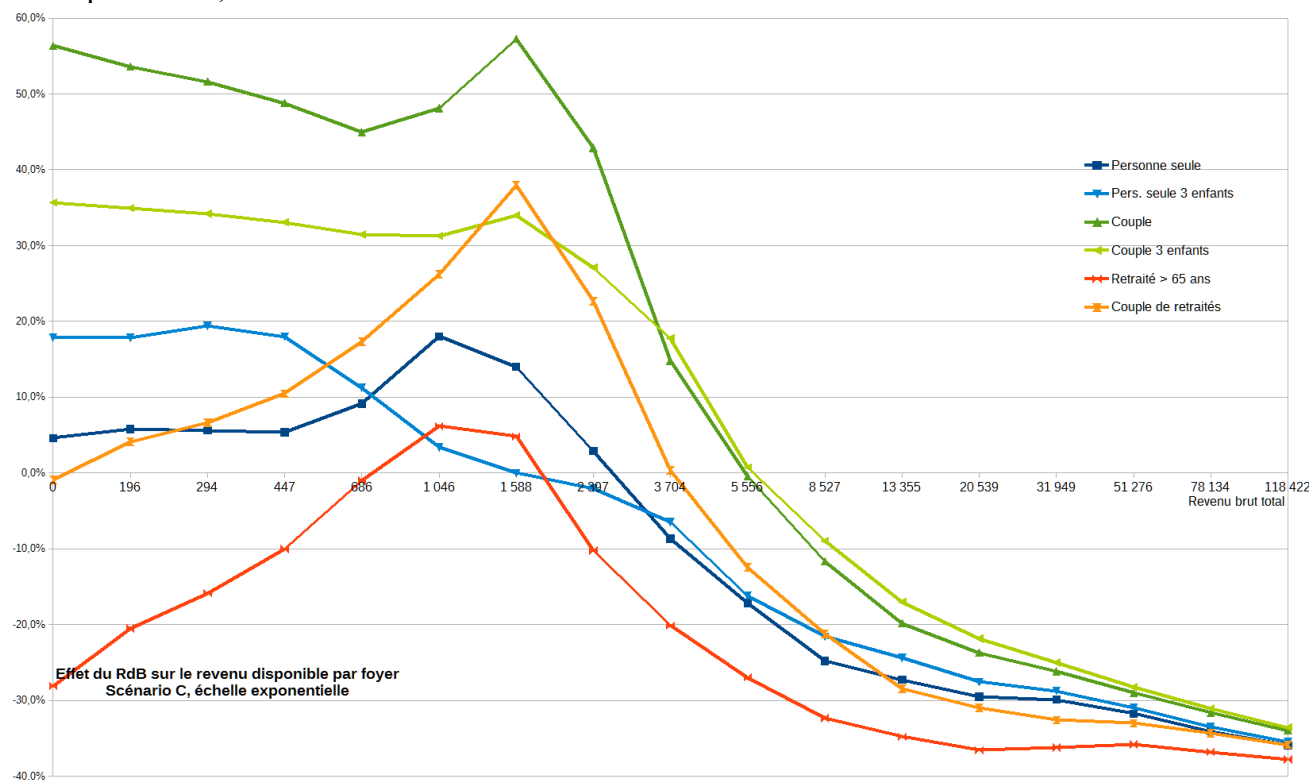
Un RdB plus élevé augmente la redistribution des riches vers les pauvres. A partir d'un certain niveau que des enquêtes ne suffisent pas à déterminer, il créera une pénurie de main d'œuvre sauf à attirer par des salaires plus élevés.

La CSG passe de 43,3 % à 48,3 %.



e. RdB 250 / 800 €, scénario C, ASPA et APL supprimés

la CSG passe à 57,3 %.



Le cas des retraités cumulant ASPA et APL, fortement perdants, serait à corriger (solution à imaginer).

Remarques fiscales diverses

Les réflexions qui suivent ne sont pas au cœur du financement du RdB, mais proches.

1. Les "niches"

On en trouve une liste (plusieurs centaines) valorisée (des dizaines de milliards) dans les "Projets de Lois de Finances" (PLF).

Il est quasi impossible de discuter la pertinence de chacune. Mais leur suppression complète et sans examen est également difficile à imaginer. Le remplacement progressif de l'IRPP mité par une CSG "propre" (scénarios B et C) semble être une voie moyenne réaliste.

Voici une analyse de deux d'entre elles.

a. CESU

Les **avantages fiscaux** du CESU visent à éviter le travail au noir. Dans certaines limites (plafond global et sous-plafonds par types de prestations), l'impôt est réduit de 50 % des frais salariaux toutes charges comprises... c'est énorme, cela revient à compenser un peu plus de 100 % des charges et donc à légaliser le travail au noir ! Cette niche coûte cher (4 G€ prévus en 2013) et profite aux riches (imposables).

On pourrait mettre en place un rabais plafonné sur les charges équivalent à l'avantage actuel mais dont les non imposables pourraient aussi profiter.

Mais à terme, c'est le principe même du CESU qu'il faut revoir.

Il n'est pas normal que le client assume la responsabilité d'employeur. La logique est que le travailleur le soit. C'est d'autant plus justifié que les clients d'une même personne sont souvent multiples. Si on ne l'a pas décidé ainsi, c'est sans doute parce la difficulté administrative est hors de portée du niveau moyen d'une femme de ménage.

La solution de fond est de simplifier la relation employeur employé, au point qu'une femme de ménage puisse émettre une "facture" et payer un unique taux de cotisations sociales. Elle existe, c'est le statut d'auto-entrepreneur. Voir page 40 la description de ce statut et comment le RdB l'impacterait.

La problématique du CESU se situe dans celle plus générale du travail au noir, avec une frontière à préciser entre travail (taxable) et économie du partage (co-voiturage, prêts...). Une fois cette frontière clarifiée, c'est la simplification administrative qui permettra de réduire le travail illégal.

b. Dons aux œuvres

La **déductibilité des dons aux œuvres** (avantage prévu en 2014 : 1,5 G€ pour les particuliers et 0,8 G€ pour les entreprises) remet entre les mains des citoyens le choix des associations d'intérêt général subventionnées. Cette décentralisation est saine.

Mais le système a des failles :

Les associations sont gérées au niveau départemental (pas de fichier national). Leur naissance doit être déclarée, mais pas leur "mort", on ne sait pas lesquelles sont actives. Elles peuvent émettre des reçus fiscaux si elles estiment être d'intérêt général (prenant le risque d'un redressement), ou demander l'avis des services fiscaux départementaux. Ceux-ci décident en comparant les statuts de l'association avec

une définition trop sommaire de ce qu'est "l'intérêt général". Une association qui émet des reçus fiscaux n'a aucune obligation de transparence ou de publication de ses comptes. La fraude est facile. Faire un fichier, c'est préciser les critères. C'est difficile. La notion même d'intérêt "général" semble incompatible avec une petite association, dont l'action ne peut bénéficier qu'à peu de personnes. J'ai vu des services fiscaux discuter le cas d'associations à vocation internationale...

Sur le fond, l'État, grâce au Revenu de Base, prend largement sa part de la lutte contre la pauvreté et facilite le bénévolat. Il ne peut pas faire plus. Les citoyens peuvent compléter sans incitation fiscale. Cette niche serait donc à supprimer. Par contre, les legs et donations (aux seuls organismes habilités à les recevoir) pourraient rester possibles sans droits de succession. Une tel bouleversement peut sembler difficile. Or il n'a pas paru difficile, au début des années 2000, de tripler l'avantage fiscal...

S'agissant des partis politiques, les dons pourraient transiter par un organisme public qui les majorera. Il serait sain que les donateurs soient connus.

Enfin, les dons dépassant 20 % des revenus sont reconductibles l'année suivante. Cette facilité ne profite qu'aux tranches très supérieures de l'IRPP, car pour les tranches moyennes (30%), il suffit de beaucoup moins pour annuler les impôts. La partie des dons inférieure à 20 % des revenus mais inutilisée n'est pas reportable. Il y a là un privilège indu donné aux très riches. Paradoxalement, les associations caritatives au service des plus pauvres ne demandent pas sa suppression !

2. Cotisations sociales contributives

La logique des cotisations contributives, c'est qu'elles sont plafonnées, comme les retraites ou allocations chômage auxquelles elles donnent droit. Deux options sont en fait possibles :

1. Les taux sont plafonnés, c'est à dire fonction du niveau des prestations promises. Cela ouvre la porte à une mise en concurrence d'organismes publics et privés, à la retraite par capitalisation via des fonds de pension, et au choix de chacun de cotiser plus ou moins pour sa retraite et ses indemnités en cas de chômage.
2. Un taux national unique est retenu d'une part pour la retraite, d'autre part pour le chômage²⁸. Les plafonds de cotisations sont supprimés (mais les retraites et allocations chômage restent plafonnés). Outre la simplicité²⁹, cela veut dire que l'on donne à ces cotisations un caractère partiellement redistributif, et que l'État peut démocratiquement décider de l'éventail des retraites ou des allocations de chômage (mini - maxi).

3. Plus-values

Il est souvent possible de choisir entre plus-values et dividendes. La logique d'un système simple sera de les taxer de la même manière.

Les [barèmes actuels](#) de CSG et d'impôts sur les plus-values sont très complexes³⁰.

Faut-il tenir compte de l'inflation dans le calcul de l'imposition des plus-values, ou considérer qu'elle est un moyen de réduire les inégalités et que les patrimoines ne doivent pas y échapper ?

²⁸ Les retraités ne paieront pas ces cotisations. La cotisation chômage ne sera pas payée par ceux (travailleurs indépendants...) qui ne sont pas susceptibles de bénéficier des allocations chômage.

²⁹ L'annexe 5 du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale liste les cas particuliers la concernant. Elle fait 200 pages !

³⁰ Exemple personnel : un retrait de 1300 € de la partie "liquide" d'un PEA, fait début 2014, a donné lieu à 8 prélèvements différents allant de 0,55 à 30,97 € (total : 72,86 €, soit 5,6%).

En cas de vente et d'achat d'une résidence principale (déménagement), la plus-value pourrait être reportée sur le logement acheté au lieu d'être taxée immédiatement.

Ce sont les plus-values nettes (moins-values déduites) qui sont taxées. Les moins-values pourraient être reportables l'année suivante.

Au moment d'un décès, les plus-values latentes devraient être taxées avant partage, cette taxation s'ajoutant aux droits de succession.

4. Logements

L'intervention publique dans ce domaine est onéreuse (35 G€ en 2010), complexe (aides à la personne et aides à la pierre) et inefficace³¹.

- Les allocations logement profitent d'abord aux propriétaires (hausse des loyers).
- Les aides à la pierre aident les plus aisés à se constituer un capital.
- Les aides financières (APL, ALF pour les familles n'ayant pas droit à l'APL, ou ALS dans les autres cas³²) arrosent fin 2011, selon des formules effroyablement compliquées³³, 6,4 millions d'allocataires (13,5 millions de personnes). Elles sont exemptes de CSG mais pas de CRDS.
- La prime de déménagement (au plus 974,90 € en 2015 pour une famille de 3 enfants) concerne les familles ayant droit à l'APL ou l'ALF et déménageant à l'occasion de la naissance du 3^{ème} enfant. La CAF donne un formulaire de demande.
- Les prêts à taux zéro (PTZ), de 18700 à 89700 € en 2015 selon de multiples critères, dépendent in fine du bon vouloir de la banque. Il s'y ajoutent le prêt action logement (7000 à 25000 €, s'adresser à son employeur), les prêts proposés par la ville de Paris et d'autres communes, ceux des caisses de retraite, ceux de certains conseils départementaux.
- L'éco-PTZ (30000 € maximum) délivré via les banques sans conditions de ressources.
- Les aides sous conditions de ressources de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), complétées éventuellement par l'Aide à la Solidarité Écologique (ASE).
- Les aides écologiques (avantages fiscaux pour l'isolation, le chauffage...) encouragent des démarches commerciales agressives pour des solutions douteuses.
- L'avance Loca-Pass, prêt sans intérêt pour le dépôt de garantie demandé pour une location (un mois de loyer).
- L'accession à la propriété est un frein à la mobilité professionnelle, accentué par l'ampleur des droits de mutation et la fiscalité défavorable aux "locataires bailleurs".
- Les taxes d'habitation sont assises sur des valeurs locatives cadastrales (loyer annuel théorique) de 1970, obsolètes malgré l'application d'un coefficient départemental d'actualisation.
- Le volet logement locatif de la loi Accès au Logement et URbanisme (ALUR, loi Duflot de début 2014) est qualifié ainsi par Que Choisir (n°134 d'avril) : *n'a pas résisté aux menaces sur l'emploi des professionnels – un système si compliqué qu'il sera pratiquement inapplicable – logorrhée jargonneuse – la Garantie Universelle des Loyers est une usine à gaz qui coûtera*

³¹ Voir l'[avis de la cour des comptes](#) de 2012, et aussi la [note du GELD](#) (lutte contre les discriminations) de mai 2001 confirmée par une [étude de 2013](#) : "les traitements inégalitaires sont principalement le fruit d'un système local auquel participe une multitude d'institutions installées dans des routines gestionnaires et pas toujours conscientes des effets produits par la culture de la norme implicite".

Au vu de la [brochure](#) (108 pages de formules et chiffres), on peut penser que les coûts de gestion des allocations logement, en incluant le temps passé par les 6 millions de bénéficiaires, sont de plusieurs milliards par an.

³² Que Choisir (n°105 de septembre 2015) conseille de déposer un dossier même si le simulateur de la CAF indique "pas de droits" : on ne sait jamais... En novembre 2015, les députés votent des restrictions : pas d'APL pour les étudiants rattachés à un foyer payant l'ISF, mise en place d'un plafond de loyer excessif, et prise en compte du patrimoine au-delà de 30000 € dans le calcul des revenus. La demande d'APL va s'alourdir d'une déclaration de patrimoine...

³³ L'APL dépend des revenus de l'année n-2, c'est un mauvais critère si les revenus changent.

400 à 600 millions.

Derrière le satisfecit des [plaquettes officielles](#), il y a une réalité à ce point désastreuse que l'on pourrait envisager, faute d'imaginer des mécanismes satisfaisants, de supprimer peu à peu toutes les aides monétaires et de consacrer les sommes ainsi économisées aux aides en nature : logements sociaux à loyer préférentiel fonction des revenus.³⁴

Côté impôts, dans le cadre du RdB :

- Si les niches sont supprimées, les intérêts d'emprunts seront imposables.
- les taxes foncières pourraient être remplacées par la TAN qui est d'un montant plus élevé.
- La taxe d'habitation sera maintenue, voire majorée. Elle ne sera pas modulée en fonction des ressources ou du nombre d'occupants.
- Les loyers pourraient être exemptés de l'impôt sur les revenus, pour éviter d'ajouter une taxation des loyers à la taxe d'habitation. L'anomalie des "locataires bailleurs" serait ainsi corrigée.

Le RdB, inaliénable, ne devrait pas pouvoir servir de garantie (d'un prêt ou d'un loyer). En effet, si cette garantie jouait, l'intéressé perdrait son RdB.

La notion de résidence principale est d'un maniement difficile : quid des conjoints ayant chacun un domicile, ou des grandes résidences équivalentes à plusieurs logements ? Elle pourrait être supprimée.

Les droits de mutation à titre payant (acquisitions immobilières), qui rapportent environ 10 milliards par an, pourraient être réduits pour faciliter la mobilité.

Une évaluation correcte de la valeur locative des logements est nécessaire. Plutôt que de refaire un recensement ponctuel qui vieillira à son tour, on pourrait le faire au fil de l'eau à raison de 5 % du parc chaque année, en vérifiant en priorité les incohérences apparentes entre la déclaration spontanée (TAN) et l'assiette de la taxe d'habitation.

5. Sociétés

a. Impôt sur les sociétés et revenus financiers

Une option est de supprimer l'IS³⁵. En effet, il est redondant avec les impôts sur les salaires, les revenus financiers et la plus-value³⁶. Les multinationales contournent l'IS en s'appuyant sur les écarts de réglementations d'un pays à l'autre.

Aucune solution nationale ne peut éviter la fraude ou le dumping. Une harmonisation européenne, ou mieux mondiale, est indispensable.

b. Aides à la recherche / développement

Elles sont [multiples](#) : Crédit Impôt Recherche (le CIR représente 45 % des aides à la recherche et

³⁴ Si des aides financières étaient maintenues (par manque de logements sociaux...), elles devraient être incitatives à s'installer en province (pas de majoration à Paris) [*à discuter*].

³⁵ La [Suède](#) va dans ce sens. Le taux de l'IS est descendu à 22 % en 2013, avec l'objectif d'atteindre 15 % à moyen terme. La TVA et l'impôt sur le revenu salarial sont par contre élevés.

En France début 2014, compte tenu des contributions exceptionnelles, des prélèvements sociaux et des exonérations de toutes sortes, le taux va de 0 à 38 %.

³⁶ En 2012, selon le [site Révolution fiscale](#), sur un total de 269,2 G€ de revenus financiers, les ménages reçoivent 173,8 G€ d'intérêts et dividendes. Outre l'IS (46,4 G€), le reste est non distribué (25,8 G€) ou correspond à une plus-value (23,3 G€).

Le déficit extérieur de la France est considérable depuis quelques années. Notre patrimoine passe peu à peu aux mains d'actionnaires étrangers ne payant pas d'impôts en France. Supprimer l'IS serait pénalisant.

disparaîtra ipso facto si l'IS disparaît), Oséo innovation devenu [bpifrance](#), aides européennes (Euréka, PCRDT, CIP, RDI – des lobbyistes sont spécialisés dans la chasse à ces subventions), aides de l'[ADEME](#), aides [régionales](#) ou [départementales](#), Prime d'Aménagement du Territoire Recherche Développement Innovation ([PAT RDI](#)), aides du [CEA](#) et de bien d'[autres organismes](#)... [Certains](#) qualifient la France sur ce point de paradis fiscal.

La Cour des comptes (dans un [rapport de 2013](#), page 176) confirme : "*Les dispositifs de soutien à la recherche des entreprises sont multiples, et doivent être simplifiés*". On imagine en effet les dossiers, rapports, vérifications... un coûteux jeu de cache-cache (voire de fraude) dans lequel beaucoup d'entreprises renoncent à se lancer.

Le [rapport de l'antenne de Lyon des Semaines Sociales de France](#) (octobre 2013) sur la fiscalité des entreprises, remarquable, est plus clair : l'extension du CIR décidée en 2008 (N. Sarkozy) n'est qu'un très **onéreux effet d'aubaine** pour les grandes entreprises, sans aucun effet sur la recherche.

Ce qu'on appelle recherche n'est-il pas majoritairement du domaine du marketing et des brevets : comment tirer un maximum de profits de la vente d'un produit ?

La recherche n'est-elle pas un moyen d'accélérer l'obsolescence aux dépens de l'écologie ?

Même si les aides sont effectivement utilisées à la recherche dans certains cas, la notion d'entreprise "française" perd son sens dans le contexte mondial. Je ne vois pas comment des brevets issus de la recherche aidée par l'État peuvent rester français.

Ce rapide examen conduit à envisager la suppression pure et simple des aides à la recherche, et à se poser la question plus large : comment permettre aux PME innovantes de trouver les capitaux dont elles ont besoin sans passer par une usine à gaz administrative ?

c. Subventions à l'agriculture

La PAC coûte très cher. Elles représentent en moyenne 63 % du revenu des agriculteurs. Les subventions agricoles, infiniment complexes et opaques, profitent principalement à quelques riches céréaliers (influent dans la FNSEA) et aux trop nombreux fonctionnaires qui noient le peu d'agriculteurs qui restent sous les contraintes administratives. Voir [ce qu'en dit Claude Fouquet](#), le constat est affligeant ! Une conséquence normale du RdB serait de supprimer cette usine à gaz au profit d'aides aux personnes et à l'écologie, et non plus pour augmenter les profits d'un petit nombre.

d. Taxe professionnelle

La taxe professionnelle a été remplacée en 2010 par une Contribution Économique Territoriale (CET) en deux parties :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties des entreprises (*propriétaires ou occupants ?*)
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La taxe foncière s'y ajoute. Son calcul dépend du type de local (commercial, industriel ou professionnel).

Dans la logique de la TAN (qui concerne tous les actionnaires et propriétaires d'entreprises), la CFE et la taxe foncière des entreprises devraient être supprimées.

La CVAE fait double emploi avec la TVA et devrait également disparaître (au profit éventuellement d'une hausse de la TVA).

Seule une taxe d'habitation serait maintenue ou créée, visant les locaux et terrains [utilisés](#) par l'entreprise. Elle serait identique à la taxe visant les logements, pour éviter une distorsion si un local

peut être considéré soit comme logement, soit comme local professionnel. Elle intégrerait la taxe sur les surfaces commerciales de plus de 400 m².

L'État assurerait les ressources des collectivités locales.

e. Formation

Pour développer la formation, on a mis en place un invraisemblable circuit administratif entre les entreprises, l'État et les organismes habilités. Résultat : ces formations ne profitent que très peu à ceux qui en ont le plus besoin, les chômeurs. Et des entreprises abusent des aides de Pôle emploi aux formations (voir le [cas des centres Leclerc](#)).

Les cotisations sociales "formation" sont à supprimer, ainsi que les obligations d'un quota de formation.

Sur la base du volontariat (et donc d'une réelle motivation), des formations gratuites pourront être offertes aux chômeurs, mais sans aller jusqu'à leur rembourser des frais annexes (repas, transport) lourds à gérer et sources possibles d'abus.

f. Taxes affectées

Il en existe 214 qui ont rapporté 28 G€ en 2012. Elles ne semblent pas être concernées par le RdB.

g. Cas des entreprises personnelles et professions libérales (TAN)

Si l'activité professionnelle n'a pas de comptabilité propre, les revenus générés sont considérés comme des salaires et ses moyens sont assujettis à la TAN des personnes physiques. Cas type : auto-entrepreneur.

En cas de comptabilité distincte, les salaires et revenus sont bien définis. Par contre, se pose la question de l'évaluation de la valeur de l'entreprise (non cotée en bourse) pour que son propriétaire paye la TAN. Une solution pourrait être de chiffrer l'immobilier et d'y ajouter les investissements non amortis.

6. Auto entrepreneurs

Voir le rapport IGF / IGAS d'avril 2013, "[Évaluation du régime de l'auto-entrepreneur](#)" (pdf de 60 pages, 300 pages avec annexes).

Les auto-entrepreneurs tiennent une comptabilité simplifiée, se limitant au chiffre d'affaires "activités de services" d'une part, "vente de marchandises" d'autres parts. Ils sont imposés sur cette assiette large (aucun frais n'est déduit du CA) avec des taux réduits n'incluant pas d'assurance chômage. La TVA n'est ni facturée, ni récupérée.

L'impact du RdB sur leur régime nécessite un examen particulier.

Ils sont nombreux (828400 mi 2012) mais ne représentent que 5 milliards de CA, soit 0,23 % du PIB. La moitié d'entre eux n'a aucun CA, 10 % atteignent le SMIC après 3 ans d'activité. 5 % (commerçants) à 18 % (professions libérales) d'entre eux valident une année pleine de droits à la retraite. Leur activité s'exerce à titre principal (55 à 60 % des cas) ou complémentaire.

Certaines professions, relevant de régimes maladie ou retraite particuliers, n'ont pas accès au statut d'auto-entrepreneur : agriculteurs, santé, professions juridiques, agents immobiliers, loueurs, artistes... Mais ces interdictions sont difficiles à cerner et donc à faire respecter.

Les contrôles se traduisent par 30 % de redressements, chiffre voisin de ce que l'on observe sur les

TPE. Il s'agirait plus de méconnaissance administrative que de fraude. La première solution au travail au noir semble être de simplifier.

Les activités suivantes sont distinguées :

(2015)	Prestations de services	Professions libérales relevant du RSI ou de la CIPAV	Vente de marchandises, hébergement
CA annuel maxi	32900 €	32900 €	82200 €
Taux d'imposition	22,9 %	22,9 %	13,3 %
Cotisation à la formation professionnelle (CFP)	0,3 %	0,2 %	0,1 %
IR : % du CA non imposable (considéré comme frais)	50 % (BIC)	34 % (BNC)	71 %
Ou versement libératoire (limité à un seuil de RFR)	1,7 %	2,2 %	1 %

Les taux d'imposition sont réduits pour les bénéficiaires de l'ACCRE (aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise).

La CFP n'est pas due en cas de revenu professionnel de l'année n-2 inférieur à un seuil.

Un AE est exonéré de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) la première année. Ensuite, il doit la payer en sus de l'impôt foncier qu'il paye déjà comme particulier... [sauf exceptions](#).

On voit que la simplicité du régime d'AE est toute relative. En s'inscrivant, il faut répondre à des questions absconses qui permettront à des bataillons de fonctionnaires de définir le bon code NAF, le bon régime d'assurance maladie, la bonne caisse de retraite... Les sites spécialisés, tel l'[agence pour la création d'entreprises](#), restent prudents face à des questions du genre : peut-on rester couvert en qualité d'ayant droit de son conjoint ? Il faut respecter les règles relatives à l'immatriculation aux registres professionnels, aux assurances, aux normes de sécurité, à la formation (diplôme ou expérience requis), il faut tenir un livre des recettes, déclarer le CA aux URSSAF...

A noter qu'au 1/1/2016, le seuil de chiffre d'affaires à partir duquel une entreprise est assujettie à la TVA est abaissé de 100 000 à 35 000 €. Pour les AE dépassant le plafond de CA et obligés de quitter le statut d'AE, ce sera une complication de plus.

Le rapport de l'IGF / IGAS montre que la crainte de concurrence déloyale par rapport aux autres statuts professionnels est non fondée. L'évolution souhaitable n'est certainement pas de compliquer le statut d'AE comme on le constate depuis quelques années, mais de simplifier les autres statuts, et en premier lieu d'unifier les régimes de SS et de retraite.

Cet état des lieux mène à une solution simple pour adapter au cas des auto-entrepreneurs le RdB et son financement. Il suffit de considérer que la "base taxable" équivalente à l'assiette de la CSG est égale à 29 % (vente de marchandises), 50 % (prestations de services) ou 66 % (professions libérales) du CA.

Si l'on considère qu'un RdB de 500 / 250 € (budget de 350 milliards) se finance par un impôt de 25 % sur une assiette "CSG" de 1400 milliards, la participation au financement du RdB d'un auto-entrepreneur assurant 32900 € de prestation de service serait de $32900 \times 50 \% \times 25 \% = 4112 \text{ €}$. Il toucherait un RdB de 6000 € /an, soit un gain de 1888 € (157 € /mois).

Les services à la personne sont actuellement assurés soit par le CESU (le client doit alors assumer le statut d'employeur !), soit par le statut d'AE. Avec le CESU, le client est aussi employeur, ce qui peut

encourager une relation paternaliste malsaine. Seul le statut d'AE devrait subsister.

Devenir des principales aides et exonérations

Quelques aides sont ici listées³⁷, avec un descriptif sommaire et une proposition sur leur devenir. Ces propositions sont discutables, je ne connais pas tout. En donnant une première vue d'ensemble, mon but est de susciter une réflexion approfondie sur des mesures réalistes s'intégrant dans un ensemble cohérent.

Changer est difficile. Jusqu'où faut-il aller dans la remise en cause de l'existant ? Pour se faire une idée, il est vivement conseillé d'aller voir les liens internet, de regarder des formulaires de demande, de chercher à comprendre la logique des seuils, montants, conditions à remplir – et la cohérence d'ensemble. Ce faisant, on découvrira que notre système, que l'on sait complexe, est infiniment pire ! Si chaque nouveau texte l'encrasse davantage, c'est qu'on ne sait pas faire mieux : il est bloqué, incapable d'évoluer.

Une des causes du blocage est que chaque mesure est multi-conditionnelle³⁸. Pour en bénéficier, il faut respecter des conditions d'âge et de revenu et de situation familiale... Des règles de non-cumul s'y ajoutent.

L'orientation, c'est que le RdB devienne la quasi seule mesure visant à assurer un minimum vital. Les aides qui resteront nécessaires (santé, handicap, vieillesse, logement...) devront peu à peu ne plus dépendre de la situation familiale et des revenus³⁹.

Un budget de "solidarité compassionnelle", géré au niveau local, restera nécessaire pour les cas particuliers.

1. Familles et enfants

L'aide financière apportée aux enfants via une multitude de dispositifs varie de 50 euros à plus de 400 euros par mois, selon le rang de l'enfant et les ressources des parents. En les remplaçant, le RdB apportera non seulement plus de simplicité et de lisibilité, mais aussi plus de justice.

a. Avantages remplacés par le RdB

Allocations familiales, quand on a au moins 2 enfants de moins de 20 ans à charge. Sauf pour l'aîné de deux enfants, elles sont majorées de 14 à 20 ans. En 2015, elles sont réduites de 50 % ou 75 % quand les revenus du foyer (de l'année n-2 !) dépassent certains plafonds. Un lissage évite un effet de seuil. Elles subissent la CRDS (pourquoi leur montant n'est-il pas plus simplement réduit de 0,5% ?), mais pas la CSG.

Complément familial, quand on a au moins 3 enfants de 3 à 21 ans, sous conditions de ressources. Il subit la CRDS, mais pas la CSG.

Supplément Familial de Traitement (SFT), pour les fonctionnaires. Il fait double emploi avec la politique familiale de droit commun. Il comprend, dans les limites d'un plancher et d'un plafond, une petite part fixe et une part proportionnelle au traitement. Si les deux conjoints sont fonctionnaires, un seul touche ce supplément, on imagine la complexité !

Le cour des comptes estime son coût à 1,7 milliards en 2007 ([rapport du 9 septembre 2015](#) page 135)

³⁷ Le cas des DOM comporte de nombreuses différences (le volume des textes s'en trouve souvent doublé), il n'a pas été examiné.

³⁸ il y aurait 11 minimas sociaux différents (personnes âgées, handicapés...) totalisant une dépense annuelle de 20 G€. Les mécanismes du type RSA sont lourds (déclarations préalables). Il est impossible de trouver une solution satisfaisante aux alternances de périodes travaillées et non travaillées (comment déterminer la période de référence ?).

Le principe du RdB est bien adapté au cas des travailleurs saisonniers, journalistes, intermittents du spectacle...

³⁹ Elles pourront être impossibles s'il subsiste un impôt progressif.

et en suggère l'extinction (page 10 du même rapport). Il n'est donc pas choquant de prévoir que le RdB enfant ne remplace pas complètement les avantages donnés aux familles de fonctionnaires de 3 enfants.

Allocation de rentrée scolaire, par enfant de 6 à 18 ans, sous conditions de ressources. En pratique, la réalité de la scolarité n'est pas vérifiée. Elle subit la CRDS, mais pas la CSG.

Réductions d'impôt pour les enfants scolarisés (collège / lycée / enseignement supérieur).

Bourse de fréquentation scolaire pour l'école élémentaire, dans certains départements, si l'école est loin, sous condition de ressources. Les collectivités locales qui le souhaitent pourront subventionner les transports scolaires et les repas, tous les enfants en profiteront.

Bourse des collèges, sous conditions de ressources, payée en 3 trimestres, montant faible.

Bourse des lycées, sous conditions de ressources, payée en 3 trimestres, montant faible complété par quelques cas de primes.

Bourse d'enseignement d'adaptation, pour élèves en difficulté, sous conditions de ressources, payée en 3 trimestres, montant dérisoire par rapport aux démarches.

Aides spécifiques aux élèves en internat, pour les élèves boursiers.⁴⁰

Fonds sociaux collégien et lycéen. Une commission, présidée par le chef d'établissement, donne son avis sur les demandes.

Aides pour la cantine, dossier constitué par le chef d'établissement et transmis au directeur académique, tout cela pour une aide annuelle (2014-2015) de 34,74 € !

Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, sous conditions de ressources.

Financement des études supérieures : aide au mérite, sous conditions de ressources (être boursier) et de mention Très Bien au bac.

Allocation pour la diversité dans la fonction publique, sous conditions de ressources et de se présenter à un concours.

Aides pour les étudiants préparant des concours enseignants, sous conditions de ressources et autres.

Aide de la CAF au BAFA. Le montant national (91,47 € en 2015) peut être majoré au niveau départemental. La chasse aux aides est infinie, le résultat imprévisible !

Financement des études supérieures : aide à la mobilité internationale, sous conditions de ressources.⁴¹

Aides d'urgence : fonds national d'aide d'urgence aux étudiants (FNAU), dossier examiné en commission, montant maximal inférieur au RdB.⁴²

Chèques-vacances de la CAF (sous conditions de ressources, modalités variables selon les départements) et/ou de l'employeur.

Carte enfant famille (SNCF), quand on a 1 ou 2 enfants, et carte famille nombreuse au-delà, sous conditions de ressources.

Quotient familial (IRPP). Le quotient familial disparaît de fait si l'IRPP est remplacé par un impôt sur les revenus à taux unique appliqué dès le premier euro, ou si la fiscalité est individualisée.

On peut remarquer l'incohérence de subordonner les aides aux handicapés à des conditions de ressources, et par ailleurs de donner aux plus riches d'entre eux une demi-part de plus !

⁴⁰ L'aide aux élèves boursiers en internat est emblématique de notre système d'assistanat. Au lieu de subventionner les internats pour en baisser le coût pour tous, et par ailleurs de permettre à tous de vivre grâce à un revenu inconditionnel, on multiplie les aides à conditions multiples.

⁴¹ Une aide sans conditions de ressources pourrait la remplacer.

⁴² Un fonds national pour une aide d'urgence !

Quotient conjugal (IRPP). Même commentaire que pour le QF.

b. Avantages conservés

Allocation de Soutien Familial (ASF), pour les orphelins de père et/ou de mère (familles monoparentales, l'ASF n'est pas versée s'il y a pension alimentaire). Elle subit la CRDS, mais pas la CSG. Cette allocation pourrait éventuellement être majorée, elle ne devrait plus être assujettie à la CRDS et ne subirait pas les impôts destinés à financer le RdB.⁴³

Bourses et aides des régions et collectivités locales aux étudiants et allocations Erasmus (échanges internationaux). Très variables, elles pourraient être maintenues dans la mesure où elles sont sans conditions de ressources.

Prêt à taux réduit et garanti par l'État pour les étudiants, proposé par certaines banques (SG, CM-CIC, BP, CE).

c. Cas particulier : de 0 à 6 ans, gardes d'enfants

Il s'agit des prestations suivantes :

Prestation d'Accueil de Jeune Enfant (PAJE), ponctuelle naissance ou adoption, sous conditions de ressources. Si l'on veut encourager la natalité, le RdB pourrait être donné quelques mois avant l'arrivée de l'enfant.

Prestation d'Accueil de Jeune Enfant (PAJE), base et adoption, enfant de 0 à 3 ans, sous conditions de ressources. La PAJE remplace l'AFEAMA. Elle subit la CRDS, mais pas la CSG.

Complément de Libre Choix d'Activité (PAJE CLCA), ou en 2015 PREstation PARtagée d'éducation de l'enfant (PreParE), quand on a 1 ou 2 enfants de moins de 3 ans et que l'on réduit son activité professionnelle. Il y a plusieurs règles de non-cumul. Avec au moins 3 enfants à charge, on peut choisir un montant majoré sur une période plus courte. Remplace l'Allocation Parentale d'Éducation (APE) depuis 2004.

Complément Optionnel de Libre Choix d'Activité (PAJE COLCA), quand on a au moins 3 enfants et que l'on réduit son activité professionnelle. Durée maxi = 1 an. Il y a plusieurs règles de non-cumul, notamment avec le CLCA (il faut donc comprendre pour choisir !).

Complément de libre Choix du Mode de Garde (PAJE CMG), quand on a au moins un enfant de moins de 6 ans gardé à domicile. Une partie des frais (salaire et charges sociales ou facture) est pris en charge par la CAF, sous condition de ressources. C'est complexe (cas d'un travail à temps partiel...), le montant peut atteindre jusqu'à 843 € /mois en 2015. Cette aide remplace l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED).⁴⁴ Il s'y ajoute éventuellement un crédit d'impôt ou une réduction d'impôt du genre "emploi d'un salarié à domicile" (voir CESU page 35).

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants hors domicile de moins de 6 ans. En 2013, il est au maximum de $2300 * 50 \% = 1150$ €.

Le total des ces aides est important (budget 2011 hors réductions d'impôts : 12,3 G€, soit 210 € /mois

⁴³ On pourrait remplacer l'ASF par une majoration du RdB des enfants orphelins (et assimilés : un parent financièrement défaillant...). Serait-ce une brèche dans le caractère inconditionnel du RdB ? Il est choquant que l'ASF soit supprimée en cas de remariage ou PACS et incite donc à cacher un lien conjugal.

A noter que les "parents isolés" bénéficient aussi d'un plafond de "quotient familial" élevé.

⁴⁴ Il y a donc une aide quand on ne travaille pas, et une autre aide quand on travaille !

La suppression de cette aide peut faire débat. Les communes pourraient subventionner les assistantes maternelles et crèches, au vu de leur chiffre d'affaires.

en moyenne pour les enfants jusqu'à 6 ans). Elles s'ajoutent à des aides en nature (crèches à prix plus ou moins réduit selon les ressources du foyer...).⁴⁵ Une solution simple pourrait être recherchée dans la direction suivante :

- Continuer à subventionner les crèches et autres modes de garde, mais supprimer les réductions tarifaires accordées sous condition de revenus (le RdB seul a vocation à assurer l'équité de ce point de vue).
- Majorer le RdB jusqu'à 6 ans, et garder une prime à la naissance d'un montant unique pour tous.⁴⁶

2. Santé, handicap⁴⁷

a. Avantages remplacés par le RdB

Pension de réversion de Veuf ou de Veuve Invalide (PIVV). Mélanger veuvage et invalidité n'a pas de sens. Voir pension de réversion page 91.

Allocation journalière de présence parentale (AJPP). Elle subit la CRDS, mais pas la CSG. Elle est inférieure à un RdB de 2 x 500 € pour un couple. Prévoir d'en garder une partie pour les personnes seules ?

Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), peut compléter par exemple une pension d'invalidité pour que les ressources atteignent un minimum – pour une personne seule en 2013 : 697,65 € /mois. Elle remplace le complément du minimum vieillesse qui n'existe plus. 84200 personnes sont concernées fin 2011.

Capital décès de la Sécurité sociale. Il est le même pour tous les salariés (3400 € en 2015) et doit être demandé. Il a vocation à être intégré au RdB (par exemple sous la forme d'une prolongation du RdB après le décès...).

Demi-part supplémentaire pour un enfant handicapé. Avec un RdB financé au moins en partie par un impôt sur le revenu dès le 1^{er} euro gagné, cette demi-part n'avantagerait que les foyers très riches, imposés marginalement à un taux supérieur au taux "normal".

Abattement d'impôt sur les revenus pour les titulaires d'une carte d'invalidité. Même remarque que pour la demi-part supplémentaire. De plus, parler d'un abattement d'impôt de 2344 € si le revenu net n'excède pas 14710 € est une tromperie. A ce niveau de ressources, on ne paye (quasi) pas d'impôt.

⁴⁵ Les aides aux gardes d'enfants, pour complexes qu'elles soient (un [article de décembre 2013](#) en montre les incohérences), sont relativement efficaces pour à la fois subventionner et laisser le choix du mode de garde aux parents.

⁴⁶ S'agissant d'une modulation du RdB selon un critère non discutable (l'âge), je n'y vois pas une remise en cause de son caractère inconditionnel.

⁴⁷ Les associations qui s'occupent des handicapés, telle l'arche de Jean Vanier, sont asphyxiées par les contraintes administratives spécifiques (demandes de subventions, assurances, normes incendie, normes handicapés, normes alimentaires...) qui s'ajoutent à celles de tous (comptabilité, gestion du personnel...). L'urgence, pour les aider, est de simplifier. Voir un [témoignage](#) qui confirme cette priorité.

La MDPH évalue la Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi ([RSDAE](#)). Elle traite les demandes de reconnaissance de handicap dans un délai moyen de 8 mois, alors que le délai de rejet implicite est de 4 mois. Une décision sur l'AAH demande 9 à 18 mois alors qu'une décision positive n'est valable que 1 ou 2 ans, et doit ensuite être renouvelée.

b. Avantages conservés⁴⁸

CMU. Devenant, comme le RdB, un droit pour tous, les dossiers de demande pourront être simplifiés. Son financement sera intégré dans la mécanique de financement du RdB. Le prélèvement de 8 % sur les revenus de ceux qui sont dans une situation qui n'y ouvre pas droit automatiquement serait supprimé, ainsi que les exonérations de ces 8 %.

Allocation pour Adulte Handicapé (AAH), garantissant un minimum de ressources aux handicapés (en principe au moins 80 % d'incapacité permanente) : 800,45 € fin 2014 (montant voisin de l'ASPA). Elle est exonérée de CSG et de CRDS. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) se réunit pour se prononcer sur l'attribution de l'AAH. Il y avait 956000 bénéficiaires fin 2011. Comme pour l'ASPA, il est suggéré de la réduire du montant du RdB.

A 60 ans, l'AAH est remplacée par une pension de vieillesse.

Complément de ressources à l'allocation aux adultes handicapés (AAH), décidé par la CDAPH, de 179,31 € par mois en 2015.

Ou Majoration pour la vie autonome, qui remplace depuis 2005 le Complément d'allocation aux adultes handicapés : aide à l'autonomie. Elle est accordée automatiquement mais est d'un montant un peu plus faible (104,77 € en 2015).

Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et ses compléments, pour les enfants handicapés de moins de 20 ans, à partir de 50 % de handicap. L'AEEH est exonérée de CSG et CRDS, elle ne sera pas non plus amputée des impôts finançant le RdB.

Prestation de compensation du handicap (PCH). C'est une prestation départementale personnalisée (5 types d'aides pour faire face aux difficultés rencontrées dans la vie quotidienne), les dossiers sont instruits par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

La MDPH pourrait traiter dans ce cadre les cas où le RdB sera inférieur à l'AAH et à ses compléments ?

Pension d'invalidité. Elle vise les non retraités perdant au moins deux tiers de leur capacité de travail du fait de maladie ou accident non causés par le travail. La pension dépend du salaire précédent, avec un minimum et un maximum. Il y a 3 catégories, et une majoration pour tierce personne. La pension est imposable, elle ne sera pas exemptée des impôts finançant le RdB.

Accidents du travail et maladies professionnelles : les rentes prévues restent inchangées par le RdB.

Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH). C'est une aide de courte durée, sous conditions de ressources, versée par la caisse d'assurance vieillesse. Des mutuelles complètent. Il semble que ce soit bien compliqué (s'adresser au service social de l'hôpital). *[à discuter]*

L'abattement spécifique aux handicapés sur les donations et successions est important (159 325 €). Il est à réexaminer dans le cadre plus général de la taxation du patrimoine, on peut le considérer comme "hors sujet RdB".

3. Personnes âgées

a. Avantages conservés

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), pour les GIR 1 à 4, selon un plan d'aide à domicile personnalisé ou en établissement. Selon les ressources, une participation est demandée (maxi : 90%). Le versement se fait souvent sous forme de chèques emplois services. Au 1/1/2011, 1,2 millions de

⁴⁸ Il faudra maintenir la contribution financière demandée aux entreprises de plus de 20 salariés n'employant pas au moins 6 % de travailleurs handicapés.

personnes étaient concernées dont 734000 à domicile pour un montant moyen de 500 € /mois. C'est sans doute une des aides les plus justifiées et les mieux gérées, même si le GIR n'est pas toujours facile à apprécier (cas des malades Alzheimer...).

La déduction fiscale des dépenses engagées au titre de la dépendance dans un établissement spécialisé pourra disparaître avec le RdB.

Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASP), remplace le "minimum vieillesse" (ASV, AS, AVTS...). Voir SASPA pour plus de détails. C'est un complément de ressources pour assurer un revenu minimum : en 2015, 800 € /mois (1242 € pour un couple). Il concerne 572600 personnes fin 2011. Selon les cas, la demande est à formuler à la MSA (agriculteurs), à la CNAV, à une autre caisse de retraite ou à la mairie qui transmet au service de l'ASP de la Caisse des dépôts et consignations ! Selon certaines conditions, les sommes versées au titre de l'ASP sont récupérables au décès de l'allocataire sur sa succession⁴⁹.

L'ASP assure un revenu disponible identique pour tous ceux qui ont des revenus inférieurs à son montant. Quand on y ajoute l'APL qui est dégressive, il peut arriver que le revenu disponible décroisse quand les revenus bruts croissent !

L'ASP est d'un niveau supérieur au RdB envisagé, elle pose problème [à discuter]. Un projet de loi⁵⁰ est discuté fin 2012 pour la rendre, comme le RSA, partiellement cumulable avec un revenu d'activité... et donc pour la compliquer davantage, alors que beaucoup de bénéficiaires potentiels ne la touchent pas par ignorance ou du fait de procédures trop complexes.

Une solution simple serait de porter à 800 € le RdB à partir de 66 ans⁵¹.

Aide à domicile soit allocation simple, soit aide ménagère à domicile. Pas de condition de GIR.

- L'allocation simple est plafonnée au montant de l'ASP, elle disparaîtrait avec un RdB de 800 € à partir de 66 ans.
- L'aide ménagère, récupérable sur les successions dépassant un certain montant, est versée par le département si les ressources ne dépassent pas l'ASP, par la caisse de retraite dans le cas contraire (prestation récupérable sur succession, se renseigner auprès de sa caisse !). Seul ce dernier cas serait susceptible de demeurer pour encourager le maintien à domicile des personnes âgées [à discuter].

Aide sociale à l'hébergement (ASH), pour aider à financer une maison de retraite... Cette aide départementale peut être remboursée sur la succession (des biens immobiliers peuvent être hypothéqués pour préserver les droits du conseil général).

4. Faibles ressources⁵²

a. Avantages remplacés par le RdB

Plafond (Mensuel) de la Sécurité Sociale (PSS, PMSS). Si les cotisations sociales deviennent à taux unique et identique pour tous, le PSS n'aura à terme plus d'utilité.

Le calcul des cotisations des salariés à temps partiels (voir URSSAF) est un enfer qu'il faut supprimer en supprimant toute référence au salaire horaire dans ce calcul. Mais autant la suppression de la

⁴⁹ Les départements ont ainsi "récupéré" en 2010 2,3 milliards d'aides sociales diverses.

⁵⁰ A le lire, on a l'impression que le souci de faire simple et compréhensible est totalement absent du sénat.

⁵¹ Il est normal d'aider davantage les personnes âgées (et les malades, handicapés...), qui sont moins capables que les adultes en bonne santé d'exercer une activité (bricolage...).

⁵² Le livre *"En finir avec les idées fausses et la pauvreté"* (éditions Quart Monde) indique que le montant des aides sociales non réclamées par ceux qui y ont droit s'élève à plus de 11 G€ par an.

Voir l'édition 2013 du rapport de la DREES sur les minimas sociaux.

réduction Fillon et du CICE est liée au RdB (qui assure autrement une réduction du coût des bas salaires), autant la suppression du PSS est une question distincte.

Rémunération de Fin de Formation (RFF) et Régime public de rémunération des demandeurs d'emploi en formation (RFPE) peuvent prendre la suite de l'ARE si une formation est en cours. Les montants maximum peu supérieurs au RdB ne justifient pas la difficulté de mise en œuvre.

Exonérations de CSG et CRDS sur la rémunération d'un apprenti ou d'un stagiaire, ou d'une bourse versée à un étudiant, ou de sommes perçues dans le cadre du volontariat ou de la coopération. Ces rémunérations ne seront pas exemptées des impôts finançant le RdB dans la mesure où les bénéficiaires touchent le RdB.

Chômage : aides au transport dans le cadre de la recherche d'emploi. Cette aide est plafonnée à un maximum annuel faible (200 €), sa gestion est d'un coût relatif prohibitif.

Allocation de solidarité spécifique (ASS) pour les chômeurs en fin de droits, sous conditions de ressources. Voir <http://www.pratique.fr/peut-cumuler-rsa-ass.html> sur le cumul ASS (gérée par Pôle-emploi) et RSA (géré par la CAF), possible dans certains cas. On est en plein délire administratif ! 369000 personnes sont concernées fin 2011.

Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (ACCRE). C'est une réduction partielle des cotisations sociales accordée selon des conditions multi-critères complexes.

Allocation transitoire de solidarité (ATS) qui remplace l'Allocation équivalent retraite (AER) depuis 2011. Elle est transitoire : elle ne concerne que les personnes nées en 1952 ou 1953. 36850 personnes concernées fin 2011.

Allocation Veuvage (AV), sous conditions de ressources, pour les personnes de moins de 55 ans, montant pouvant être un peu supérieur au RdB mais de durée limitée (2 ans). 6700 personnes sont concernées fin 2011.

Revenu de solidarité active (RSA), soit RSA socle, soit RSA d'activité⁵³, soit RSA "jeunes" (moins de 25 ans ayant travaillé), soit "garantie jeunes" (expérimentation lancée en 2013 pour des jeunes n'ayant jamais travaillé)⁵⁴. Il dépend de la composition de la famille. Il est assujéti à la CRDS, mais pas à la CSG.

A noter que le RSA socle de 513,88 € en 2015 pour une personne seule comprend un forfait logement de 61,67 € qui est en général déduit (propriétaires, locataires aidés...)⁵⁵. 2,3 millions de foyers sont concernés fin 2013 (4,6 millions de personnes). Voir davantage de statistiques, un témoignage d'ATD Quart monde sur la manière dont il est vécu, et le site du RSA pour en deviner la complexité. Voir aussi "Apprendre (de l'échec) du RSA" d'Anne Eydoux et Bernard Gomel (octobre 2014).

Le dossier (questionnaire intrusif de 6 pages à réactualiser tous les 3 mois) est déposé au CCAS de la mairie et traité par le conseil départemental. La CAF ou la MSA interviennent ensuite. Une enquête de niveau de vie peut compléter la vérification du dossier et se terminer par un rejet au motif de ressources cachées (entraide des proches, travail au noir...).

Le RSA n'est pas cumulable avec les autres ressources (qui réduisent donc d'autant le RSA), sauf celles listées par décret. Exemples : les allocations familiales ne sont pas cumulables, mais leur majoration à partir de 14 ans l'est ! Une pension alimentaire ou une prestation compensatoire n'est pas cumulable.

⁵³ Le RSA d'activité est réduit de 0,38 € quand le revenu augmente de 1 €. Cela correspond à un taux d'imposition marginal de 38 %. Le taux d'imposition marginal du RMI était de 100 %.

Les départements payent le RSA socle, l'État paye le RSA d'activité et le RSA "jeunes".

Mélanger RSA (pour les personnes sans ressources) et RSA d'activité (amélioration du revenu des travailleurs pauvres et incitation au travail) est malsain.

⁵⁴ Ce foisonnement de pastilles bouchant peu à peu les "trous" du système illustre l'intérêt du RdB, simple et universel.

⁵⁵ Le RSA socle pour un couple est égal à 1,5 fois celui d'une personne seule. Mais le forfait logement que l'on déduit pour un couple est égal à deux fois celui d'une personne seule !

Commentaire d'une juriste avertie face au taux de non-recours important : refuser le RSA est un signe de bonne santé mentale !

Prime pour l'emploi (PPE). Elle vise les bas revenus, c'est un crédit d'impôt. Le RSA vient en déduction de la PPE, mais non pas les aides de type allocations familiales.⁵⁶ 6,7 millions de foyers fiscaux sont concernées fin 2011. Le calcul de la PPE est infiniment complexe, mais c'est Bercy qui la calcule automatiquement avec l'IRPP.

En 2016, la Prime d'Activité qui remplacera le RSA d'activité et la PPE ne réduira en rien la complexité de l'ensemble. Certains jeunes travailleurs de 18 à 25 ans y auront droit à condition de travailler ni trop, ni trop peu... mais ils n'auront plus la PPE

Prime de Noël. Elle ne tombe pas du ciel ! Si on pense qu'elle est importante, le RdB pourrait être versé à tous en mensualités inégales (majoration en décembre, minoration les autres mois...).

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et Aide à la Complémentaire Santé (ACS). L'ACS concerne ceux qui dépassent de peu le seuil de ressources fixé pour la CMU-C.⁵⁷

Leur suppression permettra au système de santé de chercher des modes de fonctionnement efficaces, sans avoir à y mélanger l'assistance aux plus démunis qui est du ressort du RdB.

La gratuité totale des soins est source d'abus. Mais il est aussi aberrant que l'État se désengage des dépenses de santé au point non seulement de rendre les mutuelles obligatoires (2016), mais de les payer lui-même pour des personnes sans ressources ! 4,4 millions de personnes sont concernées fin 2011.

Aide juridictionnelle partielle ou totale en dessous de plafonds de ressources faibles. Les clauses de protection juridique des assurances de responsabilité civile sont redondantes avec cette aide.

Abattement fiscal pour les personnes de plus de 65 ans ou ayant une carte d'invalidité d'au moins 80 %, et de faibles revenus.

Taxe foncière sur les propriétés bâties, bénéficiaires d'un allègement. Il est prévu de remplacer la taxe foncière par la TAN, si celle-ci est mise en œuvre. Si elle demeure, les allègements seraient supprimés.

Taxe d'habitation, exonération ou réduction. 30 % des foyers seraient concernés.

Contribution à l'audiovisuel public (redevance télé). Les exonérations (cas identiques à la taxe d'habitation) seront supprimées. Mais cette redevance, d'un montant identique pour tous, est anti-redistributive, elle devrait être supprimée, l'audiovisuel étant financé par l'impôt.⁵⁸

Tarifs spéciaux du téléphone, de l'électricité, du gaz.

Tarifs spéciaux des transports⁵⁹, chèques-taxi pour les personnes âgées à faibles ressources

Aide à l'équipement ménager et mobilier (CAF et MSA). Les conditions varient selon les départements. Les contraintes (demande, devis, facture) empêchent de profiter d'achats à prix intéressants (occasion, solde, achat sur internet...) !

Réduction du revenu imposable pour l'accueil chez soi d'une personne âgée ayant peu de revenus.

⁵⁶ Un smicard célibataire paye l'IRPP au taux marginal de 14 %, bénéficie d'une décote, reçoit un RSA d'activité et bénéficie d'une PPE réduite du RSA : un empilage de mesures contradictoires.

⁵⁷ Le bénéficiaire reçoit un "chèque ACS" qu'il transmet à la complémentaire santé qu'il choisit. Selon Que Choisir (n°105 de septembre 2015), la valeur faciale de ce chèque est supérieure à ce que touche la complémentaire santé. Certaines complémentaires répercutent la différence sur le bénéficiaire. Ce dispositif est largement ignoré des bénéficiaires potentiels.

⁵⁸ La redevance est due par les possesseurs de TV (ou d'abonnement TV) le 1 janvier. On peut en avoir une tous les autres jours de l'année sans rien devoir. Les ordinateurs ayant une carte TV sont exemptés. Qui peut défendre cela ?

b. Avantages conservés

Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE). Il s'agit de l'indemnité de chômage, elle restera imposable.

Allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF). Quasi identique à l'ARE, mais exemptée de CSG/CRDS. Cette distinction ARE/AREF disparaîtra. Outre ce que fait Pôle-Emploi, on peut trouver d'autres incitations à la formation.

Aide aux Frais Associés à la Formation (AFAF) : repas, transport et hébergement des chômeurs en formation (cette aide, non imposable, est un remboursement forfaitaire de frais réels).

Aide au permis de conduire B, pour certains chômeurs, sous conditions de ressources.

Allocation Temporaire d'Attente (ATA). D'un montant inférieur au RdB, elle vise surtout les demandeurs d'asile. Elle sera maintenue pour ceux qui ne touchent pas le RdB. 47600 personnes concernées fin 2011.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Les départements traitent de manière personnalisée les demandes d'aides, notamment en cas d'impayés (loyer, eau, électricité, téléphone). Le nombre de cas à traiter devrait diminuer grâce au RdB.

5. Autres

Le RdB devrait permettre de mieux cibler les aides diverses communales et départementales (cela va jusqu'à une subvention communale pour l'achat d'un vélo électrique !) et de nombreuses autres aides publiques ou privées. La complexité du système actuel et la multiplicité des niveaux de décision conduit sans doute à des redondances. L'aide financière de base étant assurée par le RdB, l'orientation générale sera la gratuité (s'il n'y a pas de risque de surconsommation) ou des faibles tarifs pour tous et non pas pour les seuls "pauvres", pour les crèches, cantines scolaires, transports, sport.... Une aide non financière à l'insertion sociale pourra être développée. *[à discuter]*

Par incapacité de gérer un budget ou autre raison, certains accumuleront les **impayés** (loyer, électricité, surendettement...). Parmi les mesures envisageables *[à discuter]* :

- Interdire les prêts à la consommation aux personnes non salariées.
- Diminuer le taux d'usure pour décourager les prêteurs de prendre des risques.
- Prélever les impayés sur le Revenu de Base avant qu'ils ne soient devenus importants.⁶⁰

Les **aides européennes** visant les plus démunis pourront être supprimées. Par exemple, certaines aides agricoles (le RdB facilitera une vie sobre et écologique à la campagne pour ceux qui le souhaitent). *[à discuter]*

⁵⁹ Exemple des Yvelines. Le conseil général donne une carte "améthyste" aux personnes de plus de 65 ans ne payant pas d'impôt (il suffit de bien profiter des "niches" pour ne pas en payer). Les autres départements d'IdF font la même chose, mais avec des variantes !

Prendre une demi-journée sur internet pour comprendre. Demander ensuite un pass Navigo à la SNCF (3 semaines de délais). Déposer alors un dossier en mairie. Compter 3 nouvelles semaines pour que la pass Navigo soit activé... avec une validité commençant le 1^{er} d'un mois, environ 6 semaines plus tard. Soit 3 mois de délais en tout. La demande est à réitérer chaque année.

La gratuité étant limitée aux zones 3 à 5, il faut acheter un complément de parcours à chaque transport pour se rendre à Paris (on ne peut même pas acheter un complément aller + retour). Pour le retour, si le trajet commence par le métro, il semble qu'il faille le payer en plus.

Les coûts administratifs et le temps perdu sont incommensurables par rapport à l'enjeu financier.

⁶⁰ Le caractère inaliénable du RdB ne doit pas devenir un moyen de ne pas payer ses dépenses, ou pire, une incitation au surendettement.

Divers

1. Mise en place du RdB

a. Fichier des ayants-droit

Un fichier est nécessaire, avec un identifiant par personne qui pourrait être le n° de SS étendu à tous.

Il sera l'occasion de repenser l'équilibre entre les libertés individuelles (droit à la discrétion trop développé actuellement), le devoir de transparence (lutte contre les fraudes) et la simplification administrative.

Ce fichier contenant les informations nécessaires au paiement du RdB (compte bancaire...) pourrait devenir un fichier d'état-civil susceptible d'être croisé avec les fichiers sociaux, fiscaux, patrimoniaux (logements, véhicules)...

b. Mesures partielles vers un RdB

Au lieu de multiplier les mesures opportunistes sans avoir défini où l'on va, il serait possible d'infléchir le système actuel :

1. Forfaitiser l'aide monétaire aux enfants : un même montant quel que soit le revenu et le rang dans la famille.
2. Individualiser progressivement le système fiscal et social, et notamment plafonner le quotient conjugal, en comparant l'impôt actuel du couple à la somme des impôts de chacun des conjoints supposés vivant seuls.
3. Universaliser le système de santé, dont le financement sera assuré par une CSG unique sur tous les revenus.
4. Basculer vers l'impôt les autres cotisations non contributives.
5. Remplacer la progressivité induite par l'ensemble RSA + IRPP par un impôt négatif individuel. Il subsistera des ajustements : ASPA, surtaxe pour les hauts revenus et patrimoines...

c. Faire un test dans une zone géographique

Ce me semble irréaliste en métropole. Comment décider de modifications multiples et lourdes au "profit" de certains seulement ?

Par contre, l'idée peut être creusée pour un département d'outremer. A La Réunion, des personnes militent depuis longtemps pour un RdB. Les principales particularités y sont :

- Une fiscalité adaptée et donc adaptable (TVA, IR)
- Un territoire circonscrit, ce qui permet de visualiser les échanges
- Des niches fiscales
- Une taxe d'octroi de mer
- Un système de sur-rémunération pour les fonctionnaires

d. Préparer un "bing bang"

La mise en place du RdB pourrait être préparée pour un jour "J", comme l'a été le passage à l'euro. La mise au point demandera plusieurs années, ne serait-ce que par les conséquences sur les systèmes informatiques.

La première étape pourrait être de mettre en place un "**guichet unique**", amorce du fichier des ayants-

droit au RdB. Toutes les aides et exonérations susceptibles d'être remises en cause par le RdB y transiteraient. Ce fichier devrait être capable de donner une vue individuelle et par foyer.

Le nouveau système étant défini (détail du devenir de chaque aide ou avantage fiscal), il sera possible de simuler son impact sur chacun, avec deux possibilités :

1. Ou bien il est confirmé que les perdants à faibles revenus sont peu nombreux, et qu'il s'agit soit de montants négligeables, soit de la conséquences des incohérences du système actuel. Auquel cas le RdB sera mis en œuvre sans prendre en compte ces cas particuliers.
2. Ou bien ces cas rares sont significants. On accordera alors une aide différentielle pour maintenir le niveau précédent d'avantages. Cette aide non actualisable diminuera si le RdB augmente. Elle sera à redemander chaque année, avec justificatifs prouvant que la situation n'a pas changé.

2. Impact du RdB sur la croissance et l'emploi

Soucieux de vendre l'idée du RdB aux décideurs, certains veulent l'aménager et le présenter comme apportant une solution aux problèmes du moment : la croissance et l'emploi.

Une première tentation est de rassurer face aux destructions d'emplois liés à la simplification, de promettre le statu quo. C'est reculer devant la question à deux faces de la **productivité**. Elle bouscule, mais elle libère aussi de l'énergie employable plus utilement.

La crispation sur le frein de la société française va jusqu'à l'attitude dévastatrice et implicite : "il faut travailler lentement pour ne pas tuer l'emploi". Elle bloque toute évolution progressive. Les changements se font brutalement (privatisations) ou ne se font pas.

Il me semble que vouloir aller vite sans changer les mentalités, sans susciter une large adhésion sur la productivité, ne mènera à rien.

Une autre tentation est de vouloir la croissance au point d'ignorer tout autre problème. Tant pis si on précipite un cataclysme financier en laissant croître la dette, ou un cataclysme écologique (émission de CO₂, déchets liés à l'obsolescence volontaire...).

Le RdB aura un impact macro et micro économique sur la croissance et l'emploi, il est utile de chercher à l'apprécier. Mais le RdB n'est pas au service du plein emploi par la croissance.

Si le chômage continue d'augmenter, il sera un outil essentiel pour affronter cette situation.

3. Un RdB partiellement européen ?

[Philippe Van Parijs](#) suggère une TVA européenne de 20 % pour un Revenu de Base européen de 200 €. Ce RdB pourrait être complété au niveau de chaque pays.

C'est une excellente proposition. Notons simplement que dans le cas de la France, un RdB total inférieur au RSA obligerait à maintenir partiellement de nombreuses aides, ce qui serait extrêmement complexe (techniquement impossible).

4. Options non retenues ici pour financer le RdB

a. Création monétaire

Voir page 62 § QE4People.

Retirer aux banques le pouvoir de création monétaire, c'est toucher au cœur du fonctionnement du système bancaire (malade) qui serait à repenser au niveau européen. C'est un changement long et difficile à décider et mettre en œuvre, mais indispensable.

En s'engageant à affecter la création monétaire au financement d'une petite partie du RdB, il ne faudrait pas s'engager à l'avance sur un montant : on se priverait d'un nécessaire instrument de régulation.

Pour la zone euro (332 millions d'habitants, 9800 milliards de masse monétaire "M3" début 2013), une création monétaire annuelle de 5 % conduirait à un complément de revenu mensuel de 123 € par personne.

- Le Revenu de Base des différents pays comprendrait une part commune et une part spécifique, permettant une convergence progressive.
- Le Revenu de Base serait un peu supérieur au total des aides et prestations qu'il remplace et serait ainsi ressenti comme un progrès par le plus grand nombre.

b. Utiliser la TVA

Elle a l'avantage de taxer aussi les importations, elle pourrait être utilisée un peu plus qu'aujourd'hui. Certains allemands voudraient n'utiliser que cela pour financer le RdB. Mais ne pas taxer les revenus financiers (tant qu'ils ne sont pas dépensés) avantagerait l'épargne et donc les plus riches. Une certaine diversité des impôts semble nécessaire.

La première vocation de la TVA, impôt sur la consommation, est d'encourager un comportement écologique : freiner la consommation de ce qui pollue, ou plus généralement de ce qui est inutile ou nuisible, par un taux de TVA élevé. L'augmenter uniformément pour financer le RdB ne correspondrait pas à cette visée.

Voir une analyse plus détaillée page 94

c. Supprimer le chômage et les retraites

Certains font espérer un RdB plus élevé sans augmenter charges et impôts de manière excessive.

Mais c'est qu'ils suppriment les cotisations retraite (voir page 91) et chômage. Les retraites et allocations chômage seraient remplacées alors par le RdB.

C'est un choix possible. Il permettrait de majorer le RdB de 300 € /mois environ. Mais un changement aussi radical en France ne devrait pas être sous-entendu dans une présentation discrète sur "qui paye" !

d. Autres idées

Taxe carbone. A mon avis, c'est sans rapport avec le RdB. Il n'est pas facile de mettre en œuvre efficacement des taxes incitant à un comportement écologique, on est loin de montants susceptibles de financer une partie du RdB.

Monnaie locale. Là encore, c'est un autre sujet. Avant d'envisager de payer une partie du RdB en monnaie locale, il faut décider de les généraliser. Voir page 64.

Vers un scénario RdB détaillé

Le survol qui précède est loin d'être suffisant pour préciser les multiples impacts du RdB sur notre système socio-fiscal et comment il pourrait être mis en œuvre. A la difficulté technique s'ajoute une difficulté de communication : comment arriver à une décision "démocratique" sur un sujet qui dépasse la compétence de tous ? Le diable est dans les détails, de belles affirmations de principe peuvent cacher des mesures contraires à ces affirmations.

Au plan technique, il faut travailler dans la transparence, en distinguant une fonction "d'architecte" et des spécialistes (du logement, de la famille, des handicapés...), et en ajoutant des spécialistes de la communication : repérer les points politiquement difficiles, chercher des argumentaires s'ils sont techniquement incontournables...

L'équipe d'architecture assurera la cohérence d'ensemble et l'équilibre budgétaire. Elle "intégrera" les résultats des spécialistes. Cette compétence (sens de la synthèse, connaissance du budget de l'État, aisance pour comprendre les chiffres...) est peu répandue.

Les architectes devront former et informer pour sensibiliser aux contraintes du cadrage global. C'est essentiel pour passer de la défense d'intérêts particuliers à la défense de l'intérêt général.

Pour affiner les détails, il importe de fixer le cadre de la phase 1 d'implantation du RdB. En effet, nombre de détails ne peuvent pas être étudiés sans connaître le montant approximatif du RdB envisagé, ou le principe de son financement.

Il est proposé de reporter à des phases ultérieures ce qui peut l'être, et de viser un RdB phase 1 "minimaliste". Le cadre de départ pourrait ressembler au scénario C.

Voici une première liste de sujets à approfondir.

a. Individualisation

Repérer les dispositifs et règles légales non individualisées que le RdB impacterait – ou dont l'individualisation serait à envisager plus tard.

b. IRPP

- Niches (les niches sont susceptibles d'impacter d'autres études : revenus financiers, logement, gardes d'enfants, travail au noir...), dispositifs de compensation de leurs suppression pour certaines.
- Frais professionnels
- Autres dispositifs redistributifs (PPE...)
- Déductibilité de la CSG (si l'IRPP est maintenu)

c. Enfants

- PAJE
- Gardes d'enfants (CMG ...) et CLCA / COLCA
- Bourses et aides au mérite, allocations pour la diversité dans la fonction publique, aides pour les étudiants préparant des concours enseignants, aides à la mobilité internationale, allocations Erasmus, fond national d'urgence aux étudiants : lesquelles maintenir, supprimer ou modifier ?
- Aides aux élèves en internat, Fonds sociaux collégien et lycéen, aides pour la cantine
- Cartes famille nombreuse (SNCF)
- Familles avec deux parents

- Familles monoparentales

d. Adultes à faibles revenus

- Rémunération de fin de formation (RFF et RFPE), pour des chômeurs en fin de droits
- Aide aux frais associés à la formation des chômeurs
- Aides au transport dans le cadre de la recherche d'emploi
- Aide au permis B pour certains chômeurs
- ASS
- Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (ACCRE). C'est une réduction partielle des cotisations sociales accordée selon des conditions multi-critères complexes.
- Allocation Veuvage (< 55 ans)
- Exonération de cotisation CMU, CMU-C, ACS
- Tarifs spéciaux : électricité, gaz, téléphone, transports...
- Aides européennes

e. Adultes à revenus élevés

- Effet sur eux du RdB
- Dispositifs dont ils bénéficient (stock-options, retraite chapeau...)
- ISF et exemptions

f. Personnes âgées

- Retraites
- APA, ASPA (enchevêtré avec les APL), aide à domicile

g. Entreprises

- Impact sur la gestion des budgets de formation
- Cotisations spécifiques (à un département, à une catégorie socio-professionnelle)
- SMIC légal futur
- Cotisations non contributives qui dépendent du nombre de salariés

h. Catégories particulières

- Handicapés, pensions d'invalidité, aide au retour à domicile après hospitalisation
- Retraités
- Chômeurs
- Contrats aidés
- Indépendants, professions libérales et entreprises personnelles
- Agriculteur (PAC)
- Auto-entrepreneurs
- Salariés à domicile (CESU)
- Travail au noir (impact du RdB)
- Fonctionnaires FPE, FPT, FPH, contractuels, SFT...

i. Imposition des revenus financiers et revenus divers

- Plus-values mobilières ou immobilières
- Actions
- Livrets défiscalisés

- Assurances-vie
- Divers
- Loyers (voir aussi logement)
- Avantages en nature (passant par les comités d'entreprise...)

j. Logement

- Les dispositifs type APL tiennent compte de la situation familiales (couple / célibataire), des enfants et des revenus. Ils sont calculés en fonction des revenus de l'année N-2. Sans tout remettre en cause, quels barèmes faut-il ou peut-on adapter ?
- Forfait logement intégré au RSA
- Taxes foncières et allègements
- Taxe d'habitation (les exonérations ou réductions concerneraient 30 % des foyers)

k. Bénéficiaires du RdB

- Français à l'étranger et étrangers de France (incidence sur l'allocation temporaire d'attente...). Impact sur l'immigration.
- Prisonniers de courte ou longue durée
- Le RdB pourrait-il servir de garantie à un prêt ?
- Modification des seuils de ce qui est saisissable en cas de dettes
- Cas de l'outremer (beaucoup de dispositifs actuels ont des taux ou conditions spécifiques)

l. Modalités de paiement (cotisations) ou de versement

- Fichier des bénéficiaires, quelles rubriques ? Difficultés CNIL ?
- Cas des enfants, des personnes sous tutelle
- Prélèvement des cotisations sur les revenus + régularisation annuelle ?
- Versement mensuel du RdB à part, ou impôt négatif ?
- Questions de date pour le basculement (par exemple, le RSA est payé en fonction des revenus du trimestre précédent. Y aura-t-il un trimestre de cumul RSA + RdB ?)

m. Étude d'impact sur l'emploi

- Emplois devenant inutiles côté administration (CAF, collectivités locales...)
- Emplois devenant inutiles côté privé (gestion, optimisations fiscales...)
- Effet de l'évolution du SMIC, du droit du travail, de la diminution des contraintes pesant sur les entreprises
- Protéger davantage les salariés, ou augmenter la mobilité entre "exclus" et "inclus" ?
- RdB et temps de travail
- RdB et écologie
- RdB ou gratuité de certains services ?
- Impact macro économique (effet de la redistribution en termes de consommation, croissance, activité économique et création d'emplois, importations...)

n. Repérage des soutiens et oppositions au RdB

- Associations de solidarité (Emmaüs, MDM, ATD, Secours catholique, DAL...)
- Personnalités médiatiques (intellectuels, économistes, ...)
- Syndicats
- Fonctionnaires ? Autres "avantages acquis"
- Repérage des arguments "grand public" efficaces (étude sociologique)

o. Questions juridiques

- Modifications de droit du travail ?
- Aspects qui pourraient être jugés anticonstitutionnels ?⁶¹
- Aspects contraires au droit européen ?

p. Incidence européenne et internationale

Vers une harmonisation pour éviter le dumping ?

* *

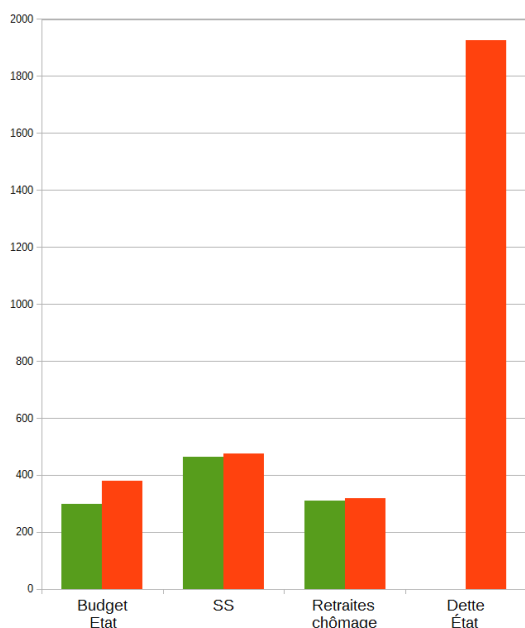
*

Nous allons maintenant aborder des questions de société hors RdB proprement dit. Elles sont rudes, potentiellement lourdes de changements majeurs dans notre manière de vivre.

Mais ne pas en parler serait cacher une partie de la réalité...

⁶¹ Dans un [rapport de début 2015](#), la Cour des Comptes estime "impossible" la fusion de la CSG et de l'IR. Le rapport rappelle que le nouvel impôt issu de l'IR et de la CSG devra respecter les règles constitutionnelles qui lui assignent d'être global, progressif et familiarisé. La constitutionnalité d'un principe majeur du RdB, son individualisation, demande à être examinée.

Rembourser la dette



Les conséquences prévisibles de la dette, qu'elle explose (faillite) ou qu'elle continue à doubler tous les dix ans en paupérisant une part croissante de la population comme en Grèce, sont catastrophiques.

Rares sont les économistes, et encore plus rares les politiques, proposant un plan chiffré pour la réduire. Je citerais Thomas Piketty dans "[Le capital au XXI^e siècle](#)" (960 pages, septembre 2013). Au terme d'une analyse encyclopédique de la situation dans les principaux pays depuis 1800, il en vient à proposer une forte taxation du capital (ISF et héritage) pour éviter de laisser le système diverger.⁶²

Certains pays (le [Canada](#), et plus proche de nous la [Suède](#)) ont pris au sérieux leur dette publique.

Le graphique de gauche montre bien le ridicule qu'il y a à espérer réduire la dette en agissant sur les recettes (en vert) et les dépenses (en rouge) courantes.

La vérité qu'on ne veut pas voir, c'est que **dette = créance**. Réduire la dette ne peut mathématiquement se faire qu'aux dépens des épargnants (graphique de droite).

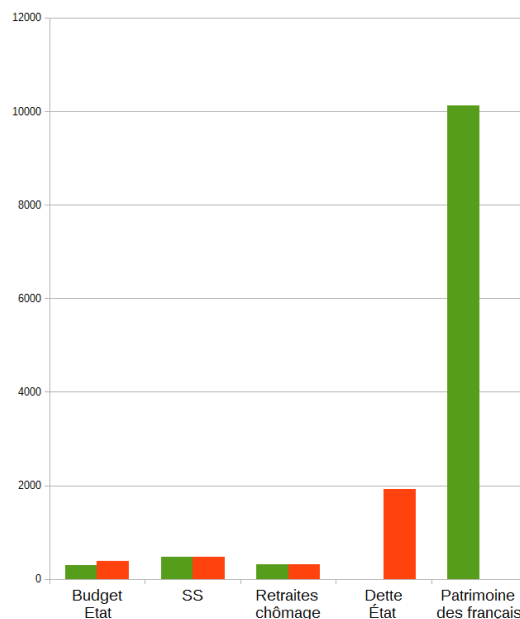
Depuis 1975, l'État français laisse la dette grossir au double profit des plus aisés qui non seulement ne payent pas assez d'impôts, mais reçoivent un intérêt pour l'argent qui leur a été laissé.

Quatre scénarios me semblaient imaginables. J'ai découvert un joker (?) en novembre 2013.

1. Le scénario soi-disant impossible⁶³ : imposer le patrimoine

La seule solution mathématique et pacifique pour rembourser 2000 milliards de dette, c'est d'imposer le patrimoine des français.

C'est soi-disant impossible : le système financier international permet toutes les turpitudes en toute opacité (paradis fiscaux). La première tâche de nos politiques est de détricoter les réglementations mises en place depuis vingt ans pour lui rendre transparence et simplicité. Gabriel Zucman ([la richesse cachée des nations, 2013](#)) chiffre le phénomène et indique comment faire : ce n'est pas si compliqué, il



⁶² Jacques Attali ("Tous ruinés dans dix ans", 2010) décrit le "scénario du pire" : la poursuite de la croissance de la dette et ses conséquences. C'est ce que nous vivons (2014). Les remèdes qu'il propose, une fois de plus, ne sont pas crédibles : distinguer la "bonne" dette (correspondant à des investissements utiles pour l'avenir) n'est vraiment pas l'urgence, il faut la réduire ! Et il mise tout sur la croissance.

⁶³ L'[Institut Montaigne](#), créé par Claude Bébear (AXA), publie en septembre 2013 "Mettre la fiscalité au service de la croissance" (pdf de 160 pages). Les mesures proposées vont de la limitation des impôts visant les plus riches (tranches élevées de l'IRPP, ISF) au transfert vers la sphère privée d'une partie des prestations sociales en passant par une taxation des revenus financiers plus faible que celle des revenus du travail. Page 45 : Si une nation veut être redistributive, qu'elle le fasse avec d'autres moyens que la fiscalité !

Malgré sa partialité, cette étude fait une bonne description de l'existant (surtout : fiscalité des revenus financiers).

suffit de le vouloir...

La Suède est allée dans la direction opposée, en supprimant ISF et droits de succession en 2005-2007. Le patrimoine des ménages français est un peu supérieur à 10 000 milliards d'euros (320 000 € par foyer fiscal ou 160 000 € par personne). Les 10 % les plus riches en possèdent 6 000 milliards, et les 1 % les plus riches 2 000 milliards. 60 % du patrimoine est immobilier. En incluant les sociétés et administrations, le patrimoine net de l'économie française s'élevait à 13 345 G€ en 2013.

a. Augmenter l'ISF

L'[ISF](#) s'applique aux patrimoines de plus de 1 300 000 € par foyer fiscal. Son taux maxi, 1,8 % jusqu'en 2011, devait passer à 0,5 % en 2012. La gauche a rétabli l'ancien barème. Le taux maxi est de 1,5 % depuis 2013. Les niches (investissements dans les PME non cotées...) et la fraude l'amputent de l'essentiel de ses recettes.

En complément de la TAN, je propose de majorer l'ISF pour ramener (en 30 ans ?) le patrimoine des français de 10 000 G€ à 8 000 G€ et la dette souveraine à 0.

Si un tel niveau d'impôt était jugé contraire à la constitution ou aux traités européens, il faudrait des changements juridiques à ce niveau.

b. Augmenter les droits de succession et donation

Le décès est la meilleure occasion pour procéder à une redistribution des richesses. Il n'y a aucune légitimité morale à ce que les héritiers, déjà favorisés par le niveau de vie de leurs parents vivants, bénéficient à leur mort d'un patrimoine qu'ils n'ont pas gagné.

Autre remarque : l'évolution des mœurs, familles décomposées et recomposées, va rendre de plus en plus souvent la définition des ayants-droit difficile.

Elle devrait conduire à majorer la "quotité disponible" pouvant être léguée à d'autres qu'aux enfants (ces derniers sont très favorisés par le système français). Le conjoint survivant pourrait en être bénéficiaire, ce qui permettrait du même coup de supprimer la notion compliquée d'usufruit utilisée pour préserver son niveau de vie... et faire des optimisations fiscales.

L'écart d'imposition entre enfants et héritiers non parents devrait aussi être réduit.

Je propose, dès 100 000 € pour les enfants et 500 000 € pour le conjoint, d'aligner les Droits de Mutation à Titre Gratuit (DMTG) sur ceux des non-parents : 60%. Ce taux serait porté à 80 % au-delà de 1 million d'euros. Des conditions favorables seraient maintenues pour les handicapés.

Tout ceci sans niches ni exceptions, même au motif de sauver l'emploi d'une entreprise familiale.

Par contre, les "droits de partage" (2,5 % depuis 2012) seraient supprimés : ils avantagent injustement les fils/filles uniques seuls héritiers.

Cette proposition est un changement de paradigme. Le but de la vie ne sera plus d'accumuler une fortune. La conversion des mentalités prendra du temps, elle pourrait être associée à un RdB majoré pour les personnes âgées, il faut donc en parler.

c. Taxer les hauts revenus

Une taxation uniforme des revenus (solution D page 31) n'est quasi pas redistributrice pour les revenus très importants (5 % de la population) ou indécents (1 % de la population). C'est pourquoi l'ajout de tranches supérieures (IRPP ou CSG) concernant les 5 % les plus riches me semble nécessaire. Seuls ces 5 % auraient un complément à payer sur un prélèvement forfaitaire à la source.

La taxation des "revenus indécents" est plus facile à mettre en œuvre qu'une interdiction a priori... et

pourrait les décourager (la forte hausse des super salaires aux États-Unis depuis 1970 correspond à la baisse de l'impôt sur le revenu).

2. Le scénario de l'implosion : ponction brutale sur le patrimoine

Ce serait, au niveau de l'Europe, ce qui a été décidé lors de la crise chypriote... et que l'on n'a pas su mettre en œuvre : la ponction prévue n'était pas assez progressive (ou pesait trop sur les petits épargnants), on n'avait pas de vision multi-banques par personne, l'assiette n'était pas assez précisée.⁶⁴

Ce serait injuste (certains se seront mis à l'abri) et brutal.

Le pire, c'est que ce ne serait pas une garantie que les dettes ne reprennent pas, aussitôt après, leur marche en avant.

En variante, le scénario "inflation massive" peut être envisagé. Il a été utilisé, par exemple en France en 1945-1948. Il est aveugle et donc très injuste, il ferait porter l'essentiel de l'effort ceux qui n'auront pas pu ou su trouver des parades.

3. Le scénario charognard : traire la bête jusqu'au bout

C'est le schéma grec. Les créanciers iront de plus en plus loin pour imposer la vente à bas prix du patrimoine et la baisse des dépenses sociales.

C'est un scénario éminemment favorable aux plus riches. Comme ce sont eux qui ont les moyens de déclencher la panique et une faillite menant au scénario 2, on peut penser qu'ils se contenteront d'en brandir la menace pour obtenir le maximum.

C'est ce que nous sommes en train de vivre : selon [Challenge](#), le montant des 500 plus grosses fortunes françaises a augmenté de 25 % en 2012. La vente du patrimoine (Citroën, Alstom, aéroports...) s'accélère.

4. Le scénario croissance

C'est la vision officielle, la plus répandue⁶⁵. Une croissance verte : il faut investir pour que notre société soit moins énergivore à l'avenir⁶⁶. Une judicieuse création monétaire financera ces investissements. Cela créera des emplois.

Les riches ne peuvent que se réjouir de cette absence de pression pour qu'ils remboursent la dette. A supposer qu'il y ait vraiment un peu de croissance, elle permettra de payer plus longtemps les intérêts qui leur sont dus et de retarder la faillite. Le scénario 4, c'est pour moi l'habillage du scénario 3.

⁶⁴ Selon [La Tribune le 1 octobre 2013](#), "Pour éponger leur dette publique et faire face aux faillites bancaires, les États n'hésitent pas à confisquer l'argent des épargnants".

Début 2014, [Les Echos](#) et [Challenge](#) envisagent une ponction brutale sur les patrimoines.

Dans [le Figaro \(7 avril 2014\)](#), Gaspard Koenig rappelle l'avis de Hume (1752) : *aucun remède (banqueroute) ne peut être pire que le mal... Il faut ruiner les rentiers pour sauver la jeunesse*.

De multiples causes pourraient provoquer l'implosion. Par exemple, un [défaut de paiement des États-Unis](#). Une nouvelle fois, ils ont pris le 17 octobre 2013 la difficile décision d'augmenter le plafond de leur dette. C'est le choix de faire exploser la bombe ou de la laisser grossir...

⁶⁵ Le site chômage et monnaies présente un [plan de sortie de crise 2013](#) basé sur une croissance de 4 % initiée par l'État. Le déficit resterait supérieur à 3 % du PIB pendant 6 ans.

⁶⁶ Gaël Giraud propose au moins 600 G€ d'investissements en 10 ans, et sans doute beaucoup plus.

5. QE4People, un joker ?

Avant d'avoir lu le [manifeste des économistes déterrés](#) (40 pages, Gérard Foucher, juin 2013), je pensais que la création monétaire suggérée par certains relevait de l'illusion ou de la démagogie. La masse monétaire créée n'allait pas tarder à se retrouver dans la poche des plus riches, accentuant les inégalités.

Gérard Foucher reprend des idées d'économistes hétérodoxes qui constatent que l'argent dette ne fonctionne que dans une société en croissance : la masse monétaire (et donc la dette) doit sans cesse augmenter pour que les intérêts des emprunts précédents puissent être payés. S'il n'y a plus de nouveaux crédits parce que le niveau d'endettement est devenu déraisonnable, le manque de liquidités va se traduire par des insolvabilités, des défauts nombreux et une faillite du système.

Que faire pour l'éviter ? Passer de l'argent dette à l'argent "pas dette", c'est à dire sans intérêts.

La proposition de Quantitative Easing for People vise à remplacer peu à peu l'argent dette par une création monétaire par la BCE, sans dette, donnée à chaque citoyen (et non pas en rachetant la dette des États comme la BCE l'a décidé en 2015, à la suites des États-Unis). Cet argent permettra de rembourser une partie des dettes actuelles sans création de nouvelles dettes. On ira peu à peu vers le 100 % monnaie, c'est à dire vers la séparation effective des activités bancaires "dépôts" et "affaires". Les banques perdront une bonne part de leur pouvoir exorbitant. Lire le manifeste pour en savoir plus.

La taxation des revenus et patrimoines très élevés en reste le complément indispensable, mais cette fois-ci pour réduire les inégalités.

L'Europe et la mondialisation

L'Europe est un maillon important d'une mondialisation déshumanisante. La liberté de circulation (biens, capitaux et personnes) profite aux plus forts. Une oligarchie mondiale a pris le pouvoir, nos politiques ne sont plus que des pantins hypocrites à son service... ou impuissants

Faut-il quitter l'Europe ou changer l'Europe ? La question première est : pour quelle autre société ? Ensuite, on pourra discuter l'organisation qui servira le mieux ce projet.

1. Harmonisation fiscale et réglementaire

La fiscalité des entreprises pose le problème du dumping fiscal entre États. Il s'y ajoute le dumping réglementaire notamment en matière d'emplois (voir page 66) et d'écologie (voir page 72).

Pour rembourser la dette par des impôts élevés, il faut également maîtriser l'évasion fiscale.

C'est la première tâche des responsables politiques que de travailler à cette harmonisation, au niveau européen et mondial. Le livre "Vingt propositions pour réformer le capitalisme" (sous la direction de Gaël Giraud et Cécile Renouard) en illustre la nécessité et la difficulté. [Monaco, Andorre et le Liechtenstein](#), les 3 pays restant non coopératifs selon l'OCDE en 2000, sont à notre porte.

Au plan financier, les orientations seront les suivantes :

- Instauration de barrières douanières vis à vis des pays pratiquant le dumping.
- Transparence des banques et des bourses vis à vis des États et services fiscaux.
Les lourdes condamnations de certaines banques pour blanchiment d'argent ou fraude illustrent de graves dérives.
- Interdiction des instruments de spéculation (produits dérivés...) et du "hors-bilan". En effet, l'élaboration d'une législation forcément complexe pour les encadrer demanderait une compétence que les États n'ont pas et permettrait aux plus malins de profiter de ses inévitables failles.
- Généralisation d'une taxe sur les transactions financières, d'un niveau suffisant pour décourager les placements de courte durée.

En supprimant ainsi la spéculation, la séparation des banques de dépôt et des banques d'investissement que l'on ne fait pas (la loi du 18 juillet 2013 est un faux-semblant) perd de sa pertinence.

2. L'euro

a. Faux débat sur la monnaie unique

Une monnaie unique pour des pays très différents pose problème. Un pays en difficulté ne peut pas dévaluer, les autres se retrouvent contraints de l'aider. Certains en concluent qu'il faut revenir à des monnaies nationales.

Remettre en cause l'euro n'est pas le premier débat. La vraie frontière n'est pas entre les pays, mais entre les riches (ceux qui ont une épargne) et les pauvres (endettés).

En mutualisant la dette, on pénalise certes les pays riches. Mais surtout, on la laisse grossir. La BCE, c'est à dire l'ensemble des États, prend en charge de plus en plus de créances irrécouvrables, évitant aux épargnants de perdre leur mise. L'endettement justifie les coupes dans les budgets sociaux et la vente à bas prix du patrimoine... à de riches acheteurs.

Ainsi, la BCE possède maintenant la majorité des créances grecques. Les détenteurs s'en sont débarrassés à ses dépens. Quand on cessera de faire semblant de croire à un remboursement possible de

sa dette, la Grèce se déclarera en cessation de paiement et quittera la zone euro. Au travers de la BCE, c'est l'ensemble des citoyens européens qui devra assumer la perte.

b. Systèmes d'échanges locaux et monnaies locales

Les **SEL** (systèmes d'échanges locaux) améliorent le troc par une comptabilité débit/crédit. Ils sont de portée limitée et concernent souvent des échanges de services comptés en heures. Le fisc les tolère.

Par contre, les **monnaies locales complémentaires (MLC)** sont de quasi monnaies. Les transactions qu'elles supportent sont officielles et imposables. En général, elles ne servent que de support d'échanges, elles ne rapportent pas d'intérêt. Certaines sont "fondantes" : elles perdent de leur valeur au fil du temps. Elles privilégient les échanges locaux à la sur-consommation de biens industriels et développent le lien social. En 2014, elles se multiplient avec de beaux résultats : à l'étranger, des régions pauvres se prennent ainsi en main. Dans un contexte de paupérisation à la grecque ou de phase aiguë de la crise conduisant à un blocage des échanges en euros, pourraient-elles permettre le maintien d'un minimum d'échanges locaux (avantage de résilience) ?

En général, les commerçants (et eux seuls) peuvent revendre la monnaie locale excédentaire, mais cela leur coûte (3 à 5%).

Certains proposent de verser une partie d'un revenu de base en monnaie locale. La réglementation française n'autorise les MLC qu'entre membres d'une association, et les montants émis doivent être couverts par un montant équivalent en euros. On comprend cette contrainte pour assurer aux commerçants la revente MLC → euros. Il n'est donc pas possible de "créer" de l'argent en MLC, sauf à changer la réglementation et à imposer de fortes restrictions à la revente de MLC.

Pour en savoir plus, voir, sur le site <http://aises-fr.org/>, le [guide de mise en œuvre et annexes](#). Voir aussi le site <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/> indiquant l'état des déploiements en France.

Bi-monétarisme francs + euros.

La [fiche technique n°13](#) du site Chômage et monnaie explique comment pourrait fonctionner l'Europe avec une "monnaie commune" (l'euro) et des monnaies nationales. Les monnaies nationales ne seraient convertibles qu'en euro, ce qui éviterait qu'elles fassent l'objet d'attaques spéculatives, avec un taux de change fixe mais ajustable. C'est peut-être une bonne solution pour permettre l'unité de l'Europe dans la diversité des niveaux de vie. Cela reviendrait à généraliser en France une "monnaie locale".⁶⁷

Ne pas confondre avec "[Bitcoin](#)", une monnaie électronique mondiale utilisée notamment sur les [réseaux internet anonymisants](#) et qui facilite les transactions illicites.

Les "**tickets repas**", "**chèques vacances**" et autres bons d'échanges ne sont pas de vraies monnaies. Subventionnés par l'État, ils favorisent certains commerçants. Ils créent des emplois inutiles pour les gérer. En canalisant la consommation, ils sont liberticides (ou infantilisants). Ils ont une valeur exprimée en euros.

De même, certains fournisseurs émettent des bons d'achats : cartes de fidélité, chèques cadeaux, "miles aériens" (il y aurait 20000 milliards de miles en circulation, valant 1 à 10 cents)... ce sont des manœuvres commerciales visant à fidéliser les clients.

3. Déséquilibres financiers mondiaux

Si la zone euro est bien gérée, elle sera attractive dans le contexte mondial : dette énorme des USA et

⁶⁷ Je reste perplexe sur le fonctionnement avec deux monnaies. Comment faire avec la frontière, forcément floue, entre ce qui est payable en francs et ce qui est payable en euros ? S'il y a parfaite convertibilité, on revient à une monnaie unique.

du Japon, création monétaire abusive, crise immobilière en Chine... Ne craignons pas la "rigueur" !

Un Revenu de Base financé par une taxe sur les matières premières *[à discuter]* pourrait être versé à tous les habitants de pays pauvres. Les avantages seraient multiples :

- Éradiquer l'extrême pauvreté.
- Éviter qu'une minorité au pouvoir ne s'approprie cette richesse.
- Freiner l'exploitation abusive de matières premières.
- Augmenter les exportations des pays occidentaux, et donc y créer des emplois. En effet, nombre de pays pauvres ne pourront pas être auto-suffisants avant longtemps.

L'emploi

Remarque préalable importante

La taxation des hauts patrimoines et revenus présentée page 59 est un préalable à la suppression des "avantages acquis" et à la "libéralisation" du droit du travail dont il est question ici. On ne doit pas pouvoir suspecter que les efforts demandés aux classes moyennes⁶⁸ enrichiront les plus riches.

La notion de plein emploi doit être repensée :

- La "croissance" est un obstacle majeur à la réduction de la consommation que l'écologie rend indispensable.
- Ne plus développer la consommation, c'est d'abord supprimer la publicité. Les conséquences directes et indirectes en matière d'emplois seront énormes.
- Il y a nombre d'emplois inutiles ou nuisibles, que les salariés vivent comme un mal obligé pour gagner leur vie. Des "riches" se croient généreux en "donnant" du travail des pauvres. Ils les asservissent pour satisfaire leurs fantasmes de luxe (yachts...), cela s'apparente à de l'esclavage.
- L'économie a pour but de libérer l'homme du travail, et non pas l'inverse. Les gains de productivité permettent de produire avec de moins en moins d'emplois⁶⁹. Le Revenu de Base, en simplifiant la gestion, ira dans le même sens.
- Les gains de productivité liés à la mécanisation conduisent à la réduction du temps de travail. S'ils ne bénéficient qu'à la baisse du coût des produits industriels, le coût horaire des services à la personne deviendra exorbitant. Pour l'éviter, une partie de ces gains de productivité est à redistribuer via le RdB.

Pour 65,3 millions d'habitants, il y a eu en 2011 26,7 millions d'emplois en France, occupés par 24,5 millions de personnes différentes et représentant 19,1 millions équivalents temps pleins. 6,9 % des temps partiels sont masculins et 30 % féminins⁷⁰. Pour fixer les idées, disons que l'on pourrait supprimer 35 à 40 % des emplois existants.

On gère déjà 39 millions de non actifs : enfants, étudiants, retraités, inaptes au travail, demandeurs d'emploi (5 millions dont seulement la moitié indemnisés, voir page 88 les chiffres de l'Unedic).

Il faudra y ajouter de l'ordre de 10 millions d'adultes qui s'investiront dans des activités telles que tenir un foyer, se former, développer des services gratuits sur internet, s'investir dans le sport, l'art, le social (animation de quartier, visite aux malades ou prisonniers), entretenir les campagnes...

Au lieu de lutter contre le manque d'emplois, il faut organiser la société en conséquence.

La perspective est d'arriver peu à peu à un Revenu de Base suffisant pour vivre décemment dans une société de tempérance solidaire dont voici quelques caractéristiques.

⁶⁸ Voir un [article de Louis Maurin](#) (15/11/2013), directeur de l'observatoire des inégalités, pointant les multiples avantages des classes moyennes.

⁶⁹ Entre 1995 et 2007, la valeur ajoutée [suédoise](#) a augmenté de 83,1 %, quand l'emploi a progressé de 9,6 %. Voir un [article de mars 2014](#) sur les perspectives de robotisation. Et un autre de [mai 2015](#).

⁷⁰ Source [Insee, France portrait social 2013](#). Du fait notamment de l'augmentation des temps partiels, la durée annuelle effective du travail est passée de 1540 heures en 1984 à 1390 heures en 2011.

J'appelle emploi marchand une activité qui rapporte de l'argent, y compris les emplois publics (l'État paye un service rendu, une responsabilité assumée ou un temps de travail mesurable). Les activités non marchandes sont celles qui ne rapportent rien (artiste sans clients payants, bénévolat...).

1. Sécurité de l'emploi

C'est bien sûr le premier frein à une bonne adéquation entre les besoins de l'économie réelle et les moyens humains qu'on y consacre.⁷¹

Le Revenu de Base est appelé à croître de façon à donner une sécurité qui remplacera à terme celle de l'emploi.

Il serait malsain, si 16 millions d'emplois suffisaient, qu'ils soient tenus par 26 millions de personnes travaillant au ralenti.

Les emplois du domaine marchand seront tenus par des personnes motivées (choix de l'employé) et compétentes (choix de l'employeur). Le RdB ne plombra pas la productivité de la France, au contraire !

a. Tous en CDD précaire !

Au lieu de défendre la sécurité de chacun (ce qui coupe la France en deux : d'un côté ceux qui sont à "dedans" à l'abri d'un CDI, de l'autre qui sont "dehors"), on encouragera l'embauche en permettant tout aussi facilement de licencier. Chacun se sentira concerné par la situation de ceux qui n'auront que le Revenu de Base : elle pourrait à tout moment devenir la sienne !

Le code du travail sera simplifié⁷². La distinction CDD / CDI sera supprimée.

Certains passeront toute leur vie active avec un emploi. C'est normal si leur compétence est nécessaire et longue à acquérir.

Il serait bon que la grande majorité des adultes expérimentent un emploi au moins quelques années. L'État pourrait proposer un service civique rémunéré à ceux qui n'auraient pas encore travaillé deux ans après la fin de leurs études. Ce pourrait aussi être une manière de combler les emplois là où on manquerait de main d'œuvre.

La liberté donnée aux employeurs rendra facile l'embauche dans les milieux victimes aujourd'hui de discrimination (handicapés, banlieues pauvres...), ou de stagiaires. Cette embauche pourra durer si les deux parties le souhaitent.

b. Cas des fonctionnaires

La remise en cause du statut de la fonction publique est nécessaires

- Pour mener à bien les réorganisations nécessaires,
- Pour supprimer les emplois qui gèrent une complexité inutile,
- Pour responsabiliser.

Remettre en cause le mille feuille territorial, supprimer une grande partie des multiples services centraux qui se sont accumulés au fil du temps et qui n'ont plus leur raison d'être (avec l'Europe, on a rajouté sans rien enlever, au contraire !) ne peut être réalisé avec efficacité qu'en donnant de la souplesse dans la gestion des fonctionnaires. Les politiques devraient donner l'exemple en supprimant certains services emblématiques tels que le Sénat, la Cour des Comptes, le Conseil Économique et Social...

Responsabiliser, c'est remplacer une succession de niveaux qui réalisent chacun une partie d'une tâche, puis contrôlent le respect des procédures, puis font des rapports... par un responsable clairement identifié. La suppression de la distinction entre ordonnateur et comptable serait un premier pas majeur

⁷¹ Selon Pierre Cahuc et André Zylberberg ("Les ennemis de l'emploi" édition 2015), *La protection de l'emploi améliore le bien-être des travailleurs protégés, mais dégrade celui des autres. Elle contribue à creuser les inégalités.*

⁷² Selon [Le Monde](#), le code du travail fait en 2010 1658 pages. L'édition Dalloz, annotée, fait 3231 pages.

en ce sens.

Il faut pouvoir licencier pour mettre de l'ordre.⁷³ Les habitudes et le statut des fonctionnaires empêchent de le faire et empêcheront la suppression des emplois devenant inutiles du fait du RdB.

Exemple : quand le central téléphonique de la place Beauvau est passé en sélection directe à l'arrivée (1990), on a laissé en place les standardistes devenues quasi sans travail. Dix ans après, malgré les départs en retraite, elles travaillaient 20 heures par semaine (officiellement 35h) pour assurer une permanence 24h/24 d'utilité douteuse. La hiérarchie n'est pas vraiment en cause : le "système" la dépasse de toute capacité d'action.

Cet exemple, hélas, n'est pas un cas isolé. Dans ce domaine, pas de nouvelle = mauvaise nouvelle. Les médias devraient faire état régulièrement de difficultés de réorganisation, si elles étaient tentées.

A l'Insee, l'informatisation aurait dû conduire à licencier ou redéployer des milliers de personnes. On a masqué le problème en occupant le personnel à des tâches secondaires.

On sait créer des services nouveaux (communautés urbaines...), on ne supprime pas pour autant les communes ou les départements. La difficulté de gérer les redondances oblige à garder les emplois que l'on avait prévu de supprimer ! Bien des Chambres de commerce doutent, à juste titre, de leur raison d'être. Les réorganisations qui se succèdent (création de l'Agence Régionale de Santé en 2009...) génèrent une activité fébrile et stérile. On multiplie les structures statistiques (DARES, DREES) et les observatoires (pauvreté et exclusion, enfance en danger, handicap, inégalités, santé, ODAS, CREAL...) générant des données disparates impossibles à intégrer et que les décideurs n'ont pas le temps de lire.⁷⁴

Quand un nouveau besoin apparaît, on crée un service. Quand il disparaît, le service demeure.

Les fonctionnaires concernés ont conscience de la fragilité des postes qu'ils occupent. Leur réflexe est de travailler lentement : le travail en retard est un rempart qui les protège d'une réduction des effectifs ! Ainsi, à France Telecom, dans les bureaux de dessin, le retard dans la mise à jour de la documentation a empêché de réduire les effectifs malgré l'informatisation. Il permettait aussi de majorer le temps nécessaire pour faire les nouveaux projets : la non fiabilité de la documentation obligeait à faire des vérifications sur place.

La situation de celui qui refuserait de travailler lentement pour préserver l'emploi est intenable : il se fait exclure par le groupe et les syndicats.

Toute réorganisation est l'occasion d'obtenir de nouveaux et durables avantages (emplois d'avancement, primes...), y compris pour les cadres supérieurs.

La suppression du statut des fonctionnaires⁷⁵, de l'invraisemblable complexité de leurs [indices](#), [salaires de base](#), [primes](#) et de leurs avantages spécifiques⁷⁶ pourra se faire comme suit *[à discuter]*⁷⁷ :

- Chaque poste est décrit et positionné sur une unique échelle nationale d'une vingtaine de niveaux, selon les compétences nécessaires, les responsabilités à assumer, la pénibilité...
De nouvelles grilles salariales standards tenant compte de l'ancienneté sont définies pour chaque niveau de l'échelle et s'appliquent aux nouvelles embauches.
- Une prime annuelle décidée par la hiérarchie proche (N et N+1) s'ajoute au salaire indiciaire. Son niveau résulte du désir de fidéliser le salarié (prime forte) ou de l'encourager à une mobilité (prime faible). Cette prime n'est ni assurée, ni régulièrement croissante. Elle peut baisser pour des raisons collectives (sur-effectif) ou personnelles.

⁷³ Plus on travaille près du "bon dieu" (Élysée, assemblée nationale, sénat), plus on bénéficie d'avantages exorbitants. En France, 50 % des emplois publics sont au niveau central. En Suède, un pays pourtant plus petit, le taux est de 20 %. Voir le [site de l'iFRAP](#) pour une comparaison public / privé.

⁷⁴ En 200 pages, Michel Borgetto et Robert Lafore décrivent "L'aide et l'action sociales" (La documentation française, 2013). Cette lecture donne une idée du temps qu'il faut pour simplement comprendre l'organisation dans ce secteur.

- Quand elles sont supérieures aux nouveaux standards, les rémunérations actuelles (salaire indiciaire + primes) sont figées individuellement. Aucune prime ne s'y ajoute. Peu à peu (inflation, ancienneté...), les nouveaux salaires atteindront les anciens salaires individuels et les remplaceront. Le même principe s'applique aux changements vers un poste de moindre niveau.
- Il pourra y avoir des aides à la mobilité (prise en compte de frais de déménagement...).

Bien sûr, cette évolution sera l'occasion de décentraliser, en particulier à l'éducation nationale.⁷⁸

Le [rapport du 9 septembre 2015 de la Cour des Comptes](#) propose 9 mesures pour enrayer la dérive de la masse salariale. On est loin d'une vraie réforme.

2. Temps de travail

Les "35 heures" actuelles sont ingérables (voir page 13)⁷⁹. Il faut limiter l'usage du temps de travail (annuel, congés payés déduits) aux cas où cette notion reste pertinente, et non pas l'imposer sur un plan général (sauf pour les règles du type hygiène et sécurité). Discuter les fériés (le lundi de Pentecôte...) au niveau gouvernemental est ubuesque.

3. Contrat de travail (emploi)

Un "emploi" est un travail rémunéré, socialement reconnu via un contrat (ou une facture...).

C'est le travail et non pas l'emploi qui est essentiel à l'épanouissement humain. Un "travail" peut être bénévole (association...), non mesurable, ou même ne pas être reconnu socialement (activité choisie personnellement sans rendre compte à quiconque).

Le RdB inconditionnel facilite un "travail" pour tous, sans contrepartie.

Vouloir un emploi pour tous reviendrait à vouloir comptabiliser / marchandiser tous les types de travail. Ce serait nier l'importance du gratuit.

Il est malsain que l'État reste l'otage de tous les chantages à l'emploi. Créer des emplois ne doit plus être son souci. Il doit organiser une vie sociale avec une part d'activités marchandes, et une part d'activités non gérées et de services gratuits.

⁷⁵ Ce statut date de 1983. [Officiellement](#), "il constitue un héritage de valeurs communes, forme un socle républicain... garantit également l'adaptation de nos administrations aux besoins sans cesse renouvelés du service public" !

Avoir un emploi au même endroit, de 20 ans à la retraite, est considéré comme un avantage acquis intouchable. Quand on y ajoute l'enfermement de chacun dans un "corps" et dans un ministère, toute modernisation devient impossible. Les suédois l'ont bien compris : ils ont supprimé le statut de fonctionnaire après la crise de 1992.

Le nombre de corps actifs est passé de 700 en 2004 à 342 en 2012 (une purge de 220 corps de catégorie C a été faite en 2007, voir site [iFRAP](#)). Ces efforts ne sont pas à la mesure des blocages constatés.

Fin 2013, l'échec du projet Louvois de paye informatisée des militaires illustre la complexité du sujet. Hélas, au lieu de simplifier les règles, on va repartir dans un nouveau projet "mieux piloté".

En mars 2014, c'est au tour du projet "ONP" de refonte de la paye de l'ensemble de la fonction publique de l'État d'être arrêté. Il avait été lancé en 2007, occupait 500 personnes et aurait déjà coûté 290 millions (sans doute bien davantage).

On espérait qu'ONP permettrait de supprimer 3800 postes dans les services de gestion du personnel. Extrait de [l'article de l'Express](#) : *N'aurait-il pas été possible de sauver le projet en réduisant le nombre de régimes indemnitaires au sein de la fonction publique (1850 actuellement) ? "Un logiciel doit s'adapter à la loi, pas la faire évoluer. Ça s'appelle l'intérêt général", rétorque-t-on au ministère du Budget.*

⁷⁶ [Nouvelle Bonification Indiciaire](#) (NBI, 1991) et [Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat](#) (GIPA, 2008) s'y sont ajoutés récemment.

⁷⁷ Ceci est inspiré par ce qui a été fait vers 1990 à France Telecom.

⁷⁸ En [Suède](#), l'éducation a été transférée aux communes, y compris le recrutement et le salaire des enseignants.

⁷⁹ Certains proposent de réduire le temps de travail pour partager les emplois. Cette manière de s'exprimer sous-entend une décision maintenant une référence ingérable (passer à 28 ou 32 heures...) et imposée à tous d'en-haut.

a. Renoncer au plein emploi ?

J'affirme que le plein emploi ne peut pas revenir, qu'il n'est pas souhaitable de "tout" faire pour créer n'importe quel emploi, et qu'il faut donc organiser la société en conséquence.

C'est un point de vue qui ne va pas de soi. Aucun parti ne le partage. L'Église catholique affirme encore aujourd'hui (encyclique *Laudato Si'* de juin 2015) que l'emploi est essentiel à l'épanouissement de l'homme. L'emploi est un support de l'échange, de la vie sociale.

Donner à tous un revenu inconditionnel permettra à certains de mener une vie digne et pleine de sens en dehors de la course à l'argent, dans un "travail" peu ou pas productif d'un revenu (domaine artistique, spirituel, culturel, domaine du gratuit...). Par exemple, il sera possible mieux qu'aujourd'hui de s'installer à la campagne pour y travailler de manière écologique mais non compétitive.

Mais beaucoup n'ont pas l'éducation (ou les moyens physiques ou intellectuels...) leur permettant de s'insérer dans la société de manière utile sans le support de l'emploi. Le Revenu de Base n'encouragerait-il pas une vie oisive, marginale, stérile ?

Que faire pour ceux qui ont besoin d'être encadrés, aidés par une structure ?

Ni le Revenu de Base, ni l'absence de Revenu de Base (ce que nous vivons aujourd'hui) n'est la solution. La solution ne peut pas être macro-économique et aveugle, elle ne peut être que micro-économique : mettre des gens ensemble pour faire quelque chose d'utile à la société, même si cet utile n'est pas rentable (c'est à dire même si des machines ou d'autres personnes font mieux et plus vite).

L'action de Patrick Valentin à [ATD Quart Monde](#) pour tester des [territoires "zéro chômeur de longue durée"](#) est une démarche très intéressante, complémentaire du RdB. Des entreprises agréées, financées par les aides multiples actuelles (qui suffisent pour payer un salaire au SMIC), embaucheraient en CDI les chômeurs volontaires pour leur donner un travail à leur mesure, utile même s'il n'est pas rentable.

b. Niveau de salaire

Au fur et à mesure que le Revenu de Base augmentera, le SMIC légal baissera. On atteindra un niveau à partir duquel les emplois peu payés seront délaissés. Le SMIC sera alors supprimé.

Les salaires seront libres (loi de l'offre et de la demande) et non secrets⁸⁰. Les primes seront libres, avec charges et impôts identiques aux salaires. La société dans son ensemble a intérêt ce que les salaires soient bas (compétitivité, baisse des prix). Mais s'ils sont trop bas, on ne trouvera personne.

Si un conflit salarial se produit (corporation défendant ses intérêts...), il importe d'éviter une épreuve de force se terminant par des avantages indus et une dérive du système.

La grève pourra être remplacée par le recours à une commission indépendante qui analysera les postes (en les rapprochant de la grille des fonctionnaires) et donnera un avis public sur les rémunérations. Ce mécanisme dissuaderait d'exiger davantage quand on a déjà autant qu'ailleurs. *[à discuter]*

4. Chômage

Le système actuel, impossible à financer compte tenu de l'accroissement du nombre des chômeurs, évolue discrètement dans le sens d'une diminution des droits des salariés. [Les pas dupes de l'accord du 11 janvier 2013](#) se mobilisent contre, sans rien proposer de réaliste. Ce constat illustre la nécessité d'insérer les efforts indispensables de tous dans un projet de nouvelle société.

Le système actuel est extrêmement complexe pour ceux qui reprennent une activité à temps partiel. Ils

⁸⁰ En [Suède](#), il n'y a pas de SMIC national. Mais sous la pression syndicale, l'éventail des salaires est faible. Les entreprises non productives pour lesquelles ces salaires sont trop élevés sont condamnées à disparaître. Les gains de productivité sont ainsi élevés.

sont de plus en plus nombreux.

Voici une visée possible à long terme, à discuter.

La situation de ne pas avoir d'emploi marchand étant appelée à devenir normale, les allocations de chômage seront supprimées quand le revenu de Base aura atteint un niveau suffisant (vers 800 € par mois). Pôle Emploi⁸¹ disparaîtra, ainsi que les cotisations sociales sur le travail correspondantes.

Remarque : le plafond d'indemnisation français (basé sur 4 fois le PMSS, il permet d'atteindre une allocation chômage de 6959 € /mois pendant 36 mois) est parmi les plus élevés au monde. Ailleurs, (Angleterre...), les indemnités de chômage sont minimales, les mêmes pour tous, équivalentes à un Revenu de Base. En Suède, l'affiliation à une caisse d'allocations chômage n'est pas obligatoire.

Les conditions de licenciements seront pensées comme si le salarié n'allait pas retrouver d'emploi, mais se contenter du RdB (hypothèse la plus difficile pour lui). Une indemnité de licenciement payée par l'employeur donnera le temps à la personne licenciée d'adapter son train de vie. Cette prime, imposable, ne sera pas exonérée de charge.

Si l'employé ne reçoit pas les indemnités qui lui sont dues (faillite...), l'État les lui verse et prend à sa charge le contentieux vis à vis de l'employeur.

5. Un poids plus lourd des inactifs ?

Les actifs devront effectivement assumer la charge de davantage de personnes non productives (au sens marchand).

Mais leur charge sera allégée d'emplois inutiles et de réglementations complexes.

Au total, l'économie devrait fonctionner de manière plus efficace...

⁸¹ On a créé 2000 emplois à Pôle Emploi en 2013. Pour quoi faire, s'il y a de toutes façons beaucoup moins d'emplois que de chômeurs ? Pour gérer des aides complexes et en perpétuel changement ? Ou pour apporter un soutien actif à la mobilité ?

L'écologie

Le PIB, corrélé à la consommation d'énergie, stagne. On le regrette, mais il faudrait qu'il diminue !
Le RdB aura un effet keynésien de relance de la consommation. Non seulement il est irréaliste d'en espérer une croissance significative et des créations d'emplois marchands, vu les gains de productivité qui vont se poursuivre, mais utiliser cet argument serait orienter dans une impasse. Le RdB ne doit pas créer des emplois marchands, mais se mettre au service d'une société où il y en aura moins.

a. Décroissance ou fuite en avant ?

Certains parlent d'énergie renouvelable propre (peu émettrice de CO₂). Ils sont dans l'illusion. Éolien complété par des centrales thermiques, gaz de schistes ou de houille, biocarburants, panneaux solaires... rien n'est satisfaisant. Les autres idées (hydrogène, énergie marine...) sont futuristes. Le nucléaire, en re-nationalisant EDF, est le moins mauvais choix.

D'autres ([Fondation Nicolas Hulot](#)...) proposent des chantiers pharaoniques dans le domaine du logement (isoler les uns, détruire les autres), des transports, de l'agriculture (revenir à une polyculture proche des consommateurs). Leurs arguments mélangent recherche du plein emploi et écologie, ils sont suspects. S'il faut consommer beaucoup d'énergie pendant 10 ans pour espérer des économies après, l'opportunité est douteuse.⁸²

Et même si la rénovation thermique des bâtiments crée un million d'emplois pendant 10 ans, elle ne permettra pas, loin s'en faut, le plein emploi. Le "développement durable" est un mythe, une diversion.

C'est bien une société de tempérance solidaire (ou de sobriété heureuse) au service de laquelle doit se mettre le Revenu de Base.

Il ne s'agit pas de subventionner l'énergie, mais de la taxer davantage en vue de consommer moins.⁸³

Dans un climat libéré de la recherche stressante du plein emploi, il s'agit de privilégier l'usage raisonné des infrastructures existantes en attendant d'avoir validé de meilleures solutions.

b. Consommer mieux : durée de vie et compatibilité des produits

Comment augmenter la durée de vie des produits ? Rendre leur réparation facile ? Normaliser les pièces et les consommables ? Mieux utiliser l'existant ?

La limitation des brevets (droit de copie) est une piste.

Une TVA majorée pour les produits non garantis longtemps en est une autre.

Le recyclage et la vente d'objets d'occasion (vêtements...) pourraient être encouragés.

Il n'est pas facile de lutter contre l'obsolescence programmée dans le secret par quelques-uns en vue de la croissance de leur chiffre d'affaires... Ce comportement pourrait-il être déclaré illégal ? Un [projet de loi](#) a été déposé en ce sens au sénat début 2013.

Les règlements de sécurité (dans l'immobilier, l'alimentaire...), en refusant le risque inhérent à la vie, mettent des limites scandaleuses à l'utilisation de bon sens de ce qui existe. Quelques exemples parmi des centaines :

- Pour des raisons de respect tatillon des normes incendie ou accès handicapés d'aujourd'hui, on

⁸² Le cas de la [voiture électrique](#) est clair. C'est une fuite en avant technologique qui n'a rien d'écologique. Toute aide massive de l'État à l'écologie serait vite détournée à d'autres fins. Lire [Jancovici](#) (qui travaille avec Nicolas Hulot) pour comprendre le risque d'aller vers un enfer pavé de bonnes intentions : le sujet est complexe, les entreprises sont à l'affût d'un "chiffre d'affaires" possible...

⁸³ Selon le [PLF 2013](#), la TICPE sur le carburant des avions rapporterait 3 G€ /an. Le kérosène est détaxé depuis la convention de Chicago en 1928.

impose des travaux exorbitants à des bâtiments anciens. Les vérificateurs savent qu'ils seraient tenus pour responsables en cas d'accident s'ils étaient tolérants.

- En cas de problème lors d'une sortie de jeunes, on cherche un coupable, quel règlement n'a pas été respecté. Si on n'en trouve pas, le politique se dédouane en légiférant davantage !
- Prendre un repas dans une salle "pas aux normes", et même simplement s'y réunir et partager le repas que chacun apporte, est interdit.

Ces règlements obligent à remplacer prématurément ce qui existe, à passer par des professionnels au lieu de faire soi-même. C'est bon pour le PIB, le chiffre d'affaires de certains, l'emploi. Mais c'est mortifère, destructeur de l'environnement et des liens sociaux.

c. Consommer moins : la publicité

En faisant prendre le rêve pour la réalité, la publicité est intrinsèquement mensongère.

Elle s'habille en vert écolo... pour mieux faire consommer !

Dans une jungle concurrentielle, elle vise à augmenter les profits (ou à éviter une faillite) par tous les moyens. Le sale boulot (centres d'appels...) est confié à des esclaves sous-payés. Les écoles commerciales lui donnent la respectabilité. La manipulation s'appelle technique de marketing. L'art s'abaisse à la servir.

Elle est le fondement de notre société de consommation, elle finance les médias.

Comment l'empêcher de nuire ? Il faut trouver la juste mesure entre la liberté de l'annonceur (émettre un message), celle du citoyen (ne pas le subir contre son gré) et le bien public (décroissance...).

La cible serait de remplacer la publicité subie par des informations à la disposition des consommateurs (sites internet des fournisseurs, annuaires...) et par une éducation développant la compétence et l'esprit critique des citoyens. *[à discuter]*

On pourrait interdire la publicité intrusive ([démarchages téléphoniques](#) ou à domicile) qui sont la plupart du temps de franches arnaques : ce sont des moyens trop onéreux pour qu'un prix honnête puisse être proposé. Ils sont hélas utilisés massivement pour vendre de mauvaises solutions d'économies d'énergie.

On pourrait étendre les interdictions de publicité visant le tabac et l'alcool à d'autres produits addictifs (jeux d'argent...), inutiles (luxes...) ou polluants (voitures...).

La notion de publicité mensongère pourrait être étendue aux affirmations vides de sens.

La TVA sur la publicité subie (TV et radios, magazines, affiches, musique dans les magasins, emballages à but publicitaire et difficiles à recycler...) pourrait être fortement majorée.

Un label "sans pub" pourrait être créé.

La baisse de la publicité mettra le financement des médias en péril. Mais la vraie question est : comment remplacer les chaînes et émissions qui abrutissent le téléspectateur pour en faire un consommateur docile (jeux, sports, faits divers, diatribes politiques, publicité), par des programmes éducatifs qui en fassent un citoyen responsable ?

On pourrait ne garder que peu de chaînes subventionnées (Arte, LCP...), et compléter par une vidéo à la demande largement gratuite (du fait de la limitation des droits d'auteur).

En reconnaissant la nocivité de la publicité, en permettant à ceux qui le veulent, grâce au Revenu de Base, de ne plus en dépendre pour vivre, peut-être tombera-t-elle peu à peu comme un fruit pourri. Ou bien, elle saura se mettre au service non plus de l'argent, mais du projet d'une nouvelle société...

Baisse des coûts et gratuité

Le caractère inconditionnel et sans contrepartie du Revenu de Base est porteur de sens : celui du passage d'une relation marchande (donnant-donnant) à une relation davantage gratuite.

Il nous libère individuellement de l'obligation de "gagner notre vie" dans un travail non choisi. Il nous libère collectivement de l'obligation de financiariser un maximum d'activités pour préserver des emplois et des opportunités de "gagner de l'argent".

Si on le veut, **étendre la gratuité** devient une orientation politique possible.⁸⁴

Une question connexe est celle du choix **privatisation / nationalisation**, en particulier pour les activités de nature monopolistique.

- Côté privé, l'imposition des revenus et patrimoines exagérés devrait corriger la recherche à outrance du profit.
- Côté public, la suppression des privilèges (statut de la fonction publique...) devrait permettre une meilleure adaptation aux besoins, une plus grande efficacité. Les effroyables règles sur les marchés publics pourront être simplifiées : les éventuels bénéfices exagérés seront repris par l'impôt.

Les choix d'organisation gagneront à être faits de manière pragmatique, adaptée à chaque cas, et non plus idéologique.

Voici quelques exemples illustrant les changements auxquels le concept de Revenu de Base devrait conduire.

a. Libération d'un travail d'esclave

Sans exclure de légiférer sur certains sujets (on pourrait baisser la marge des buralistes sur le tabac, ne pas renouveler leurs autorisations d'en vendre...) ou de décider un taux de TVA dissuasif, le Revenu de Base, au fur et à mesure qu'il augmentera, évitera aux salariés d'être les esclaves obligés d'un travail selon eux inutile ou nuisible. Il contribuera à former des citoyens libres et responsables. La "prostitution" (au sens symbolique, le "souteneur" étant l'argent) pourrait régresser.

b. Les péages onéreux

Les coûts des services payants du secteur privé sont alourdis de frais de péage, frais financiers, frais publicitaires et dividendes.

Le citoyen a intérêt à payer (moins cher) les services publics sous forme d'impôt à chaque fois que c'est possible, c'est à dire à chaque fois que la gratuité ne risque pas de générer une surconsommation nocive ou ingérable.

Chacun a intérêt à être son propre assureur pour les petits risques plutôt que de payer des primes lourdement grevées de frais (dans certains domaines, moins de 20 % des primes perçues sont redistribuées aux "sinistrés").

Au lieu de laisser se développer ces arnaques, l'État pourrait assurer les risques "majeurs" de tous les citoyens. Le prix des carburants inclurait une assurance des véhicules, la taxe d'habitation une assurance incendie.... Une franchise importante inciterait à la prudence et simplifierait la gestion en

⁸⁴ [L'INSEE](#) évalue le travail domestique à 60 milliards d'heures en 2010 : 15 à 71 % du PIB selon la manière de le valoriser. Étendre la marchandisation serait une autre orientation...

Voir une [étude de l'IREF de juin 2014](#), comparant la part "non marchande" du PIB en Allemagne et en France. Cette part est plus importante en France, et elle croît plus vite. Mais est-ce un bien ou un mal ? Il faudrait savoir analyser "l'utilité" du secteur non marchand, mesurer son efficacité, et comparer à "l'utilité" du secteur marchand (qui est mal représentée par des chiffres financiers).

réduisant le nombre de sinistres traités. Il serait clairement dit que toute assurance complémentaire est facultative et a priori sans intérêt. *[à discuter]*

L'écotaxe, décidée en 2009 et qui a avorté en 2014, illustre que nous allons dans une direction opposée à la simplicité et à l'économie. Elle nécessite une infrastructure qui est un concentré de haute technologie (GPS...). Il semble que les décideurs aient souhaité un système onéreux (il augmente le chiffre d'affaires de certains) et opaque (modalités complexes) plutôt que la simplicité d'une hausse du prix des carburants.

c. Les complémentaires santé

Deux orientations sont possibles :

1. Développer la gratuité des soins et le remboursement des dépenses par le régime de sécurité sociale de base.
2. Réduire le champ d'action du régime de base (et les impôts qui le financent) et laisser se développer un secteur privé d'assurance de santé. C'est la tendance actuelle, au motif qu'il faut réduire les charges et impôts. En 2012, un contrat individuel "santé" moyen revient à 1100 € /an. C'est un prélèvement "obligatoire" non compté comme tel !

La seconde solution est plus chère pour le citoyen : il assume des frais administratifs plus importants (deux circuits de remboursement, avec 400 régimes de complémentaires santé⁸⁵), des frais de publicité et les profits des sociétés privées. Un exemple emblématique est le coût élevé des cliniques aux États-Unis⁸⁶.

Les assurances privées ont intérêt à moduler leurs tarifs selon les risques identifiés des différentes catégories d'assurés : c'est le contraire de la solidarité avec les plus faibles.

L'État favorise actuellement cette seconde solution pour les salariés : les cotisations (patronales et/ou salariales) versées aux institutions de prévoyance peuvent être rendues obligatoires par des accords de branches. Jusqu'à un plafond, elles sont exemptées de charges sociales et d'impôts.

Les non-imposables ne bénéficient que d'une partie de ces avantages, et les non-salariés et retraités en sont exclus. En dessous d'un certain niveau de ressources, on peut obtenir une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé !

Il serait possible d'inverser cette tendance en réduisant puis annulant les avantages fiscaux accordés aux cotisations de prévoyance, en augmentant le budget de la sécurité sociale (et les impôts) et en informant sur l'inutilité des assurances privées.

Bien sûr cela n'empêche pas, au contraire, de chercher à réduire les dépenses de santé en agissant auprès des prescripteurs (parfois les malades, souvent les médecins). La publicité (lunettes...) et le lobbying devraient être interdits sur les produits remboursés. C'est à l'État de former le corps médical et de recommander telle ou telle solution, notamment le préventif (on peut penser au tabac) au lieu du curatif qui fait le jeu des laboratoires. *[à discuter]*

d. Les péages contre-productifs

Les péages autoroutiers pourraient être remplacés, à budget égal, par une majoration du prix des carburants. Il est stupide d'inciter les automobilistes à encombrer et polluer les nationales.

⁸⁵ C'est pourquoi les médecins refusent la généralisation du tiers-payant : ils ne veulent pas être en première ligne face à cette usine à gaz. La [note n°15 de juillet 2014](#) du Conseil, d'Analyse Économique chiffre (page 7) la duplication des frais de gestion : 7 milliards pour la sécurité sociale, 6 milliards pour les complémentaires.

⁸⁶ La réforme qu'Obama a bien du mal à mettre en place ne touche pas au caractère privé du système de soin. Les dépenses de publicité dans ce contexte de concurrence vont rester très élevées. Ceux qui s'estiment bien portants hésitent à cotiser même à un prix moins élevé qu'avant. Avec cette loi, le système de santé américain restera le système de santé le plus compliqué, le plus cher et le plus injuste socialement des grands pays développés.

Les transports collectifs de courte distance (sans réservation) pourraient être rendus gratuits pour réduire l'usage des voitures individuelles.

Par contre, il faut remarquer que les tarifs ressentis comme "incompréhensibles et injustes" des transports avec réservation sont efficaces. Ils permettent d'ajuster les moyens à la demande (en favorisant les réservations anticipées non remboursables), et d'inciter à choisir les horaires moins demandés.

La formation permettant aux citoyens de devenir plus compétents, libres, responsables, créatifs... devrait être encouragée par la gratuité, de même que ce qui y contribue : accès aux musées, bibliothèques, livres numériques...

e. Droits d'auteur et brevets

La durée des droits d'auteur (70 ans après leur mort) est un frein à la diffusion de la culture. Dans la logique de l'augmentation des droits de succession, les œuvres devraient tomber dans le domaine public au bout de 10 ans et en tout cas à la mort des auteurs.

Les modifications législatives de 2014 augmentent au contraire la durée des droits relatifs à la musique ! Et le droit de panorama (prendre des photos depuis le domaine public), qui existe dans beaucoup de pays européens, pourrait être supprimé : il faudrait l'autorisation par exemple d'un architecte pour diffuser ou vendre une photo de monument !

Réduire la durée ou la portée des brevets est une question délicate dans un contexte de forte concurrence internationale. Mais il est important que les découvertes deviennent rapidement un bien commun, que les sources des programmes informatiques soient diffusées... *[à discuter]*

Grâce au RdB assurant un minimum vital aux créateurs, on devrait voir augmenter le contenu diffusé gratuitement sur internet.

f. Concurrence artificielle

Depuis 1990, on cherche à soumettre à la concurrence les activités monopolistiques.

On se retrouve ainsi avec 4 réseaux d'antennes pour téléphones mobiles au lieu d'un, davantage de rayonnements dont on craint les effets sur la santé, et un prix de revient majoré non seulement de cette redondance, mais aussi des frais publicitaires conséquences de la concurrence. Les entreprises sont condamnées pour ententes illicites. Le taux de suicide chez les salariés devient alarmant. Les clients ne comprennent plus leurs factures.

Au lieu de faire un bilan, on poursuit à marche forcée par idéologie libérale : Eau, EDF, GDF, SNCF... les décisions aberrantes se succèdent.

A la chute du mur de Berlin, la même idéologie a conduit à brader à vil prix à des mafias les biens publics de l'URSS.

g. Un nouveau rôle pour l'État

Au lieu d'encourager les activités marchandes (par exemple, vendre ou louer les plages dont l'accès devient payant, comme en Italie et en Grèce), l'État devrait traquer les activités inutiles, nuisibles ou mal organisées pour mettre l'argent au service des citoyens et non pas l'inverse.

Par exemple, constatant l'inconvénient pour les vendeurs comme pour les acheteurs du grand nombre d'agences immobilières n'ayant chacune qu'une vision partielle du marché, il pourra susciter un fichier national des offres et des demandes. Aujourd'hui, il ne le fait pas pour préserver des emplois parasites !

Il supprimera la redondance des administrations régionales et locales, passant de quatre ou cinq à deux

niveaux.

Beaucoup de subventions européennes disparaîtront du fait du Revenu de Base, ainsi que les bataillons administratifs qui les gèrent (dossiers de demande, contrôle des dossiers, bilans).

En simplifiant le système législatif, il ne réduira pas seulement les besoins de fonctionnaires mais aussi l'activité d'intermédiaires dont la raison d'être est la complexité (comptables, conseillers fiscaux, gestion du personnel, sociétés d'intérim, notaires, juristes, experts...).

Il se désengagera des activités malsaines (française des jeux...).

Ses choix (autoriser l'implantation d'un casino ou d'une entreprise polluante, développer l'armement...) ne seront plus influencés par le désir de créer à tous prix des emplois.

Il ne soutiendra plus une construction navale dont les clients sont les fortunes indécentes.

Bien sûr, tout cela ira de pair avec la possibilité de vivre avec le Revenu de Base, qu'il faudra donc augmenter peu à peu.

A ressources égales, l'État pourra choisir l'extension de la gratuité ou la progression du RdB.

Voir [l'article d'un auteur](#) essayant, à mon avis en vain, d'imaginer des solutions autres que le RdB pour rémunérer les "amateurs" (non professionnels) de leurs contributions économiques.

h. Finances et écologie

Le documentaire "Nature, le nouvel eldorado de la finance" (ARTE 3/2/2015) montre la financiarisation naissante de l'écologie. Dans la ligne de la mise sur le marché de droits d'émettre du CO2 et de la spéculation sur ces titres, le monde de la finance cherche à tirer profit de la sauvegarde de certaines espèces. Leur donner un prix et les coter en bourse serait-il le meilleur moyen de les protéger ?

i. Et les banques ?

Avant d'en parler, il fallait aller au bout de ce dernier chapitre. En effet, on voit qu'il ne s'agit pas seulement de corriger les perversions du système bancaire, mais de repenser le rôle de l'argent.

La suppression de la dette souveraine va limiter la masse monétaire, l'épargne, et la possibilité pour cette épargne de s'accroître sans risques par les intérêts des emprunts d'État.

L'argent sera davantage un outil au service des échanges, et moins un capital qui rapporte.

Les profits importants étant repris par l'impôt, la motivation et le profil des chefs d'entreprises et investisseurs devront changer. De financiers, ils deviendront passionnés de technique ou de développement humain. Les risques qu'ils prendront ne seront plus payés par l'espoir de gagner le gros lot, ils seront limités par la solidarité inhérente au Revenu de Base.

Bien sûr, L'État pourra investir dans les secteurs "non rentables" mais porteurs d'avenir (écologie, formation, recherche).

On peut comparer le monde financier à un match de foot. Les joueurs trichent, les supporters des uns et des autres sont surexcités, l'arbitre est dépassé, on craint l'émeute⁸⁷. Que faire ?

L'enjeu, c'est le ballon. Pour les uns, c'est leur épargne. Pour d'autres, le poids de la dette. Il suffit de le

⁸⁷ Le film "Inside Job" (2010) montre comment fonctionnent les plus hautes institutions bancaires américaines, responsables de la crise de 2008 et bénéficiaires des mesures de sauvetage de centaines de milliards. L'univers en cols blancs de Wall Street n'a rien à envier aux multinationales du tabac, aux cartels de drogue et aux pires mafias. Il échappe à toute sanction pénale.

La France n'est pas en reste, ses grandes entreprises (BTP, Eau, Areva, Alstom, Airbus...) sont régulièrement accusées de corruption.

retirer : dette = épargne = 0 ! Sans ballon, les joueurs ne vont pas tarder à rentrer au vestiaire et les supporters chez eux, paisiblement.

Est-il encore temps de désamorcer ainsi la bombe avant qu'elle n'explose ?

L'horizon étant défini, les spécialistes doivent mettre leurs compétences au service des politiques pour repenser le système bancaire. Les bases pourraient en être les suivantes *[à discuter]* :

- Donner à (ou aux) banques centrales le monopole de la création monétaire.
- A la création par endettement (monnaie temporaire, disparaissant lors du remboursement du prêt à intérêt), ajouter la création de monnaie permanente, non remboursable, sans intérêt (voir [Chômage et monnaie](#)).
- Séparer les banques de dépôts et les banques d'affaires.
- Détricoter les mécanismes bancaires et boursiers calamiteux qui ont été récemment développés.
- Taxer les transactions boursières.
- Empêcher l'évasion fiscale par la transparence.

Débattre du changement

Chacun a son histoire, sa culture, son tempérament. Mener un débat constructif n'est pas simple.

1. Des objectifs à bien définir

Certains s'accrochent à l'idée du Revenu de Base comme à un moyen d'augmenter tous les bas revenus y compris le SMIC. C'est compréhensible, la paupérisation augmente dramatiquement. Mais ils omettent souvent d'autres paramètres :

- On ne peut pas trop brutalement imposer fortement les riches.
- La première chose à demander aux très riches, c'est de rembourser la dette, et non pas de financer le RdB.
- Le nombre de "sans emplois marchands" va inéluctablement augmenter, et le nombre de personnes imposables va diminuer.
- La France a déjà des minimas sociaux élevés. On ne peut pas creuser l'écart avec le reste de l'Europe.
- pour des raisons écologiques, la croissance doit être appréciée autant dans son contenu qualitatif que quantitatif, et nous devons consommer de façon plus raisonnée, plus intelligente.

Une bonne implémentation du Revenu de Base doit assurer :

- La simplification de l'inextricable fouillis actuel.
- Un revenu minimal pour tous (survie).
- Une redistribution : maintien du niveau actuel des plus bas salaires et baisse des revenus supérieurs à la moyenne.
- Le remboursement progressif de la dette par les plus riches (premier décile et surtout premier centile).

Attention aux discours mensongers que nous n'avons que trop entendus : la croissance pour demain si on dépense davantage et réduit les impôts, l'emploi en péril si on supprime des niches fiscales, la défense du pauvre épargnant qui veut léguer son bien à ses enfants, le droit à la propriété privée, la liberté, le droit à la discrétion (CNIL), l'inefficacité des services publics... Ils masquent des manœuvres pour accentuer les inégalités en toute opacité.

2. Dialogue interpersonnel

a. J'ai raison

Si je crois avoir raison, le dialogue n'est pas possible. Le premier obstacle au dialogue, c'est moi.

b. L'affectif

Regarder les problèmes de notre société est nécessaire pour les affronter. Mais la conséquence de cette "plongée en enfer" est souvent que je vais juger, condamner. L'objectivité et l'écoute se perdent au fur et à mesure que l'adrénaline monte. Je fais de certains autres, souvent anonymes ou lointain (les banques, les spéculateurs, la droite ou la gauche...), non plus des alliés, mais des ennemis.

Ressentir en moi de la colère ou de la peur est une chance. C'est l'occasion de prendre du recul, de regarder ces sentiments comme de ma responsabilité : ils sont des bêtes sauvages à apprivoiser.

Le calme que j'aurais pu ainsi construire intérieurement est aussi contagieux que la tempête...

c. Les chiffres

Certains sont à l'aise avec les chiffres. Mais la plupart ne les maîtrisent que mal. Ils ont l'impression d'être emprisonnés dans des raisonnements qui les dépassent, et donc manipulés.

Le dialogue entre les économistes et le reste du monde est difficile...

En principe, les chiffres sont objectifs, neutres. Mais ils sont faciles à truquer.

Quand ils sont exacts et bien présentés, leur "vérité", évidemment essentielle, peut-être rude. Elle oblige à prendre en compte la réalité telle qu'elle est, et à choisir. On ne peut pas tout financer tout de suite.

d. Les enjeux

L'enjeu, c'est ce que l'on souhaite a priori : faire passer ses idées, convaincre, instaurer le Revenu de Base, gagner les élections... Tout cela pour le bien de l'humanité, bien sûr.

A partir de là, vient la tentation d'employer tous les moyens ; de sous-estimer ou oublier les arguments qui dérangent ; de faire taire l'autre, qui a un autre avis.

Un diagnostic "gris" ne facilite pas les décisions. Alors on caricature, on passe au blanc ou au noir, pour emporter l'adhésion et agir.

Au lieu d'éduquer à la réflexion, on manipule par des slogans, et on tombe dans l'idéologie totalitaire. Celle qui a fait le communisme et le libéralisme.

Entrer dans un débat fructueux, c'est laisser ses a priori au vestiaire.

3. Dialogue institutionnel

a. Les pro de la communication

La difficulté, dans les relations avec le diable, c'est qu'il est séduisant.

Les professionnels de la communication se sont emparés des connaissances psychologiques et sociologiques pour conseiller ceux qui veulent "gagner", convaincre un client, un électeur, l'emporter sur un adversaire. Les vendeurs bien formés sont d'une efficacité redoutable. Même la guerre a une dimension médiatique essentielle.

Les plus belles paroles deviennent suspectes, on ne sait plus ni qui ni quoi croire.

Il faut d'abord restaurer la confiance. Mais cette phrase, elle aussi, a été kidnappée. Restaurer la confiance des épargnants, c'est les convaincre qu'il peuvent prêter davantage à des États surendettés !

Ce constat pose la question de nos institutions, de ceux qui sont au pouvoir. Ils ont perdu toute crédibilité. Faut-il les changer, en espérant que du "nouveau" ne décevra pas à son tour, une fois de plus ?

Ou reconnaître que le mensonge est en nous aussi, et repartir avec les mêmes élites dans une nouvelle direction ?

b. Les représentants du personnel

Cette question est difficile. Comment mettre en place le revenu de Base si les organisations représentatives du personnel n'y sont pas favorables ?

Or, ce qui a été dit jusqu'à présent sur la simplification administrative⁸⁸ remet en cause leur existence même, ainsi que des lieux qu'elles investissent (comités d'entreprise, mutuelles...) !

Si l'on en juge par la face émergée de l'iceberg (financements pas clairs ou scandaleux, combats idéologiques, grèves prenant les usagers en otage, négociations opaques...), les mécanismes actuels de "dialogue social" n'ont une légitimité démocratique que de façade. Ils sont le fruit d'un climat stérile de la lutte des classes, d'une culture conservatrice et corporatiste. Ils visent à défendre et augmenter les avantages acquis.

La stratégie syndicale est d'obtenir plus, un pas à la fois. Ils exigent un renfort de personnel dans une première phase, puis demandent l'intégration des intérimaires dans la fonction publique. Ils demandent une prime, puis demandent son intégration dans le salaire. Les incohérences de ce qu'ils obtiennent sont l'argument pour demander ensuite la justice, sous forme d'alignement par le haut.

Proposer le RdB aux instances de concertation actuelles a toutes les chances d'aboutir à un enlisement ou à un compromis complexe dénaturant son esprit même.

Le système doit être complètement repensé. Il faudrait repartir de zéro, en commençant le dialogue non pas par le haut, mais par le bas (dans les entreprises), sans règles a priori.

Au niveau national, les personnes n'ayant que le RdB devraient être représentées comme les travailleurs.

Le meilleur gage que pourraient donner les syndicats de leur volonté de changer la société pour le rendre plus humaine, décentralisée et transparente, ne serait-il pas qu'ils reconnaissent qu'ils n'ont plus de raison d'être dans leur forme actuelle ?

c. Le niveau politique

Passer à une société de tempérance solidaire n'a rien de démagogique. C'est un projet qui pourrait plutôt faire l'unanimité contre lui !

- Les riches et les épargnants sont invités à partager.
- Les salariés sont invités à renoncer à la sécurité de leur emploi, à leur statut, à leurs avantages spécifiques.
- Les chômeurs sont invités à renoncer aux promesses illusoires d'une croissance qui reviendrait.

Au menu pour tous : baisse du pouvoir d'achat et de la consommation ! On est là face l'**humainement** impossible. Mais ne pas l'affronter, c'est accepter les conséquences **mathématiquement** inéluctables de la dette ou **physiquement** inéluctables de la destruction de la planète.

L'humainement impossible doit devenir possible, c'est une question de vie ou de mort !

Pour prendre les choses sous un autre angle, des solutions indolores seraient plus que suspectes, tout autant que des solutions rejetant les efforts à faire sur "les autres". Cette remarque serait-elle un critère pour juger ce qu'on nous propose ?

Dans la tempête, nombreux sont ceux qui se noient en se débattant, en hurlant. D'autres s'accrochent à leurs acquis. Ces deux comportements engendrent de nouveaux naufrages.

Ils s'expliquent par la peur. Les crispations angoissées sont une difficulté majeure pour oser affronter la réalité.

Que faire ?

La tentation de nos dirigeants, c'est de faire durer l'agonie longtemps. Au lieu d'éduquer, les médias augmentent les doses de morphine au fur et à mesure de l'augmentation du chômage.

Lutter contre cette politique obscurantiste, informer, faire réfléchir est un préalable.

⁸⁸ Voir l'exemple de la [Suède](#) où les syndicats soutiennent les gains de productivité, notamment dans le tertiaire.

Assouplir le devoir de réserve des fonctionnaires et militaires, et même leur demander de s'exprimer librement sur les sujets de leur compétence, serait un pas vers plus de vérité, de transparence.

Jusqu'où faudra-t-il aller dans la paupérisation avant que le passé ne soit lâché ? Faudra-t-il en passer par la prise de pouvoir d'extrémistes, d'illuminés ou de charognards qui se présenteraient comme des sauveurs ? L'avenir est entre nos mains. Préparons-nous pour le jour, espérons-le proche, où l'instauration d'une société de tempérance solidaire sera possible.

Conclusions

1. Évolution ou révolution ?

Pourquoi les politiques et les médias en restent-ils à espérer le "plein emploi par la croissance", alors que chacun constate que ça ne marche pas ? Incompétence ou mensonge ?

Il y a une autre raison. Toute notre science économique, depuis deux siècles, est basée sur le taux d'intérêt exponentiel (croissance infinie) qui augmente l'épargne des riches et la dette des pauvres. Fonder notre économie sur ce taux est intrinsèquement contraire au paradigme de la tempérance solidaire, du partage dans un monde fini. De graves crises en sont l'inéluctable conséquence.

Les économistes cherchent des solutions sans remettre en cause le principe de la société capitaliste (le capital rapporte). Comment pourraient-ils sortir du système (qui souvent les paye), alors qu'y entrer leur a demandé des années de travail ? Et que la complexité qu'ils sont les seuls à maîtriser leur donne un pouvoir ?

Même le site [Chômage et Monnaies](#) (bien fait, il m'a aidé à comprendre notre monde financier) imagine le scénario suivant pour sortir de la crise en 10 ans :

L'État commencera par investir massivement, en combinant création monétaire et déficit budgétaire élevés, pour atteindre une croissance du PIB de 4 %. Cette relance dynamisera l'investissement privé qui prendra la relève. La dette continuera à croître car c'est nécessaire à l'économie, mais à un rythme inférieur à la croissance.

En répartissant la croissance de 4 % entre gains de productivité (2,5%) et emplois, le taux de chômage (17 % début 2013) se réduira de 1,5 points par an.

L'enfermement dans les modes de pensées qui nous ont menés dans l'impasse est quasi général chez ceux qui sont à même de comprendre. Pour ne pas remettre en cause le dogme de la croissance, on l'habille de vert écolo. On ne veut pas réduire la consommation, ne serait-ce qu'en luttant contre l'obsolescence programmée. On affirme que la dette est nécessaire à l'économie. On applaudit quand des emplois inutiles ou nuisibles sont créés.⁸⁹

La finance continue à asservir l'homme au lieu de se mettre à son service.

J'espérais qu'après l'échec de la droite, celui de la gauche allait nous ouvrir les yeux... mais non.

A la suite des grecs et des espagnols nous allons poursuivre notre route vers la paupérisation. Elle sera parsemée de crises telles que celle de Chypre, ou l'éclatement de l'Europe.

Faut-il préférer la révolution ? Si c'est pour trouver un Napoléon belliqueux ou un Staline, Non !

Ce document pourrait aider à comprendre ce qui nous arrive, et encourager les décisions allant dans le sens du partage, de la sobriété heureuse.⁹⁰

Le Revenu de Base en est une, mais pas la seule.

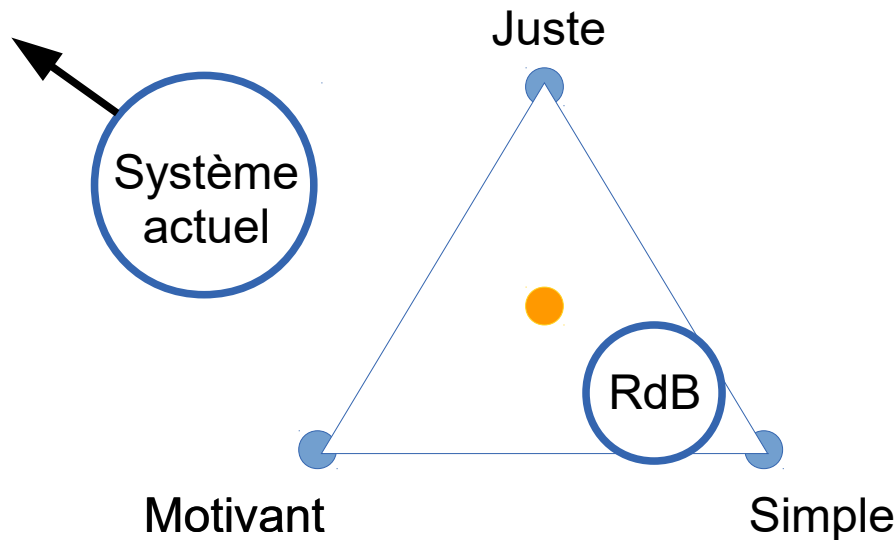
Prenons l'exemple des [jus d'oranges](#). D'un côté, les multinationales exploitent des brésiliens : ils doivent cueillir deux tonnes par jour dans une ambiance de pesticides pour un faible salaire. De l'autre, la publicité vante des nectars surdosés en sucre. La sobriété heureuse, ce serait passer au bio, supprimer les usines de pressage, les emballages et la publicité, et au lieu de boire 24 litres de jus par an, manger 30 kilos d'oranges, soit deux fois moins. Pour y arriver, les mécanismes financiers ne sont pas seuls en

⁸⁹ Selon Pierre Clastres, 'La société contre l'état' paru en 1974 aux éd. De Minuit, p. 166 à 181, les chasseurs-cueilleurs nomades du désert du Kalahari ou les agriculteurs sédentaires amérindiens travaillaient moins de 4 heures par jour. Dans une société égalitaire, sans riches ni pauvres, ils refusaient l'excès inutile.

⁹⁰ Le Bhoutan, depuis 1972, oriente ses choix politiques vers le "bonheur national brut" (voir [Wikipédia](#)). Pour autant, tout n'est pas rose dans ce pays très pauvre.

cause, l'éthique des consommateurs est également essentielle.

2. Un système Motivant – Juste – Simple



Les sommets du triangle représentent un système idéalement Motivant – Juste – Simple.

Il est impossible d'atteindre la perfection de ces trois caractéristiques à la fois. Par exemple, pour plus de justice, il faut compliquer. Quand on est à l'intérieur du triangle, on ne peut pas à la fois gagner en motivation, en justice et en simplicité.

Un système motivant ?

Le système actuel repose sur la motivation financière. Or, celle-ci correspond de moins en moins au bien-être. Elle creuse les inégalités (c'est très net entre 2008 et 2011 selon l'[observatoire des inégalités](#)). Elle ne prend pas en compte les contraintes écologiques. En imposant un emploi souvent non choisi pour gagner sa vie, elle ne respecte pas les personnes, leur morale, leurs aspirations.

Le RdB réduit (sans la supprimer) la pression financière. Il donne davantage de liberté inconditionnelle à chacun pour choisir ce qui est pour lui le "bien-être".

Un système complexe mais juste ?

C'est dans un souci de justice que l'on complique sans cesse la législation. On en est arrivé à une extrême opacité (plus personne n'est capable de comprendre) qui laisse le champ libre à des manœuvres occultes de lobbying profitant aux plus malins. Quand on regarde le détail de nos réglementations, on constate qu'elles sont complexes et injustes, ou au minimum ineptes, dénuées de signification.

Le triptyque Motivant – Juste – Simple est intéressant à mettre en rapport avec Liberté – Égalité – Fraternité d'une part, Pouvoir – Avoir – Savoir d'autre part. Il s'agit toujours de tenir ensemble les trois pôles des triptyques, même si chacun peut estimer que tel ou tel de ces pôles devrait être davantage pris en considération.

Ces triptyques sont terrestres. Ceux qui sont sensibles à une autre dimension de l'homme ("divine") en percevront les limites, notamment en méditant la parabole évangélique des tentations au désert [*Mt 4 ou Lc 4*]. Par trois fois, Jésus rejette les suggestions du "diable" pour faire un monde meilleur. Même bien géré, l'argent ne fera pas le bonheur...

Un système capable de se réformer ?

A l'évidence, non. Chaque rustine l'encrasse davantage. On est déjà à l'extérieur du triangle, et on s'en

éloigne de plus en plus. C'est cette dérive qui me fait dire qu'il faut sacrifier ce qui existe, quel qu'en ait été le coût, et repartir sur de nouvelles bases.

Et après ?

Imaginons que le RdB ait été mis en place en 1945. Aurions-nous su en garder la simplicité ?

L'exemple de la rémunération des fonctionnaires nous éclaire. Les fondements de 1945 étaient sains.

La dérive n'a pas tardé, les bonnes intentions sont devenues un enfer.

Ne serait-ce pas que nous sommes tentés par l'opacité qui permet les magouilles en toute discrétion ?

La transparence serait alors la première qualité à développer pour éviter une nouvelle chute.

3. Pourquoi le Revenu de Base ?

La plupart de ceux qui veulent que notre société change disent le "pourquoi" avant de dire le "comment". Or, Le RdB est une modification technique profonde de notre système fiscal et social, dont le sens peut être très différent selon les paramétrages adoptés. Il est donc justifié de se poser à nouveau la question des objectifs qu'il peut viser après avoir bien compris son mécanisme.

La situation française est ambiguë. Le RSA est officiellement un revenu d'insertion (l'assistanat est politiquement incorrect), alors qu'en pratique, avec les autres dispositifs qui l'entourent, il est un minimum vital quasi assuré à tous. Tant qu'on n'aura pas clarifié les choses, le débat restera impossible. Le RdB doit être un dispositif fiscal (et non pas social) concernant tous les citoyens.

a. Pour plus de social (visée "de gauche")

Assurer la sécurité, un niveau de vie plancher inconditionnel même si le nombre d'emplois baisse

Améliorer le niveau de vie des plus défavorisés, réduire les inégalités

Abattre le mur séparant des exclus (sans emplois) des inclus

Éviter la stigmatisation des "aides" complexes, les questionnaires inquisiteurs

Permettre le refus d'un emploi salarié

Réduire le stress, la concurrence, la compétition, la cupidité, promouvoir la coopération⁹¹

b. Pour plus de liberté (visée "de droite")

Réduire les coûts de gestion (frais généraux), réduire l'État-Providence

Supprimer les emplois qui vivent de la complexité inutile (administratifs, experts, conseils...)

Supprimer les effets pervers (effets de seuil, d'aubaine, cumuls anormaux...)

Améliorer la productivité

Faciliter la mobilité, les changements, l'adaptation

Supprimer les "avantages acquis" obsolètes côté salariés (fonction publique, SMIC, licenciements...)

Supprimer les "avantages acquis" de certains métiers, au profit d'une libre concurrence⁹²

⁹¹ Daniel Cohen décrit la dérive vers l'hyper concurrence, comme si seul le gain (cupidité) motivait l'homme et lui donnait le bonheur. *Dans l'équilibre entre compétition et coopération, il faut redonner vie à la seconde, en réenchantant le travail, en remettant à plat les frontières du gratuit et du payant...* (Citation tirée de la conclusion de "Homo economicus, prophète (égaré) des temps nouveaux", 2014, Albin Michel)

⁹² Un [rapport de l'Inspection générale des finances](#) (juillet 2014) dissèque les situations de rentes dont bénéficient 37 métiers.

Développer l'emploi en libérant les employeurs des contraintes qu'ils supportent
Donner à l'État la liberté de dire non à des emplois nuisibles (écologie...) ou inutiles
Donner à chacun plus de liberté pour choisir son activité

c. Un droit légitime

Partager l'héritage des générations passées
Reconnaître le "travail" non marchand
Donner à chacun la possibilité de comprendre (simplicité, transparence, et donc démocratie possible)
Rendre gratuit ce qui peut l'être au lieu de tout financieriser

4. Une "feuille de route" possible

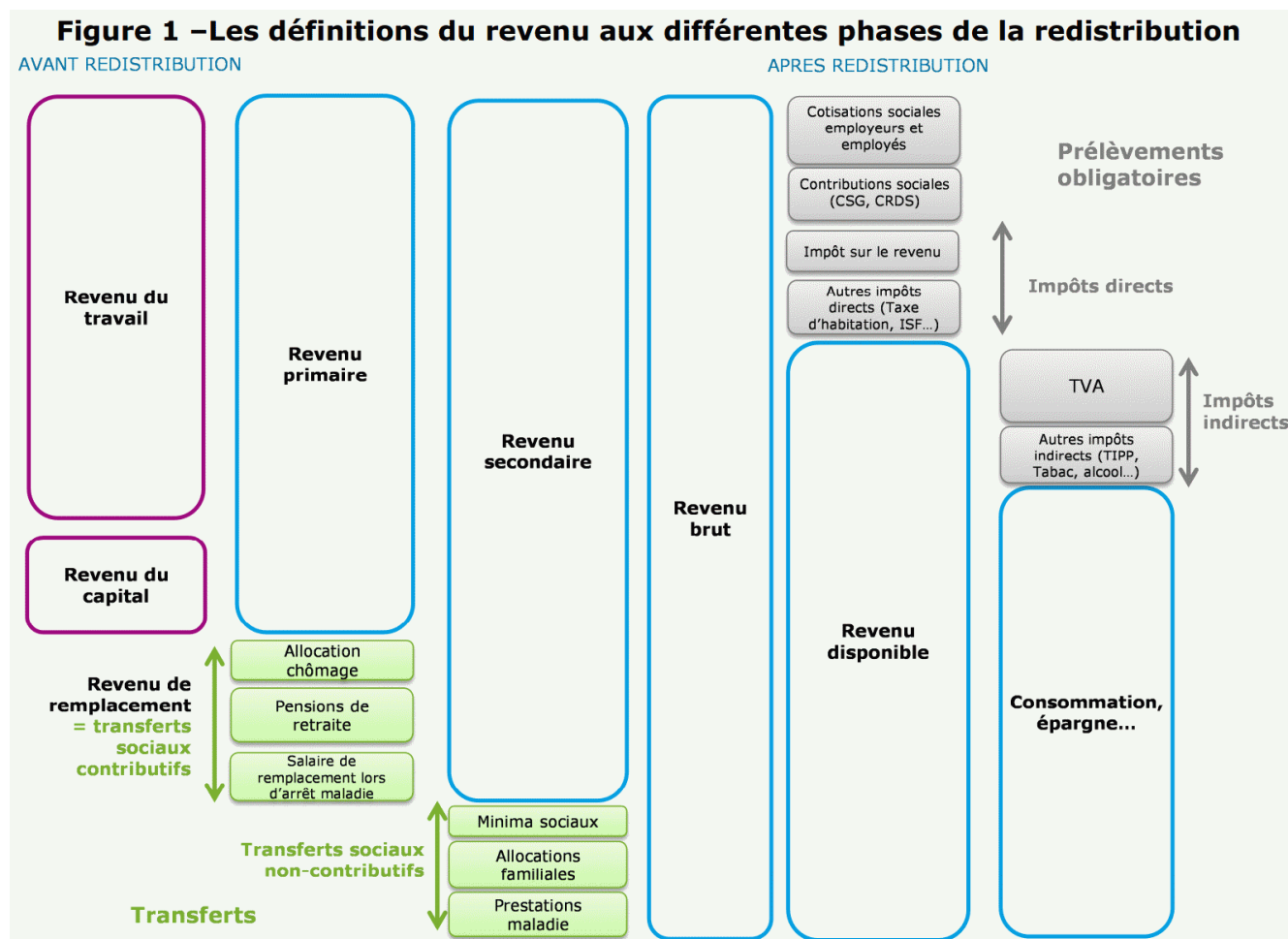
Le changement pourrait être mené progressivement comme suit :

1. Colmater les fuites fiscales (paradis fiscaux, homogénéiser les systèmes au niveau au moins européen)
2. Imposer le patrimoine pour désamorcer la "bombe dette".
3. Mettre en place le RdB à 500 / 250 € et simplifier le maquis administratif.
4. Libérer des contraintes (SMIC, freins aux licenciements, statut des fonctionnaires, lois trop complexes...)
Cela va augmenter la productivité, supprimer des emplois inutiles et en créer de nouveaux qui seront plus compétitifs.
Cela va rendre les exclus (sans emplois) et les inclus solidaires, le mur les séparant va tomber.
5. Prendre de vraies mesures écologiques, par exemple anti-publicité, sans souci des conséquences sur le PIB et l'emploi qui ne seront plus des objectifs.
6. Régler le RdB (l'augmenter) jusqu'au point où il y aura un équilibre raisonnable entre demandes et offres d'emplois insatisfaites (5% de vrais chômeurs ?). Cet ajustement sera permanent.
7. Rendre gratuit ce qui peut l'être sans pousser à la surconsommation, supprimer les péages inutiles : autoroutes (mieux vaut majorer le prix du carburant), brevets et droits d'auteurs, transports urbains écologiques etc...

Annexes

A. Définitions relatives aux revenus

Source : <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C297.pdf> page 43



B. Tableur [ChiffrageRB.ods](#)

(ou à défaut de LibreOffice [ChiffrageRB.xlsx](#)).

Il donne de nombreux chiffres, et propose un chiffrage paramétrable de l'effet du Revenu de Base (chiffres 2015) selon deux approches :

- L'une permet d'en voir l'impact sur **un foyer fiscal**, selon sa composition,
- l'autre sur les **comptes nationaux**.

Il reprend également la simulation de Marc de Basquiat (chiffres 2010). Ses calculs s'appuient sur les outils de simulation de [Landy, Piketty et Saez](#), mais utilisés par foyers fiscaux et non par individus. Ils permettent une analyse (par décile, centiles et milliles) et un débat sur les caractéristiques redistributives du système actuel et du système proposé.

C. Autres repères chiffrés

Se reporter aux liens pour plus de détails ou vérifier les mises à jour.

Maisons de retraite : Selon une étude 2013 du cabinet KPMG, le "reste à charge" du résident pour une place en maison de retraite publique ou associative couvre 60 % des frais. Il est en moyenne de 1857 € par mois en province (2242 € en IdF). La fourchette va de 1500 à 2900 € en incluant les maisons privées (moins de 20 % des places). Les soins sont pris en charge par l'assurance-maladie, et la dépendance par les conseils généraux⁹³, avec toutefois un ticket modérateur de 240 à 360 €. Fin 2007, il y avait 657 000 résidents. Leur âge moyen est de 85,8 ans (femmes) ou 84,6 (hommes). L'hôpital coûte de 10 à 20 fois plus cher. Le reste à charge n'y est plus que de 10 %.

Chômage : Une [étude Unedic](#) (4/2013) montre qu'une minorité des bénéficiaires d'allocations chômage avait un CDI plein temps. La majorité avait un emploi précaire, temps partiel ou intermittent. L'indemnité journalière est calculée sur la base de 57,4 % du salaire brut de référence. Elle est majorée pour les bas salaires (maxi : 75 %).

17,1 % des allocataires ont un salaire brut mensuel de référence supérieur à 2400 €.

Ménages : Selon l'[INSEE](#), il s'agit des occupants d'un même logement, même sans lien de parenté. En [2009](#), on comptait 27,5 millions de ménages pour une population de 64,3 millions de personnes (65,6 millions en 2013).

Un ménage fiscal est le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Un ménage peut comprendre 0, 1 ou plusieurs [familles](#).

Revenus : voir la [fiche thématique de l'INSEE](#) mise à jour en 2014 (95 pages). Une belle présentation pour comprendre de quoi on parle (revenus disponibles 2011 par ménage, par UC, par déciles, dynamique inégalitaire...).

Seuil de pauvreté : Les seuils de pauvreté au sens monétaire sont définis en % du niveau de vie médian : 40 à 70 % du revenu disponible, divisé par le nombre d'unités de consommation d'un ménage. C'est donc une notion relative liée aux inégalités dans un pays donné. L'INSEE en France (voir [rapport sur les niveaux de vie en 2013](#), publiée en septembre 2015) la mesure à partir d'un échantillon de 60000 ménages... ne comprenant pas certaines catégories (SDF, personnes vivant en communauté...).

Avec cette définition, les États-Unis sont un pays où le taux de pauvreté est énorme.

En 2007, en France métropolitaine, 12,2 % des ménages sont pauvres en "conditions de vie" (c'est une autre définition, prenant en compte l'endettement, la consommation...) et 13,1 % au sens monétaire (avec un seuil de 60 % du revenu médian). Mais "seulement" 4,3 % sont simultanément pauvres au sens monétaire et en conditions de vie. C'est dire que la notion de pauvreté est loin de faire l'objet d'une définition chiffrée satisfaisante.

[Unedic](#)

	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Prév 2015
Emploi total	26 293 700	26 401 000	26 389 000	26 427 000
Emplois affiliés à l'Assurance chômage	16 468 300	16 446 000	16 367 000	16 390 000
DEFM (cat A)	3 125 400	3 307 000	3 490 000	3 594 000
DEFM (cat B, C)	1 494 000	1 599 000	1 696 000	1 774 000
DRE = Dispensés de recherche d'emploi	96 600	57 000	29 000	7 000
DEFM (cat A, B, C) + Dispensés de recherche d'emploi (D & E)	4 716 000	4 963 000	5 214 000	5 375 000

⁹³ Allocation Personnalisée d'Autonomie : maxi mensuel de 559,22 € (GIR4) à 1304,84 € (GIR1) début 2013. A la différence du RSA, elle est gérée par les départements et non pas par la Sécurité Sociale.

Chômeurs indemnisés Assurance chômage	2 307 100	2 303 000	2 426 000	2 516 000
---------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

DEFM = Demandeurs d'Emplois Fin de Mois

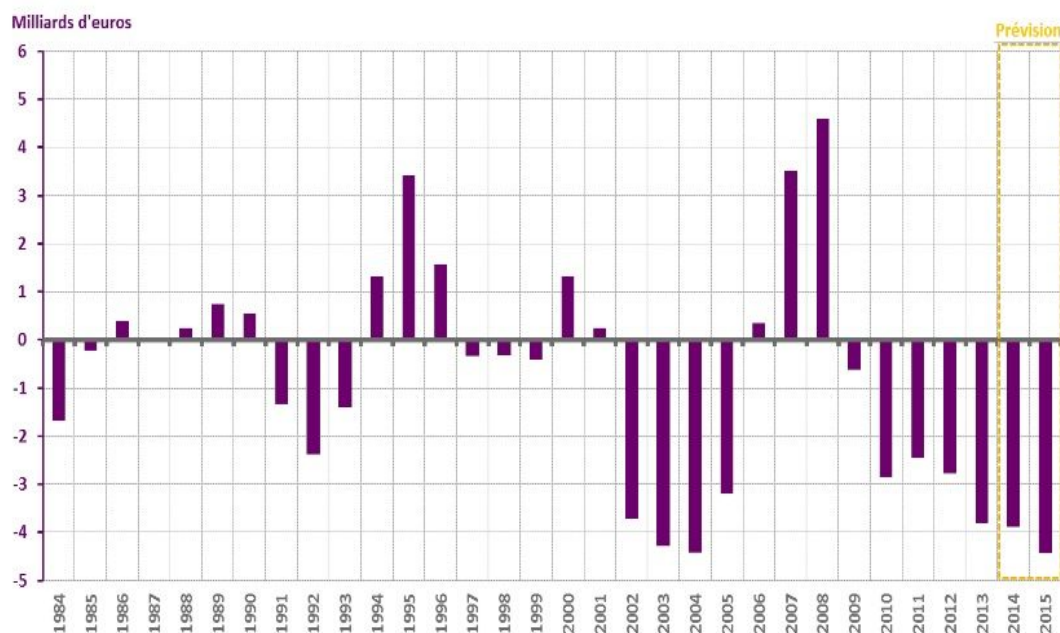
La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B & C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (B) (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ou longue (C).

En janvier 2014, prévision de 34 G€ de recettes et 38,7 G€ de dépenses, soit un déficit de 4,7 G€. Le déficit n'était "que" de 2,7 G€ en 2012, il est passé à 3,8 G€ en 2013. L'endettement bancaire de l'Unedic passera à 26 G€ fin 2015.

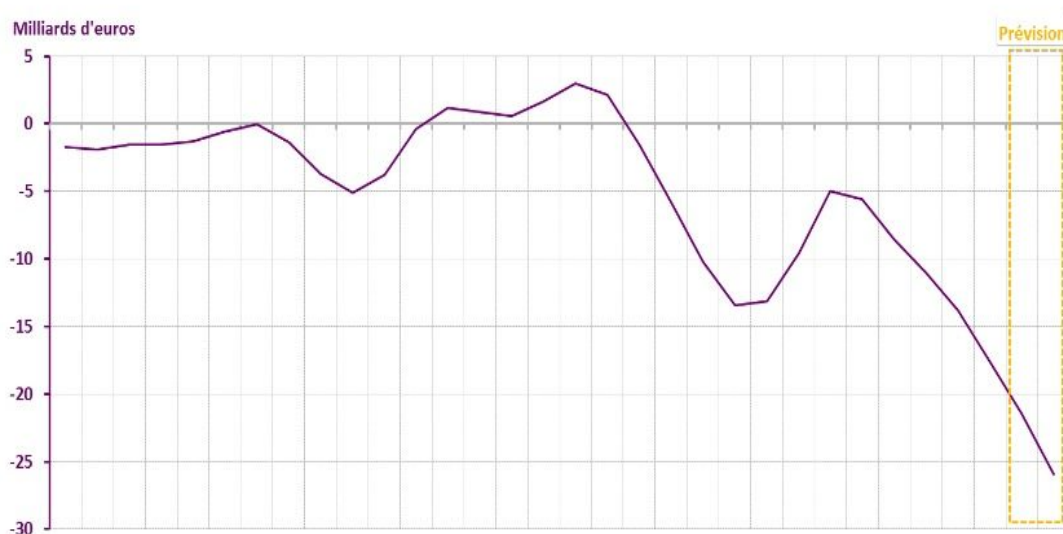
Le graphique illustre une situation financière catastrophique :

Graphique 7 – Variation de trésorerie de l'Assurance chômage



Source : Unédic, prévisions Unédic

Graphique 8 – Situation financière de l'Assurance chômage au 31 décembre



D. Zoom sur les retraites

Internet permet de se faire une idée du système existant. On le sait complexe. C'est pire. Voir par exemple le site <http://www.sauvegarde-retraites.org/>. Ou encore, le [rapport de la cour des comptes](#) de septembre 2015.

Exemple de jargon inepte hélas banal tiré [du guide des salaires](#) : *"Les cotisations supplémentaires pour les salariés cotisant à l'AGIRC sont au nombre de trois : la cotisation à la contribution exceptionnelle et temporaire (CET) ; la cotisation APEC ; la garantie minimale de points (GMP)".*

A titre d'introduction, ou pourra commencer par lire le [document annuel de la DREES](#) (200 pages). On évitera les articles qui le commentent (par exemple [La Tribune](#)) : en résumant, ils rendent les chiffres au minimum incompréhensibles et souvent faux.

Tout commence avec l'incapacité de compter le nombre de régimes. Selon [Wikipédia](#) (voir aussi [régimes spéciaux](#)), il existe en France plus de 600 régimes de retraite de base, et plus de 6000 de complémentaires. Le site [Vie publique](#) en annonce "environ 30".

Certains régimes ont un ratio retraités / actifs faible (équilibre facile à atteindre), et d'autres fort, les sources de financement sont disparates. On est face à un énorme gisement d'emplois stériles – en positif, de gains de productivité possibles. On estime à 3 milliards par an les frais de gestion supplémentaires inutiles qui en résultent. Est-ce cette gabegie qu'on appelle service public ?

Il faut aller voir la [circulaire n° 2011/38 du 18 mai 2011](#) et les [barèmes](#) de la seule CNAV pour s'en convaincre : une pareille abomination ne doit pas durer.

Il est impossible de comprendre les modes de calculs des droits. Les retraités perçoivent leur retraite via en moyenne 2 à 3 caisses différentes (et jusqu'à 10). Il y a des incohérences pour les salariés qui sont passés du public au privé⁹⁴, du statut de non-cadre à cadre, ou simplement de salarié à non-salarié. Les paiements sont parfois mensuels, parfois trimestriels...

L'Ircantec (retraite complémentaire publique) propose à ses retraités 12 aides différentes non imposables (pourquoi ?) : Chauffage, cure, équipement ménager, prothèses, vacances, abonnement de téléassistance... Chacune est soumise à de multiples conditions (minimum de points, minimum de durée de cotisation, maximum de ressources) et justificatifs à renouveler chaque année.

Comment peut-il se faire que cette question n'ait pas été abordée quand on s'est penché au plus haut niveau et à plusieurs reprises sur ce système en faillite ? Quels intérêts défendent nos syndicats, nos (ir)responsables ?⁹⁵

Un régime clair et unique n'est pas difficile à imaginer⁹⁶. [Beaucoup le demandent](#). Au lieu de cela, on focalise l'attention sur le faux problème de la pénibilité. Ce faux problème est insoluble, puisque le niveau de pénibilité évolue continuellement du moins pénible au plus pénible. Il suffit de majorer les salaires des emplois concernés, les cotisations retraite suivront !

Cherche-t-on à tuer le système général au profit d'offres privées de compléments par capitalisation⁹⁷ ?

Le bon sens de la "répartition" serait que le montant des retraites soit cadré chaque année pour que les

⁹⁴ Ainsi, le retraité qui [cumule retraite et emploi](#) paiera des cotisations retraite ne donnant à aucun droit supplémentaire... sauf s'il a une retraite de la fonction publique et un emploi privé : ce dernier ouvrira de nouveaux droits dans un autre régime.

Le dispositif d'échanges inter-régimes de retraite (IERR) est une gigantesque base de données nécessaire pour calculer certains droits (minimum contributif pour majorer certains faibles pensions...) mais sa tâche est impossible. Selon la cour des comptes, *plus de 50 % des minimas contributifs (MICO) et majorations de MICO et plus de 20 % des majorations de pensions de réversion, soit 830 000 révisions de droits au total, ne peuvent être instruites par le régime général, en l'absence d'une alimentation exhaustive de l'IERR par les autres régimes.*

⁹⁵ Qu'on me pardonne le ton. Je me suis intéressé à la majoration pour 6 enfants de la pension de réversion de ma mère. Cette pension a 4 origines, il y a quatre majorations différentes. Voir [un site](#) qui tente d'expliquer... Ma femme qui a travaillé 20 trimestres a 3 retraites différentes (CNAV, AGIRC, ARRCO), comme beaucoup.

dépenses ne dépassent pas les recettes (les cotisations). Cela voudrait dire que les retraites sont susceptibles de baisser⁹⁸.

a. Réversion⁹⁹

La notion complexe de pension de réversion (de base d'une part, complémentaire d'autre part) est à supprimer, au profit d'un transfert possible des droits acquis par celui qui a un emploi au profit de son conjoint, au fil de l'eau. Ce n'est pas révolutionnaire : l'Allemagne adopté depuis longtemps ce modèle contractualiste.

Ce sera bien adapté à des situations conjugales diverses et évolutives, et aux pensions dues après divorce.¹⁰⁰

La pension de réversion, qui est supprimée en cas de remariage, est encore un dispositif qui encourage à cacher un lien conjugal.

S'agissant des droits acquis avant le passage à ce nouveau système, ils pourraient faire l'objet d'un transfert au moment de la liquidation des droits à la retraite ou du passage au nouveau système.

Ce changement de manière de traiter la réversion réduira un peu les dépenses de l'État. Une petite prime incitative au transfert de droits vers le conjoint serait bienvenue, pour réduire le nombre de veuves ou veufs devant se contenter des minimas sociaux.

La [cour des comptes](#), en septembre 2015, critique prudemment les pensions de réversion et préconise une réforme s'étalant sur plusieurs générations. Les dysfonctionnements repérés sont l'inéluctable conséquence des changements de société (instabilité des liens conjugaux), la situation deviendra ingérable d'ici quelques années.

b. Orientation long terme

Est-il normal que les retraites soient d'autant plus élevées que les salaires l'ont été ? On pourrait défendre l'idée que ceux qui ont pu acheter un logement et faire des économies peuvent se contenter

⁹⁶ Il est beaucoup plus difficile de comprendre les décomptes actuels. La [CNAV](#) (retraite de base) prend en compte le nombre de trimestres travaillés. La formule est : Salaire moyen x Taux x TT/ TM
TT = Trimestres Travaillés : 4 /an si le salaire de l'année atteint un minimum. Pour une mère, on ajoute 8 trimestres par enfant (ou la durée des congés parentaux). TM = Trimestres maxi (actuellement 150 à 166 selon l'année de naissance).
On calcule le salaire moyen actualisé des 25 meilleures années (ou de toutes les années si on a travaillé moins).
Le taux plein est de 50 % si on a le plein de trimestres, ou si on part à l'âge minimum : 65 à 67 ans actuellement.
Le montant de la retraite de base est plafonné à 50 % du plafond de la sécurité sociale, soit 1543 € /mois en 2013. Un [minimum contributif](#) de 628,99 € /mois s'applique (ce n'est pas l'ASPA, mais un minimum qui s'applique quelles que soient les ressources du foyer). Ces mini et maxi sont modulés par TT/TM.

⁹⁷ Comme d'autres, AXA espère profiter d'une évolution vers un système partiellement par capitalisation pour vendre davantage de produits d'assurance-vie grevés de frais élevés voire illégaux ([Euractiel devenant Compositum](#)).
Un fond de retraite par capitalisation fait fructifier un capital. Il verse une rente d'autant plus réduite que la durée de vie des retraités augmente et que les taux d'intérêts diminuent. Ainsi, deux fonds de retraite complémentaire facultative destinés aux fonctionnaires, [l'UMR et le COREM](#), ont décidé fin 2014 une réduction drastique des compléments de retraite versés. D'autres choisissent des placements risqués et prédateurs : via des montages financiers type LBO, ils provoquent des licenciements, des fermetures d'entreprises. Ils ont du succès un temps, puis font faillite.

⁹⁸ C'est ce qui se fait en Suède. Certains à droite suggèrent de limiter les dépenses vieillesse à 14 % du PIB, ce qui fait hurler à gauche... alors qu'il faudrait en débattre ! La solution est peut-être un pourcentage fonction du poids (variable) des retraités dans la population totale.

⁹⁹ Elle est soumise à condition de ressources (ressources plafonnées à 19177 € mi 2013). Elle n'est pas réservée aux femmes. Elle reste possible après un remariage. Elle est accordée s'il y a eu mariage, pas dans le cas d'un PACS.

¹⁰⁰ Les pensions dues après divorce sont aujourd'hui déduites ou ajoutées aux revenus à déclarer. Cette complication pourrait disparaître, il suffirait que les montants soient exprimés après impôts.

d'une retraite plus faible.

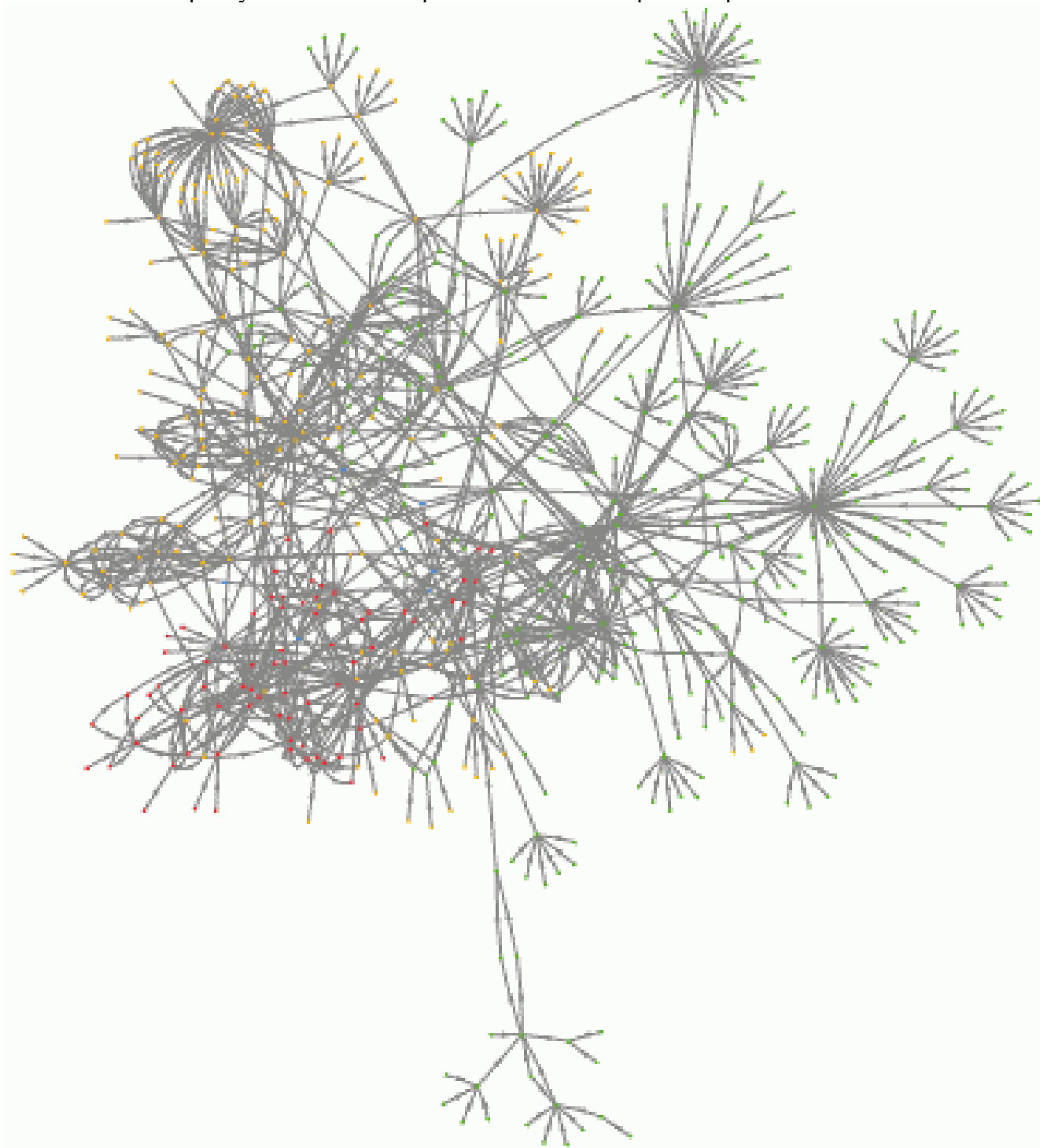
Dans la plupart des autres pays, l'éventail des retraites est beaucoup plus restreint.

Voir la proposition page 29 d'un RdB majoré pour les personnes âgées.

E. Illustration de la complexité du système socio-fiscal

Une équipe dont sont partenaires le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, Etalab (service du premier ministre chargé de l'ouverture des données publiques et du développement de la plateforme française Open Data data.gouv.fr), l'IDEP (institut d'économie politique) et l'IPP (institut des politiques publiques) développe [OpenFisca](#), un logiciel libre de simulation du système socio-fiscal français.

Voici un graphe des dépendances des formules socio-fiscales, telles qu'implémentées en mars 2014 dans cet outil. On peut y voir l'écheveau qu'il faudrait démêler pour simplifier.



La modélisation du RdB sur Openfisca a fait l'objet d'un premier essai (voir un [article](#) à ce sujet).

F. Financer le Revenu de Base par la TVA ?

Le principe est le suivant :

- L'État verse un RdB et reçoit l'équivalent en TVA majorée.
Le taux de TVA peut être différencié selon les produits.
- Les citoyens reçoivent un RdB mais touchent des salaires globalement réduits d'autant.
La réduction de salaires peut se faire en pourcentage (effet redistributif, les hauts salaires sont davantage mis à contribution) ou en montant fixe (modulé pour les temps partiels). Elle est appliquée par les employeurs sans que l'État ne doive vérifier, puisque l'évolution des salaires reste libre.
Le SMIC est bien sûr réduit comme les salaires.
- Les entreprises réduisent la masse salariale mais payent une TVA majorée.
- Le niveau moyen des prix reste le même.

1. Le projet allemand

L'idée est défendue par Benediktus Hardorp et Götz Werner. Le site <http://revenudebase.free.fr/> traduit certains de leurs articles, voir notamment <http://revenudebase.free.fr/BilanInt.html#GoetzFin>.

Ils constatent que les impôts sur les sociétés et sur les revenus taxent des étapes intermédiaires, et qu'au final, leur coût se retrouve dans les prix de vente. D'où leur proposition de supprimer les redondances, de rendre le système plus simple et plus lisible par un unique impôt sur la consommation.

- Le prix TTC ne changera pas, à pression fiscale égale.
- La TVA attend les fruits et partage alors que d'autres impôts et charges freinent les initiatives en taxant le travail et des moyens financiers avant que leur destination ne soit définie (investissement, don, dividende...).
- Le consommateur aura une perception directe et juste de sa participation à la vie collective.
- Le Revenu de Base devient un "remboursement social" de cette TVA.
- L'évasion fiscale sera plus facile à maîtriser.

Quelques citations précisent leur visée :

"Le revenu net de tous ceux qui gagnent plus que le montant du revenu de base resterait inchangé".
Dans cette optique un RdB mensuel de **800 €** nécessiterait en Allemagne un supplément budgétaire de 70 G€ seulement, soit 5 points de TVA. Mais cette modalité est insupportable pour ceux qui gagnent 801 €, elle est contraire aux principes du RdB.

Ce montant élevé ne tient pas du miracle, mais du choix de remplacer indemnités de chômage et retraites par le RdB. S'agissant des retraites :

Pour une durée de carrière complète, tout Suisse cotisant sans exception, touche une rente d'au moins 680 et au plus 1360 euros. Voilà aussi un cadre pour s'orienter.

*"Une telle restructuration progressive de la fiscalité et la structure des salaires **devrait durer 10 à 20 ans** et devrait donc être lancée dès que possible".*

Je veux rendre mes auditeurs - et lecteurs- sceptiques. Ce n'est que dans le doute, que s'ouvrent les alternatives possibles. Le "comment faire" reste donc largement ouvert... et flou.

Götz Werner a envisagé une avance progressive, soit dans une zone géographique limitée, soit avec des montants qui changent lentement, soit en visant d'abord une population particulière (les enfants ou les retraités). Aucune de ces solutions ne lui semble satisfaisante.

2. La solution belge "Vivant"

Voir le site <http://www.vivant.org/fr/> du parti politique belge "Vivant". Voir aussi un article de la revue de l'AIRE ([n°83, hiver 2015](#)) qui décrit une version actualisée de cette solution.

a. Caractéristiques principales

L'approche s'insère dans un projet politique qui ne se limite pas au Revenu de Base. Elle est cadrée sur un budget national équilibré à terme (autant que je puisse en juger avec des chiffres belges de 2002-2003) et détaillée dans des documents .pdf consistants.

Le RdB évolue avec l'âge : 150 € de 0 à 17 ans, 444 € de 18 à 24 ans, 600 € de 25 à 64 ans, 888 € à partir de 65 ans (chiffres de 2006).

Les salaires sont réduits d'autant (comme dans le projet allemand). Le salaire net minimum passe à 1200 €, dont 50 % de RdB.

Toutes les charges sur les salaires sont supprimées. Le chômage n'est plus indemnisé. La santé est financée par l'impôt. Les retraites sont remplacées par le RdB, avec une situation intermédiaire de 35 ans pour ne pas léser ceux qui ont cotisé dans l'ancien système.

Le RdB des salariés est pris en charge par les employeurs, sauf pour les "emplois de service" (santé, culture, éducation, restauration, employés de maison, agriculture...).

Des entreprises de réinsertion paieront les chômeurs volontaires au SMIC pour être formés ou assurer des tâches d'intérim. Elles seront financées par l'État, par leurs recettes et par les entreprises.

Une Taxe Sociale sur la Consommation s'ajoute à la TVA pour l'augmenter d'un facteur 3 à 4. Cette TSC pourrait être modulée, par exemple pour des raisons écologiques.

Un impôt sur le revenu du travail de 50 % s'applique chaque mois aux revenus excédant 1500 €.

Les impôts sur les revenus financiers et immobiliers sont inchangés pour éviter l'exode fiscal. Il n'y a pas d'ISF. Mais une taxe sur les transactions financières est prévue.

Un impôt sur les sociétés de 15 % du chiffre d'affaires (et non pas des bénéfices ?!) sera généralisé, y compris pour les indépendants et professions libérales qui se mettront en société et deviendront "salariés". Une comptabilité sur ordinateur sera exigée.

Pour éviter le travail au noir, les billets de 200 et 500 € sont supprimés, et les paiements en liquide interdits au-delà de 500 €.

Un "compte fiscal personnel" simplifie les procédures et permet des vérifications. Tous les revenus y transitent et sont imposés mensuellement.

b. Commentaires

C'est fondamentalement la baisse des retraites (ramenées uniformément à 888 €) et la suppression des allocations de chômage qui permet le "miracle" d'un RdB élevé.

L'équilibre budgétaire est sans doute impossible dans la longue période de transition.

La suppression de tous les freins aux licenciements semble être sous-entendue, mais n'est pas dite explicitement. On parle de "flexibilité". Y aura-il des primes de licenciement ?

Les économies de gestion résultant de la simplicité du nouveau système sont chiffrées, mais le devenir des personnels concerné fait l'objet d'affirmations rassurantes floues : redéploiement vers d'autres tâches. Les entreprises de réinsertion ressemblent à une usine à gaz.

Un RdB payé par l'État ou par les employeurs selon les cas semble complexe à préciser et gérer (cas des temps partiels...).

Le calcul mensuel de l'impôt, alors que seule la partie excédant 1500 € est taxable, va poser un problème de lissage. Des revenus irréguliers seront davantage taxés.

Il n'est pas question du remboursement de la dette souveraine, ni des revenus ou patrimoines "exorbitants". Au contraire, il est affirmé que "*gagner beaucoup d'argent en travaillant dur redevient possible*". Cette phrase sous-entend que le salaire est lié au travail. C'est très faux. Ceux qui gagnent 10 fois le SMIC bénéficient d'une rente de situation (monopole, brevet, loi favorable...). Encore une affirmation démagogique pour protéger les riches...

3. Avantages / inconvénients d'un financement du RdB par la TVA

Avantages

- Les importations paieront leur part du RdB. Les exportations faites en prix HT seront favorisées.
- Les fraudes seront plus difficiles qu'avec d'autres impôts.
- Les entreprises ne seront taxées qu'une fois les produits vendus, et non pas avant.
- La transition (comment traiter l'année de double imposition ?) semble plus simple à gérer qu'avec le passage au prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus.

Inconvénients

- Le marché unique européen ne peut pas fonctionner avec des taux de TVA trop différents : les importations se feraient via les pays à TVA faible. Il faudrait donc une décision au niveau de toute l'Europe.
- La baisse des salaires nominaux peut être délicate à expliquer.
- Multiplier la TVA actuelle par environ 6 est également impossible à expliquer.
- La solution TVA présente un gros risque : celui de ne faire qu'un petit pas (augmenter la TVA de quelques points, donner un RdB faible) sans engager les changements plus difficiles : taxer les très hauts patrimoines pour amorcer la décroissance de la dette, supprimer les services touchés par la simplification et les emplois inutiles... L'augmentation de la TVA pourrait ainsi être mangée par l'augmentation des dépenses courantes.
- Tout impôt a des avantages et des inconvénients. N'en retenir qu'un (ici la TVA) est trop extrême. Une hypothèse mixte impôt sur les revenus + TVA semble meilleure.

Supprimer la TVA à taux réduit

pourrait être un complément intéressant. En effet, une [étude de l'OCDE](#) montre que les foyers riches en profitent plus que les pauvres, y compris sur la seule alimentation. Le taux réduit de TVA est donc anti-redistributif. Il pourrait être supprimé au profit d'une majoration du Revenu de Base de 40 € /mois environ.

Bibliographie et liens

a. MFRB

Le [site du Mouvement Français pour un Revenu de Base](#), fédérateur des différents courants défendant le RdB, est un bon point de départ. Voir § "Histoire", "Objections" et "Documentation".

Je suis membre depuis début 2013.

b. AIRE

Cette [Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence](#), fondée par Yoland Bresson et Henri Guitton, est présidée depuis fin 2014 par Marc de Basquiat.

Je suis membre depuis fin 2014.

La [thèse de Marc de Basquiat](#) (2011, pdf de 35 pages) intéressera ceux qui se posent la question de l'équilibre budgétaire de la France avec le Revenu de Base. Un travail d'économiste, sérieux et réaliste.

c. BIEN

Le site du Basic Income Earth Network ([BIEN](#)) est la référence pour les anglophones. Parmi les fondateurs du BIEN, le belge Philippe Van Parijs et le français Yoland Bresson.

d. film de Enno Schmidt et Daniel Hani

La version courte de ce film est intéressante. La version longue parle davantage du financement du RdB par la seule TVA (voir page 94) : un revenu de 800 € qui tient lieu également d'indemnités de chômage et de retraites. C'est une solution très discutable, présentée d'une manière simpliste.

Le site [Suisse du BIEN](#) va dans la même direction avec un RdB de 2500 FS, soit 40 % du "salaire médian" qui serait de 6200 FS. Ce RdB remplacerait "toutes" les allocations (chômage, je suppose logement, et les retraites ?). En l'absence de définition précise (net ? brut ?...), ces données qui semblent optimistes sont impossibles à comprendre.

En utilisant une [petite analyse d'Europe1](#) pour déminer la définition du "salaire médian", on pourrait retenir pour la France en 2011 le chiffre de 1712 € /mois (net), ou de 1458 € /mois (disponible après impôt). 40 % de ce dernier montant ferait un RdB de 583 €, faible s'il remplaçait "toutes" les allocations (chômage, logement...).

e. Liens divers

<http://www.controverses-minesparistech-4.fr/~groupe16/> est un site réalisé en 2015 par des élèves de l'école de Mines de Paris sur le Revenu de Base.

<http://fr.slideshare.net/boprart/revenudebase-imprim-projectiondebat> propose 52 slides assez généraux, ne prenant pas parti entre les variantes.

Voir une présentation de 41 slides à <http://fr.slideshare.net/FBOSQUE/instaurer-un-revenu-dexistence-inconditionnel-et-egal-pour-tous>.

[Problématique d'une "Allocation Universelle"](#), Jean-Claude Lowenstein (2012, pdf de 41 pages) fait un tour d'horizon comparatif des différentes approches. Une excellente synthèse pour qui veut se repérer dans un monde qui devient foisonnant.

Le programme du parti Vivant (vers 2002, pdf de 53 pages) bien que plus ancien, chiffre également de manière réaliste l'introduction du RdB (en Belgique). Un peu différent de l'approche de Marc de Basquiat, il permet un recul critique sur certains choix (retraites...). C'est le programme d'un parti où transparaît aussi un désir de convaincre.

Le **rapport de 2001** de François Blais et d'une équipe canadienne sur le "revenu de citoyenneté" (280 pages) décrit l'évolution du sujet au Canada, aux USA, aux Pays-Bas, en Irlande et en France. Débats d'idées, difficultés politiques, essais de mise en œuvre et simulations.

Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste – Baptiste Mylondo (2010, pdf de 106 pages)

B Mylondo s'oppose aux "faux amis" (Yoland Bresson fondateur de AIRE, Christine Boutin, parti Alternatives Libérales...) qui, de manière pragmatique, proposent de commencer par un montant de 300 à 500 € /mois. Quand on est de gauche, 750 € /mois non imposable est un minimum, en maintenant les prestations chômage et les retraites.

Partant de cet axiome, il affirme que c'est possible à financer sans inflation : la CSG passerait de 12 % à 47 % (donc une très forte redistribution).

Il souhaite la gratuité d'un niveau moyen d'eau et d'énergie (ce qui me paraît infantilisant et inefficace au plan écologique), mais au-delà de la manière, il souhaite comme moi développer la gratuité. Il souhaite aussi le plafonnement des loyers.

André Gorz (voir un [interview vidéo](#) et un [article de Mediapart](#)), philosophe et journaliste, a annoncé longtemps à l'avance la crise du capitalisme. A la fin de sa vie (il s'est suicidé avec sa femme en 2007), il a été convaincu par la justesse d'un "Revenu de Base". Non pas pour rafistoler le capitalisme, mais en vue d'une société sobre (écologie), de gratuité (logiciels libres)... Je découvre en mai 2013 ses analyses qui me semblent proches des miennes.

Un [article de février 2009](#) de Gilles Dryancour (institut Turgot) présente un "revenu citoyen" d'environ 500 € au service de la société libérale : plus de souplesse, de compétitivité, de simplicité. Intéressant pour voir que le RdB est un outil qui peut être mis au service d'idéologies diverses.

Financement du Revenu de Base par la création monétaire

Stéphane Laborde, dans La [théorie relative de la monnaie](#) (version 2.7, 167 pages), traite le sujet avec des images empruntées à la mathématique relativiste.

Le [manifeste des économistes déterrés](#) (40 pages, Gérard Foucher, juin 2013) s'adresse à des économistes. Un débat sur ses propositions me semble important pour tenter de sortir de la pensée trop unique des économistes orthodoxes.

Bernard Friot : attention, ne pas confondre avec le RdB ! (voir [vidéo](#)).

Il veut supprimer la société capitaliste. Il est dans une mouvance révolutionnaire (communisme, syndicat SUD – voir [réseau salariat](#)) et non pas réformiste. Il ne veut pas d'un impôt amélioré, car le principe de l'impôt justifie le capital.

Il n'y aura plus qu'une propriété d'usage, la propriété lucrative est supprimée.

Tous les revenus du capital, toute la valeur ajoutée seront donnés à l'État pour redistribution ou investissement.

Le salaire ne sera plus versé par l'employeur, mais par l'État. Tous fonctionnaires ! Il variera de 1500 € (à 18 ans) à 6000 € (!) par mois selon une "qualification" reconnue peu à peu.

Selon lui, qui décide quoi ? Il n'a pas de réponse, tout est à reconstruire selon un mode "collectif".

Outre une différence de principe majeure avec le Revenu de Base (le salaire à vie de B Friot est assis sur le travail et la qualification), une idéologie comme la sienne peut conduire à des violences

destructrices graves. D'ailleurs le moyen pour arriver à cette nouvelle société est affiché : c'est la lutte des classes, la grève, l'occupation d'usines... et non pas un impossible consensus démocratique. Voir un [long article](#) comparant le salaire à vie et la vision de B Mylondo du RdB.

f. Livres

[L'allocation universelle](#), Yannick Vanderborght & Philippe Van Parijs (2005, pdf :de 128 pages)

La démarche est réaliste, ouverte à une mise en œuvre partielle progressive, elle fait état sans dogmatisme ni partialité de tendances diverses, la rédaction très claire. Sur le fond, il rejoint le bon article de [Wikipédia](#).

La première partie dresse un historique.

Il ne s'agit pas du tout ici, au contraire de chez Friedman [1962, 1968], de substituer un impôt négatif très modeste à l'ensemble des transferts sociaux en vue de simplifier radicalement l'État social, puis de le démanteler, mais bien plutôt, pour reprendre les titres de diverses publications de Tobin, d'« accroître le revenu des pauvres »...

La seconde précise ce qu'est le RdB (et ce qui n'en est pas) et décrit des variantes.

*Généralement récusé en raison de la naïveté avec laquelle ses défenseurs traitent le risque d'inflation — et donc d'impôt déguisé qu'il engendre —, ce **mode de financement par création monétaire** a fait l'objet d'une reformulation plus rigoureuse et plus prudente par Joseph Huber [1998, 2000]. Selon son analyse, seule une part modeste et fluctuante d'une allocation universelle substantielle est susceptible d'être durablement financée de cette manière.*

La Troisième partie pose la question de la "justice" du principe du RdB.

La quatrième traite de la faisabilité (notamment politique) de la mise en place du RdB.

g. Le RdB et les partis

Je me contente d'indiquer des liens consistants au niveau de leur contenu.

PS : <http://www.unenouvellevoie.fr/?cat=9> (février 2015)